CEB

COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Rapport sur la durabilité **2021**



À propos de la CEB

La CEB a célébré en avril 2021 son 65ème anniversaire. Depuis sa création, l'histoire de la Banque reflète et fait écho à celle de l'Europe. La CEB intègre la durabilité dans l'ensemble des projets d'investissement auxquels elle apporte son soutien, mettant ainsi en pratique son mandat social exclusif.

GRI 2.6

La CEB, banque dotée d'un mandat social et d'une stratégie durable

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) est une institution financière multilatérale dotée d'un mandat social unique, qui est fixé par son Statut. L'approche de la CEB, axée sur sa mission, s'articule autour de trois lignes d'action prioritaires, définies dans son Plan de développement 2020-2022 :

- **Croissance inclusive :** la CEB œuvre à promouvoir l'accès aux opportunités économiques afin d'assurer un avenir prospère pour tous. La Banque vise ainsi à soutenir une croissance inclusive, et notamment les investissements dans certains secteurs tels que le logement, l'aide médico-sociale, la santé, l'éducation et les TPE-PME.
- **Soutien aux groupes vulnérables :** la CEB contribue à l'intégration des citoyens les plus vulnérables en répondant à des enjeux complexes tels que l'égalité des genres, l'âge, le sans-abrisme, le handicap, le statut de migrant ou l'action d'urgence.
- **Durabilité environnementale :** la CEB promeut la protection de l'environnement, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets en mettant l'accent sur ces aspects dans tous ses projets. Le processus de sélection des projets sera renforcé afin de repérer en amont les cas de non-conformité avec l'Accord de Paris sur le climat.

Ces trois priorités ont été élaborées en collaboration avec les 42 États membres européens de la CEB, qui sont à la fois ses actionnaires et ses pays d'intervention.

GRI 2.9 • 2.11 • 2.12

Conseil de l'Europe et gouvernance

Procédant d'un Accord partiel entre États membres du Conseil de l'Europe, la CEB est placée sous sa "haute autorité". La Banque agit donc dans le cadre fixé par le Conseil de l'Europe et soutient ses principes, ses valeurs et ses objectifs généraux. À titre d'exemple, pour chacun des projets soumis à l'approbation du Conseil d'administration de la CEB, le/la Secrétaire général(e) du Conseil de l'Europe émet un avis sur la conformité du projet considéré au regard des objectifs politiques et sociaux du Conseil de l'Europe.

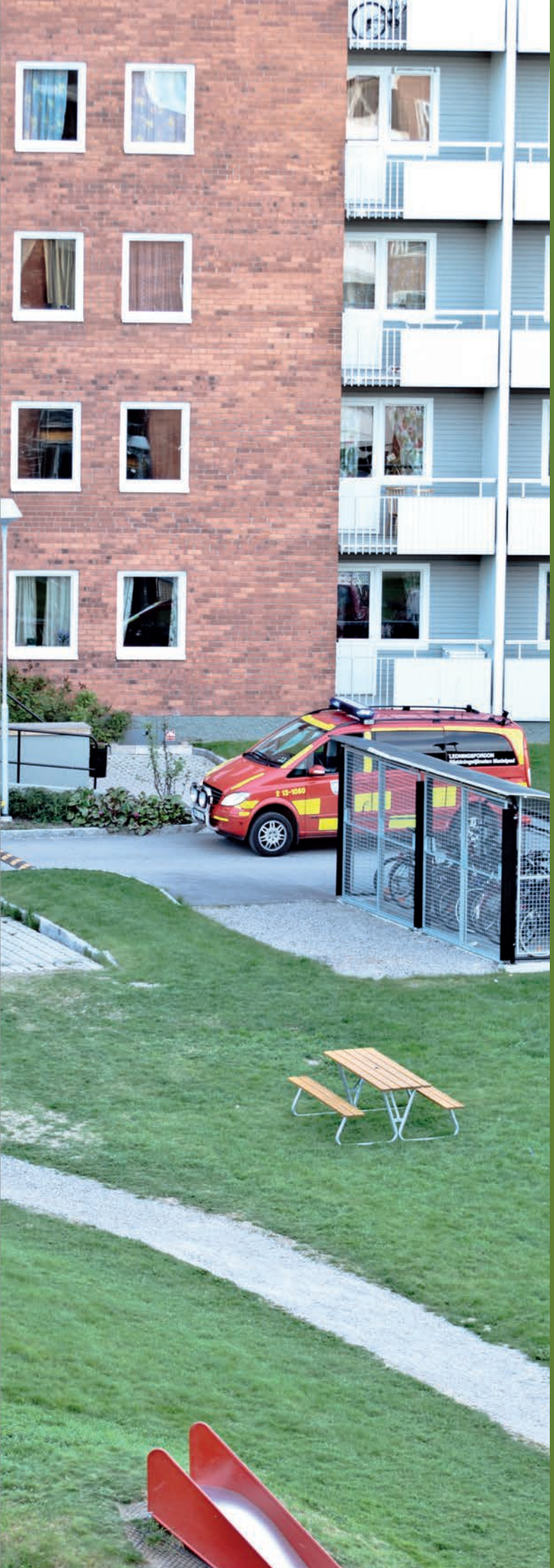
La CEB demeure néanmoins une entité juridique distincte et financièrement indépendante. Elle compte 42 États membres comme actionnaires et dispose de son propre système de gouvernance, déterminé par le Statut de la Banque. La CEB "est organisée, administrée et contrôlée" par quatre "organes" :

- le Conseil de direction, présidé par Marinela PETROVA (Bulgarie), définit entre autres l'orientation générale des activités de la Banque
- le Conseil d'administration, présidé par Miglė TUSKIENĖ (Lituanie), exerce les pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil de direction
- le Gouverneur* (assisté de Vice-Gouverneurs), représentant légal de la Banque, dirige ses activités et est responsable de son personnel, sous le "contrôle général" du Conseil d'administration
- le Comité de surveillance.

Le secrétariat des organes de direction, d'administration et de contrôle de la CEB est assuré par le Secrétariat de l'Accord Partiel sur la Banque de Développement du Conseil de l'Europe.

* Carlo Monticelli, de nationalité italienne, a été élu Gouverneur de la CEB par les États membres de la Banque le 11 juin 2021, après avoir occupé pendant six ans le poste de Vice-Gouverneur Stratégie Financière. Son mandat, d'une durée de cinq ans, a débuté le 18 décembre 2021. Le Gouverneur est actuellement assisté de Tomáš Boček, de nationalité tchèque, qui a été reconduit dans ses fonctions de Vice-Gouverneur Pays du Groupe Cible le 16 avril 2021. Le 3 décembre 2021, le Conseil de direction a ouvert la procédure de nomination pour les postes de Vice-Gouverneur Stratégie Financière et de Vice-Gouverneur Stratégie de Développement Social.

De plus amples informations sont disponibles dans le Rapport du Gouverneur 2021, ainsi que sur le site Internet de la Banque : https://coebank.org/fr/.



Sommaire

À propos de la CEB 2

Faits marquants en 2021 4

Message du Gouverneur 5

Notations ESG 6

Gestion de la durabilité 7
- Impact et action de la CEB 10

La CEB et le changement climatique 12
- S'aligner sur l'Accord de Paris 12
- Financements climatiques et émissions de GES 14

Réponse de la CEB au Covid-19 17
- Activités liées aux projets 17
- Faire face aux risques opérationnels 19

De la crise à une reprise inclusive, durable et résiliente 20
- Financement de projets en 2021 20
- Financement durable et trésorerie 30

Partenariats et engagement 34
- Finance en commun 34
- Autres engagements forts 35

Responsabilité et transparence 38

Fonctionnement interne 41
- Ressources humaines 41
- Passations de marchés durables 47
- Santé et sécurité 47
- Gérer l'impact du fonctionnement interne 48

Annexe - Index du contenu GRI pour 2021 51

Faits marquant en 2021

GRI 203-1

► Principaux enseignements de 2021

- La CEB a approuvé 57 projets pour un montant total de 4,2 milliards d'euros, dont 657 millions d'euros de prêts liés aux mesures de réponse au Covid-19 qui ont bénéficié à 7 projets dans 6 pays, portant le total des financements liés au Covid-19 à près de 3,8 milliards d'euros. Ceux liés à l'action climatique se sont élevés à 525 millions d'euros.
- En tant qu'observateur auprès de la CCNUCC, la CEB a participé à la COP26 à Glasgow et figuré parmi les signataires d'une déclaration commune sur "l'ambition climatique collective", aux côtés de neuf autres banques multilatérales de développement (BMD).
- La Banque a adopté un cadre d'alignement sur l'Accord de Paris, qui s'accompagne d'une feuille de route par étapes visant à rendre opérationnel son engagement à aligner progressivement ses activités de prêt sur l'Accord de Paris de 2015.
- La CEB, qui émet des obligations d'inclusion sociale (SIB) depuis 2017, a effectué deux opérations de 500 millions d'euros et de 500 millions de dollars américains en 2021. Ensemble, ces SIB ont représenté plus de 15% de l'Autorisation d'emprunt pour 2021.
- La Banque a utilisé les fonds de ses donateurs afin de garantir des prêts d'une valeur de 19 millions d'euros et d'accorder 10 millions d'euros de dons, au bénéfice de dix pays. La CEB utilise ces fonds pour rendre les projets à fort impact plus durables, tant sur le plan financier qu'opérationnel, par exemple par le biais de garanties de prêts ou d'une assistance technique.
- La CEB a été l'un des grands partenaires de la deuxième édition du Sommet Finance en commun où elle a encouragé l'action collective en faveur du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030, et en particulier la Coalition pour l'investissement social, menée conjointement avec l'Agence Française de Développement.
- La CEB a mis à jour ses Codes de conduite ainsi que ses principales politiques de Conformité en vue, notamment, de répondre aux exigences de l'Évaluation des piliers de l'Union européenne, que la Banque a passée avec succès début 2022.
- D'importants progrès ont été réalisés en faveur d'une plus grande égalité des genres au sein de la Banque, tels que l'engagement à l'égard de l'égalité salariale, la mise à jour des règles relatives au congé de paternité et la réalisation d'une enquête approfondie auprès du personnel.
- La Banque a commencé à compenser les émissions de gaz à effet de serre liées à son propre fonctionnement en faisant appel à une jeune entreprise locale innovante.
- Carlo Monticelli, de nationalité italienne, a été nommé Gouverneur de la CEB.

► Données financières clés à fin 2021 (en milliards d'euros)

GRI 2.6 • 2.7 • 201-1

Projets approuvés	Prêts décaissés	Encours de prêts	Capitaux propres	Émissions	Total du bilan
4,2	4,0	18,9	3,2	5,5	29,7

► Données extra-financières clés à fin 2021

Ressources humaines

213 agents permanents et deux dirigeants élus (Gouverneur et Vice-Gouverneur)

32 nationalités

54% de femmes

46% d'hommes

Empreinte carbone de la CEB

Total des émissions de gaz à effet de serre

455 tonnes

éq. CO_2 ou 2,1 tCO_2/agent

Empreinte carbone des projets approuvés (en tonnes éq.CO_2 par an)

	2017	2018	2019	2020	2021
Émissions absolues des projets approuvés	50 000	70 000	50 000	-	110 000
Réductions d'émissions liées aux projets d'atténuation approuvés	- 60 000	- 170 000	- 130 000	- 30 000	- 65 000

Financement de l'action pour le climat (en millions d'euros)

	2017	2018	2019	2020	2021
Total du financement de l'action pour le climat	323	629	1 037	798	525

Message du Gouverneur

GRI 2.22



Dans un contexte où la pandémie de Covid-19 et l'accélération du changement climatique rendent les questions sociales et de durabilité d'autant plus cruciales, la CEB a su relever ces défis, continuant à remplir son mandat de manière rapide et efficace.

En 2021, la pandémie persistante a de nouveau infligé un lourd tribut humain et social, et la reprise est loin d'être complète. En particulier, malgré les dépenses considérables engagées par les gouvernements, la crise semble avoir affecté de manière disproportionnée les personnes les plus vulnérables. À l'échelle mondiale, la pandémie a plongé des dizaines de millions de personnes dans l'extrême pauvreté. En Europe, elle a exacerbé les inégalités et menacé la cohésion sociale.

Les besoins sociaux, et plus particulièrement les besoins en investissement social, sont au centre des préoccupations dans la sphère du financement durable. Le marché florissant des obligations sociales en 2020, qui est resté solide en 2021, en constitue une excellente illustration. Dans ce domaine, la CEB s'est distinguée en tant que pionnière : en lançant tout d'abord son obligation d'inclusion sociale (SIB) inaugurale en 2017, conformément aux *Social Bond Principles*, puis en devenant le tout premier émetteur d'une obligation en réponse au Covid-19 en avril 2020 d'un montant d'1 milliard d'euros, suivie d'une autre deux mois plus tard de 500 millions de dollars US. En 2021, la Banque a continué à œuvrer en la matière en lançant deux autres SIB à hauteur de 500 millions d'euros et 500 millions de dollars américains.

Plus largement, la CEB a pu s'appuyer sur son mandat social unique et ses 65 ans d'expérience afin d'aider ses États membres à atténuer l'impact de la pandémie de Covid. En premier lieu, la Banque a réagi à l'urgence de la crise en adaptant ses instruments financiers afin de mobiliser rapidement des ressources ; dès avril 2020, elle avait approuvé 1,7 milliard d'euros de prêts pour la santé et l'emploi. Par la suite, la CEB a continué à apporter un soutien déterminant en vue d'une reprise plus inclusive, résiliente et durable. Entre 2020 et 2021, la CEB a approuvé 28 projets liés au Covid dans 21 États membres, représentant près de 3,8 milliards d'euros. Au total, sur la même période, des financements d'une valeur de plus de 10 milliards d'euros, dont 4,2 milliards d'euros en 2021, ont été approuvés pour des projets d'investissement social.

Au-delà des effets de la pandémie, le dernier rapport publié par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, ainsi que les graves inondations et sécheresses de l'été 2021, viennent rappeler la menace existentielle que représente le changement climatique et la nécessité d'une action immédiate dans ce domaine. La CEB est fermement engagée en faveur de la durabilité environnementale, qui constitue l'une des trois lignes d'action stratégiques définies dans son Plan de développement 2020-2022, au même titre que le soutien à la croissance inclusive et aux groupes vulnérables. La Banque intègre ainsi les dimensions sociale, environnementale et économique dans ses activités, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

La CEB, dotée d'un mandat exclusivement social, estime que la nécessaire transition vers des économies à faible émission en carbone doit être socialement juste et protéger les plus vulnérables, qui sont souvent les plus exposés aux conséquences du dérèglement climatique. C'est dans ce contexte qu'elle a signé la Déclaration conjointe des banques multilatérales de développement lors de la COP26 et qu'elle a développé son approche de l'alignement sur l'Accord de Paris avec sa feuille de route, lesquelles ont été présentées au Conseil d'administration en novembre 2021.

De même, la CEB a été l'un des partenaires du deuxième Sommet Finance en Commun (FiCS) en octobre 2021, avec la conviction que l'alignement des banques publiques de développement sur un objectif commun rende le tout supérieur à la somme des parties. Lors du FiCS, la Banque a plaidé en faveur d'un investissement social de haute qualité, et a souligné la valeur de la Coalition pour l'investissement social qu'elle codirige avec l'Agence Française de Développement (AFD). Notre partenariat fructueux avec l'Union européenne, qui revêt plusieurs formes, nous permet également de faire plus et mieux pour l'investissement social, et donc pour le bien commun.

La CEB applique rigoureusement les principes de durabilité à son propre fonctionnement et à ses méthodes de travail. Au plus fort de la crise du Covid, elle a été en mesure de recourir rapidement au travail à distance afin de poursuivre ses activités sans interruption. En outre, la Banque a fait preuve d'un engagement inébranlable en matière de responsabilité d'entreprise : de l'intensification des actions en faveur de l'égalité des genres sur le lieu de travail, à l'introduction de la nécessité de continuer à appliquer de manière proactive les bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans son Code de conduite révisé, en passant par la mise à jour de ses politiques de conformité. Tous ces efforts sont reconnus par les agences de notation ESG, qui évaluent régulièrement les performances de la Banque.

En ces heures sombres, la guerre fait rage en Europe et je tiens à exprimer notre solidarité avec le peuple ukrainien, victime de l'invasion militaire lancée par la Russie. La situation humanitaire en Ukraine se détériore rapidement et des millions de personnes fuient la mort et les destructions, cherchant désespérément la sécurité dans les pays voisins et au-delà. La CEB sera aux côtés de ses pays membres pour faire face à cette crise sans précédent, conformément à son mandat historique d'aide aux réfugiés, aux migrants et aux personnes déplacées.

La priorité de la CEB pour l'avenir est de continuer à remplir un mandat social devenu plus pertinent que jamais dans le contexte actuel. La Banque restera donc flexible et innovante afin de s'adapter à un environnement en rapide évolution, notamment en termes de critères de durabilité. Elle cherchera également à renforcer son engagement auprès des parties prenantes, afin de pouvoir continuer à aider les populations européennes les plus vulnérables.

Paris, le 10 mars 2022
Carlo Monticelli

Notations ESG

Les experts des agences de notation extra-financière examinent fréquemment les efforts déployés par la CEB en matière de durabilité. Les résultats de ces évaluations placent régulièrement la Banque parmi les institutions les plus durables, tant en termes de fonctionnement interne que d'impact des projets.

GRI 3-3

► Engagement de la CEB en matière d'ESG

En tant qu'institution publique et banque de développement, la CEB accorde une grande importance aux questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Dans le cadre de l'évolution vers une finance plus durable, les questions ESG ont rapidement suscité un intérêt croissant de la part de divers acteurs du marché financier, en particulier les investisseurs socialement responsables. Certains d'entre eux ont ainsi choisi d'investir dans les obligations d'inclusion sociale phares de la Banque, émises au cours de chacune des cinq dernières années. Ces instruments illustrent parfaitement les liens entre le mandat social de la CEB et les projets à impact positif qu'elle finance, l'orientation du marché en faveur de la durabilité et les performances ESG d'ensemble de la Banque (voir "Financement durable et trésorerie").

► Évaluation externe : les notations de la Banque

Les agences de notation extra-financière témoignent de la solidité de la gestion des risques et des performances ESG de la CEB. Quatre d'entre elles, avec lesquelles la Banque est en contact régulier afin d'assurer la plus grande transparence sur ses pratiques internes, fournissent des évaluations "non sollicitées". À titre d'illustration, ces évaluations étaient les suivantes à la fin de l'année 2021 :

- **"Prime"** de la part d'ISS ESG (août 2021)
- **"Leader"** de la part de MSCI ESG (avril 2021)[1]
- **"Negligible ESG Risk"** de la part de Sustainalytics (décembre 2020, confirmation en février 2022)
- **"Advanced"** de la part de Vigeo Eiris (octobre 2020).

[1] L'utilisation par la CEB de données provenant de l'agence MSCI ESG Research LLC ou de ses filiales ("MSCI"), ainsi que l'utilisation de logos, marques, marques de service ou noms d'index appartenant à MSCI dans le présent document ne sauraient constituer un parrainage, une approbation, une recommandation ou une promotion de la CEB par MSCI. Les services et données fournis par MSCI appartiennent à cette dernière ou à ses fournisseurs d'informations. Ils sont fournis "en l'état" et sans garantie. Les noms et logos de MSCI sont des marques ou des marques de service de MSCI.

Gestion de la durabilité



2-12 • 2-13 • 2-23 • 2-29 • 3-1 • 3-3

► La durabilité au cœur de la CEB

Sur le plan stratégique, le Conseil de direction, en tant qu'"organe suprême de la Banque", détermine "les orientations générales sur l'activité de l'institution", notamment en adoptant une stratégie pluriannuelle qui fixe le cadre de l'activité de prêt de la Banque et est intrinsèquement liée à la durabilité sociale et environnementale. La stratégie actuelle est définie par le Plan de développement 2020-2022.

Sur le plan opérationnel, la Banque s'est fermement engagée à promouvoir la durabilité environnementale dans ses financements de projets (voir la Politique de mesures de prévention des risques sociaux et environnementaux) ainsi que dans son propre fonctionnement (voir la Déclaration environnementale de la CEB).

La double matérialité en tant que norme de gestion de la durabilité

Pris ensemble, le Plan de développement, la Politique de mesures de prévention des risques sociaux et environnementaux et la Déclaration environnementale de la CEB fondent la manière dont la Banque traite les *effets internes* – i.e. comment la CEB pourrait être affectée par les questions de durabilité – et les *effets externes* – i.e. comment l'action de la Banque impacte la société, l'environnement et, *in fine*, la vie des gens.

Cette logique de "double matérialité" s'applique également à la divulgation : le Rapport sur la durabilité met à disposition des informations relatives aux sujets qui ont été jugés importants lors d'un exercice dédié, tourné vers les parties prenantes de la Banque en 2019 et légèrement mis à jour au fil du temps, par exemple en tenant compte de l'importance du changement climatique. Pour plus d'informations sur l'évaluation de la matérialité, voir l'Index GRI.

La gestion des différents aspects de la durabilité se ventile entre les directions de la Banque et leurs experts. Les sujets qui concernent la CEB dans son ensemble, comme le reporting et la divulgation, les notations ESG, l'engagement des parties prenantes et la coordination entre les directions par le biais d'un *réseau de correspondants RSE*, sont gérés par la *Division Responsabilité d'entreprise*. Les équipes chargées des questions importantes en matière de durabilité se présentent comme suit :

Un réseau interne de correspondants RSE traite des questions **ESG** et de **durabilité**

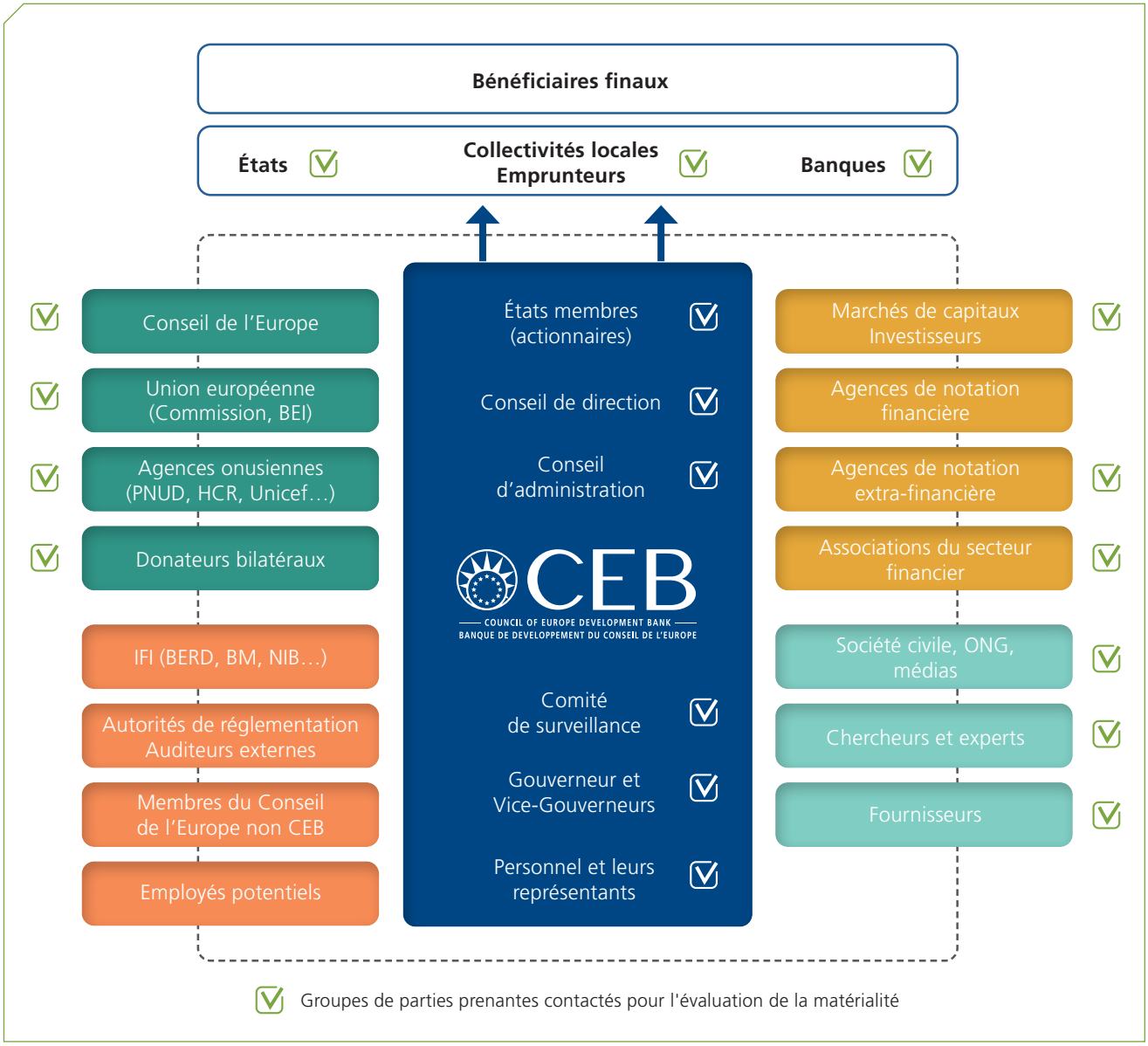
- *Bureau de la Directrice du Contrôle de la Conformité* : il garantit l'intégrité et la transparence dans la conduite de toutes les activités de la CEB – de la lutte contre le blanchiment de capitaux au signalement, en passant par la sécurité des systèmes informatiques.
- *Direction des Services Corporate* : elle traite les questions liées aux ressources humaines (égalité des genres, bien-être, etc.) et à la gestion des infrastructures (consommation énergétique des bureaux, gestion des déchets, etc.).
- *Bureau de l'Évaluation* : il examine de manière indépendante les projets financés par la CEB afin d'évaluer leur performance sociale et d'en tirer des enseignements en vue d'éclairer les activités futures de la CEB.
- *Direction des Finances* : elle lève les ressources nécessaires au financement des projets de la Banque à des conditions concurrentielles et accélère le développement du marché des obligations sociales, par exemple en émettant les obligations d'inclusion sociale de la CEB.
- *Direction des Affaires Juridiques* : elle est chargée de veiller à ce que les engagements pris par la Banque en matière de durabilité, au titre de la prévention des risques sociaux et environnementaux, de la lutte contre la fraude, la corruption et d'autres pratiques interdites, soient reflétés de manière adéquate dans les instruments contractuels.
- *Direction des Prêts & du Développement Social* : elle aide les emprunteurs à développer leurs projets et à maximiser leur valeur ajoutée sociale, en étroite collaboration avec les spécialistes sectoriels de la Direction Préparation & Suivi techniques.
- *Direction du Risque & du Contrôle* : elle traite les risques afférents au fonctionnement de la Banque et, à compter de 2021, intégrera les enjeux liés aux risques climatiques et environnementaux dans les évaluations des risques de contreparties et dans le cadre de tolérance au risque.
- *Direction de la Préparation & du Suivi Techniques* : elle accompagne les emprunteurs pour les aider à maximiser les avantages environnementaux, sociaux et climatiques de leur projet, et à gérer les effets négatifs et les risques environnementaux, sociaux et climatiques tout au long du cycle du projet ; elle aide à rendre les procédures de passation de marchés plus respectueuses de l'environnement, tant pour les projets que pour les besoins opérationnels de la Banque ; elle conseille les clients sur les enjeux de durabilité, soit directement, soit par l'intermédiaire de spécialistes externes.

En outre, le *Comité de pilotage de l'alignement sur l'Accord de Paris* rassemble les directeurs des équipes concernées énumérées ci-dessus afin de coordonner le développement de l'approche de la CEB pour ce qui relève de l'alignement sur l'Accord de Paris sur le climat. Des groupes de travail au niveau opérationnel rendent compte au Comité de pilotage qui informe le Gouverneur, lequel est responsable devant le Conseil d'administration.

Un Comité de pilotage coordonne les efforts d'alignement de la CEB sur l'**Accord de Paris sur le climat**

Engagement des parties prenantes

En tant qu'institution publique, la CEB doit dûment rendre compte de son action à un large éventail de parties prenantes (voir la cartographie des parties prenantes ci-dessous).



La Banque s'attache à cibler ses actions de sensibilisation auprès d'un large éventail de parties prenantes qui travaillent sur des sujets spécifiques proches de son cœur d'activité. La CEB dialogue activement avec ses États membres actionnaires, des emprunteurs, des investisseurs et d'autres parties prenantes essentielles à de multiples fins, notamment pour (i) rendre les projets à fort impact social plus durables, tant sur le plan financier qu'opérationnel grâce aux fonds des donateurs ; (ii) échanger les meilleures pratiques et partager connaissances et expertise ; (iii) plaider en faveur de l'investissement social ; (iv) promouvoir et récompenser les initiatives en matière d'innovation sociale ; (v) mieux comprendre les besoins. La Banque entretient ce dialogue de nombreuses manières, qui vont des partenariats financiers et institutionnels à l'organisation d'événements ou encore la participation à des réseaux d'experts (pour plus d'informations, voir la "Réponse de la CEB au Covid-19" : Activités liées aux projets, et "Partenariats et engagement").

Divulgation régulière et transparence de l'information

La première édition du Rapport sur la durabilité a été publiée en 2008, sous l'intitulé "Rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise". Comme par le passé, le Rapport 2021 est également rédigé selon la norme *Global Reporting Initiative* (GRI), dans sa mise à jour de 2021, et accompagné d'un *Index GRI* détaillé. Les sujets abordés sont élaborés sur la base d'une évaluation de la matérialité qui a été réalisée en 2019 avec la participation de parties prenantes internes et externes (pour plus d'informations, voir l'Index GRI).

En complément, il existe un reporting à part sur les obligations d'inclusion sociale de la CEB (où figure le lien entre ces obligations et les objectifs de développement durable), et des informations sur les enseignements tirés des activités de suivi et d'évaluation des projets de la Banque.

Notre impact

Notre mandat

57 projets approuvés pour **€ 4,2 milliards**

Financements Covid d'environ **€ 3,8 milliards** au cours des 24 derniers mois

Les obligations d'inclusion sociale représentent **15%** **de l'autorisation d'emprunt** pour 2021

Financements pour le climat à hauteur de **€ 525 millions**

Notre activité durable repose sur notre mandat social

La banque de développement social pour l'Europe

Promouvoir la croissance inclusive, soutenir les groupes vulnérables et préserver l'environnement

Coopération étroite avec le Conseil de l'Europe et respect de ses valeurs

Entre 2017 et 2020, nos obligations d'inclusion sociale ont bénéficié à **224 501 étudiants** et **29 millions de personnes âgées**

Les 57 projets approuvés ont été évalués en fonction de leurs **liens avec les ODD** des Nations Unies

Les nouveaux emprunteurs représentent **20%** des projets approuvés

Les trois premiers secteurs dans l'encours de prêts : la **santé** (18%), les **TPE-PME** (17%) et l'**amélioration de la qualité de vie** (16%)

32 nationalités au sein du personnel. **11 nationalités,** et **59% de femmes** parmi les 17 nouveaux agents

La CEB en action

Nos objectifs	Nos projets	Nos financements	Notre approche
Améliorer la vie des personnes, y compris des plus vulnérables	Investissements dans les infrastructures sociales	42 États membres actionnaires	Mesures de prévention des risques sociaux et environnementaux pour les projets
Objectifs de développement durable	Soutien à la création d'emplois et aux compétences	Des financements de projet compétitifs, y compris grâce à des obligations d'inclusion sociale	Alignement sur l'Accord de Paris sur le Climat
Atténuation et adaptation au changement climatique avec un prisme social	Dans nos 42 pays membres européens	Durabilité financière : solides notations de crédit	Intégrité, contrôle de la conformité et transparence
Aider les emprunteurs à faire face aux catastrophes et aux chocs, ex. Covid-19, crises des réfugiés	Emprunteurs : gouvernements, régions, villes, institutions financières publiques et privées	Conformité ESG : solides notations extra-financières	Suivi et évaluation des projets
			Dons et assistance technique, partenariats
			Fonctionnement interne : Déclaration environnementale, genre et diversité

La CEB et le changement climatique



S'aligner sur l'Accord de Paris

La crise climatique expose et exacerbe de plus en plus les inégalités, les groupes les plus vulnérables étant généralement les plus touchés par le dérèglement climatique, les moins résistants à ses impacts économiques et ceux susceptibles de porter un fardeau disproportionné dans la transition vers un avenir qui serait sobre en carbone et résilient.

GRI 2-23 • 2-24 • 2-28 • 3-3 • 305-3 • 305-5

► L'engagement de la CEB à aligner ses activités sur les objectifs de l'Accord de Paris

Consciente des effets du changement climatique sur l'inclusion sociale et de leurs facteurs sociaux, la CEB intègre de plus en plus la question du changement climatique au sein de ses activités depuis ces dernières années. Dans son Plan de développement 2020-22, la CEB est allée plus loin. Elle a réaffirmé sa vocation unique à soutenir ses pays membres en faveur de la cohésion et de l'intégration sociales, tout en renforçant son engagement à s'aligner sur les objectifs et principes de l'Accord de Paris de 2015 et à améliorer l'intégration des considérations en matière de durabilité et de changement climatique dans ses opérations ; et ce, en termes tant de développement d'opportunités de financement durable que de gestion des risques climatiques. L'engagement de la CEB s'appuie sur sa vaste expérience dans le soutien à l'investissement social, qui peut contribuer simultanément à la durabilité sociale, économique et environnementale et, *in fine*, à une plus grande résilience des sociétés européennes face aux chocs et changements futurs.

En parallèle, la gestion et le reporting par le secteur financier des opportunités et des risques liés à la durabilité et au changement climatique, font l'objet d'attentes croissantes. Le Plan d'action 2018 de l'Union européenne sur le financement de la croissance durable et la proposition de réglementation sur la finance durable qui en découle, visent à réorienter les flux financiers vers des objectifs de durabilité et à améliorer la communication sur les risques liés au climat, conformément aux recommandations du *Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat* (TCFD). Les régulateurs et superviseurs financiers du *Réseau pour le verdissement du système financier* (NGFS) appellent à l'intégration des considérations liées au climat et à la durabilité au sens large dans la gouvernance, la stratégie, les portefeuilles et le reporting des acteurs financiers. Fin 2020, la BCE a publié un guide relatif aux risques liés au climat et à l'environnement à l'intention des banques qu'elle supervise et procédera à un examen exhaustif des pratiques de ces dernières en 2022. Cette alliance entre une demande croissante de meilleures informations de la part des investisseurs et une réglementation émergente pousse la CEB à renforcer l'intégration des considérations liées au climat et à l'environnement au sens large dans ses stratégies, activités et systèmes de gestion des risques.

► Un cheminement collectif vers l'alignement sur l'Accord de Paris

Les banques multilatérales de développement (BMD) sont appelées à jouer un rôle de premier plan pour aider les pays à opérer leur transition vers des modèles à faible émission de carbone et résilients, et à recourir à des approches coordonnées ainsi qu'à des initiatives collectives pour y parvenir. L'élaboration d'une réponse commune à l'appel de l'article 2.1 (c) en faveur de l'alignement des flux financiers sur les objectifs de l'Accord de Paris a constitué l'un des principaux domaines de coopération des BMD. À cette fin, celles-ci ont mis en place un cadre commun d'alignement sur l'Accord de Paris (AP), qui a établi une compréhension commune du concept de l'AP et des domaines d'intervention, au sein desquels un certain nombre de méthodologies et de pratiques partagées sont progressivement développées. À partir de cette base commune, chaque BMD serait alors en mesure d'élaborer des approches ainsi que des lignes d'action sur mesure qui tiendraient compte des spécificités de leur mission et de leur modèle opérationnel respectifs.

En mars 2021, la CEB a rejoint, en tant qu'observateur, le groupe de coordination des BMD sur le changement climatique et commencé à transposer le cadre de l'AP dans le contexte de l'accent unique qu'elle met sur le financement des infrastructures sociales au service d'un développement durable et inclusif. Lors de la COP26, la CEB a également figuré parmi les signataires d'une déclaration commune sur "l'ambition climatique collective", aux côtés de neuf autres BMD.

► Intégration du changement climatique et des considérations sociales : l'approche de la CEB pour l'alignement sur l'Accord de Paris

Le respect des engagements de la Banque et l'évolution des exigences réglementaires ont nécessité un renforcement des contrôles préalables actuels de la CEB en matière de climat ainsi qu'une intégration plus systématique des considérations climatiques dans ses activités. À cette fin, la CEB a mis en place en 2021 une structure interservices dédiée pour définir une approche d'alignement sur l'Accord de Paris propre à la Banque et instaurer une feuille de route par étapes qui identifie les actions prioritaires en vue d'un alignement progressif sur les objectifs de l'Accord de Paris – en commençant par l'alignement des activités de prêt direct d'ici la fin de 2022.

Conformément à son mandat, la CEB se concentre sur le principe *Personnes-Planète-Prospérité* avec un prisme sur les personnes, qui examine la façon dont celles-ci sont affectées par le changement climatique et par la transition vers un avenir climatiquement neutre et résilient, en reconnaissant les effets disproportionnés qu'entraîne le dérèglement climatique sur les groupes à faible revenu et d'autres groupes vulnérables, ainsi que les obstacles que ces groupes peuvent rencontrer pour bénéficier de la transition.

En 2021, la Banque à adopté un **cadre d'alignement sur l'Accord de Paris** et une feuille de route par étapes

Le cadre d'alignement sur l'AP de la CEB reconnaît que la lutte contre la crise climatique peut offrir des opportunités pour tirer parti de transformations sociales positives, dans la mesure où les réponses climatiques se concentrent explicitement sur le volet inclusion sociale des politiques et des investissements de transition. La création d'emplois à l'épreuve des changements climatiques, la diversification économique qui réduit la dépendance aux secteurs affectés par le climat et l'investissement dans des services de base résilients, comptent parmi les actions susceptibles de conduire à des résultats positifs se renforçant mutuellement.

Le cadre d'alignement sur l'AP de la Banque, soutenu par le Conseil d'administration en novembre 2021, et la feuille de route par étapes pour son opérationnalisation progressive, renforceront davantage la contribution de la CEB en faveur d'un lien plus fort entre agenda climatique et inclusion sociale.

Schéma 1 : Les quatre piliers du cadre d'alignement sur l'Accord de Paris de la CEB



La première dimension de l'alignement des activités de la CEB sur les objectifs de l'Accord de Paris se concentre sur le fait d'orienter le financement de la Banque vers des projets qui ne nuisent pas de manière significative à ses objectifs de température, de faible émission de carbone et de résilience climatique ou qui ne présentent pas de risques élevés et non gérés en lien avec le climat. Cette ligne d'action met l'accent sur le renforcement des contrôles préalables principalement en vue d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques liés au climat (physiques et de transition) tout au long du cycle de crédit au niveau du projet, de la contrepartie et du portefeuille. La deuxième dimension de l'approche de la CEB vis-à-vis de l'AP se concentre sur l'identification des opportunités permettant de promouvoir simultanément l'inclusion sociale et les objectifs liés au climat. Cette ligne d'action vise à mieux équiper la Banque pour identifier et financer des investissements qui se renforcent mutuellement et soutiennent une transition juste et socialement inclusive vers un avenir climatiquement neutre et résilient – une attention particulière étant portée à la réponse aux besoins ainsi qu'à l'amélioration des chances des populations vulnérables. La troisième ligne d'action concerne l'alignement des activités internes ainsi que des mécanismes et politiques de gouvernance, et la quatrième vise à améliorer la transparence et le reporting sur les sujets liés au climat.

Dans le cadre de l'élaboration de l'approche de la CEB vis-à-vis de l'AP, la Banque a entrepris une série d'activités préparatoires qui comprenaient l'exploration des méthodologies existantes, en particulier dans le domaine de la gestion des risques climatiques (par exemple, les méthodologies sur le risque climatique des contreparties, les scores de risque climatique des entités souveraines), et a organisé plusieurs formations internes et activités de sensibilisation au niveau de l'institution, y compris en y associant le Conseil de direction et le Conseil d'administration, des séances d'information sur des sujets liés au climat et aux risques, ainsi que la formation spécifique des gestionnaires de risques de la CEB sur le changement climatique et d'autres questions ESG.

Dans le domaine de la gestion des risques, la CEB a mené son premier exercice de cartographie des risques climatiques, qui a permis d'identifier les facteurs de risque susceptibles d'avoir une incidence importante sur la Banque, soit de manière directe, soit par le biais de ses clients. Des risques et des opportunités ont ainsi été identifiés.

Financements climatiques et émissions de GES

Au cours de l'année 2021, la CEB a consacré 0,5 milliard d'euros à des projets d'atténuation et d'adaptation au climat et poursuivi ses contrôles préalables en matière de climat sur l'ensemble des projets approuvés.

GRI 2-6 • 203-1 • 303-3 • 303-5

► Contrôles préalables en matière de changement climatique, financement climatique et communication des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les projets approuvés en 2021

À l'heure actuelle, dans le cadre de son processus de contrôles préalables en matière de changement climatique (*climate change due diligence*), la Banque examine tous les projets afin de détecter les risques liés au climat et identifie les éléments d'atténuation et d'adaptation au climat dans ses opérations. Elle suit également en permanence la part des financements liés au climat dans ses volumes de prêts annuels et rend compte des émissions absolues et relatives de ses activités.

Les financements pour le climat se sont élevés à **525 millions d'euros** en 2021

En 2021, le personnel technique de la CEB a mené des contrôles préalables en matière de changement climatique sur l'ensemble des 57 nouveaux projets approuvés. Les composantes relatives au financement climatique n'ont pu être identifiées que pour un sous-ensemble de 24 projets, tandis que 6 d'entre eux comprenaient à la fois des objectifs d'atténuation et d'adaptation. Parmi eux :

- 22 projets approuvés ont contribué au moins partiellement à l'atténuation du changement climatique, trois d'entre eux ayant pour objectif principal la réduction des émissions de GES (projets liés à la rénovation de l'efficacité énergétique de bâtiments et au renforcement du chauffage urbain)
- 6 ont contribué à accroître la résilience au changement climatique, bien qu'aucun n'ait eu pour objectif principal l'adaptation au climat ou le renforcement de la résilience au changement climatique.

Dans l'ensemble, le financement de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets a représenté 525 millions d'euros, soit 13% du volume total des financements approuvés en 2021 (tels que présentés dans le tableau ci-dessous). 89% de ce montant a été consacré au financement de l'atténuation et seulement 11% au financement de l'adaptation, soit une baisse pour la deuxième année consécutive par rapport à la part maximale atteinte par l'adaptation en 2019.

Tableau 1 : Financement de l'action pour le climat par la CEB - atténuation et adaptation en 2017-2021
(en millions d'euros)

	2017	2018	2019	2020	2021
Total des financements de la CEB approuvés	3 908	3 898	3 983	6 025	4 156
Total des financements climatiques (en % du total des financements approuvés)	323 (8%)	629 (16%)	1 037 (26%)	798 (13%)	525 (13%)
Financement de l'atténuation du changement climatique (en % du total des financements pour le climat)	233 (72%)	584 (93%)	703 (68%)	649 (81%)	467 (89%)
Financement de l'adaptation au changement climatique (en % du total des financements pour le climat)	90 (28%)	45 (7%)	334 (32%)	149 (19%)	58 (11%)

La Banque maintient son engagement d'améliorer le suivi du financement des actions environnementale et climatique et d'accroître l'identification des composantes climatique et verte dans ses projets, sachant que la baisse du volume et de la part du financement climatique par rapport aux années précédentes s'explique par un certain nombre de raisons :

- tout d'abord, à l'instar des autres BMD, le suivi du climat à la CEB se fait de plus en plus détaillé et strict, ce qui exige des informations sur les composantes spécifiques des projets afin de s'assurer que ceux-ci répondent de manière crédible à la méthodologie commune des BMD (et progressivement à la taxonomie de l'UE). Par exemple, aucune composante d'atténuation du climat n'a été enregistrée dans les opérations pour lesquelles les économies d'émissions de GES ne pouvaient être évaluées *ex ante*

- en raison de la granularité de l'approche des BMD, il est par ailleurs très difficile d'identifier les composantes du changement climatique dans les programmes multisectoriels qui ne comportent pas de sous-projets clairement définis au moment de l'instruction. Ces opérations ayant continué à représenter une grande partie de ses approbations en 2021 (34% des opérations approuvées étaient des facilités de financement du secteur public et, au total, 40% étaient des programmes multisectoriels), la Banque a connu une diminution de sa capacité à identifier les composantes de financement climatique au moment de l'instruction. Pour ce faire, une forte implication auprès des emprunteurs potentiels aurait été nécessaire afin de convenir au préalable d'engagements clairs de leur part en matière de financement climatique. Une telle implication n'a pas été possible pour l'ensemble des projets approuvés en 2021, notamment en raison des contraintes de ressources qu'a fait peser sur l'équipe 'Mesures de prévention des risques environnementaux et sociaux et Changements climatiques' (ESS-CC) le processus exigeant de développement du cadre d'alignement de la CEB sur l'AP et des méthodologies associées.

Outre ces défis, la variation annuelle des chiffres climatiques demeurera probablement une constante pour le portefeuille de la CEB du fait de la dépendance des chiffres du financement climatique, du moins jusqu'à présent, à un petit nombre de projets qui ont pour objectif principal, ou sinon important, l'adaptation ou l'atténuation. Au cours des années précédentes, les chiffres plus élevés de l'adaptation au climat provenaient de l'approbation de projets portant sur la gestion des risques d'inondation, la protection des ressources en eau et la résilience des systèmes d'approvisionnement en eau contre la sécheresse. À l'avenir, la mise en œuvre de notre approche de l'alignement sur l'Accord de Paris devrait conduire à l'identification d'un plus grand nombre de projets comprenant des composantes d'action climatique et, en particulier, à une plus grande attention à l'identification des opportunités d'adaptation climatique, même si elles ne représentent souvent qu'une petite part du coût global du projet. On s'attend donc à ce que les chiffres de l'action climatique de la CEB, et en particulier ceux de l'adaptation, continuent à fluctuer et n'augmentent peut-être pas de manière substantielle. Ceci, toutefois, ne devrait pas être considéré comme incompatible avec une approche alignée.

Les réductions d'émissions de gaz à effet de serre qui ont pu être calculées pour les projets financés en 2021 ont été bien plus faibles que les années précédentes (voir le Tableau 2), en raison des difficultés et défis que pose l'identification des composantes d'atténuation du changement climatique mentionnés plus haut. De surcroît, contrairement aux années précédentes, aucun projet de mobilité verte n'a été approuvé en 2021.

Dans ces conditions, les chiffres des économies d'émissions de GES continueront à varier d'une année à l'autre en fonction du nombre de projets approuvés qui affichent un grand potentiel d'économies d'émissions de GES. En effet, la spécificité de la méthodologie de la CEB ne permet pas de comparer les chiffres des émissions de GES d'une année à l'autre. Les chiffres plus élevés rapportés en 2021 sont dus à plusieurs facteurs, notamment le financement d'un projet à fortes émissions en 2021, à savoir un projet de chauffage urbain qui représente 20% des émissions absolues totales. Une fois encore, cela témoigne de la sensibilité des indicateurs liés au climat de la CEB à l'incidence d'un petit nombre de projets et, par conséquent, de sa probable variabilité constante d'année en année. Il convient également de noter qu'en 2021, la CEB a été en mesure de calculer l'empreinte carbone d'un nombre beaucoup plus élevé de projets que les années précédentes. L'étude des moyens d'améliorer l'applicabilité et la comparabilité de l'empreinte carbone du portefeuille de la CEB constituera l'une des étapes de la feuille de route ainsi que du cadre d'alignement sur l'AP.

Tableau 2 : Estimation des émissions de gaz à effet de serre des projets approuvés depuis 2017 (en tonnes d'éq. CO_2 par an)

	2017	2018	2019	2020	2021
Émissions absolues	50 000	70 000	50 000	#	110 000
Émissions relatives, c.-à-d. réductions obtenues grâce aux projets d'atténuation	60 000	170 000	130 000	30 000	65 000

Remarque : en 2020, la CEB n'a approuvé qu'un petit nombre de projets pour lesquels il y avait suffisamment de données permettant d'évaluer leur empreinte carbone, ce qui entraîne des données non comparables avec les années précédentes.

Prévention des risques sociaux et environnementaux (ESS)

Consciente des interactions entre l'inclusion sociale, le changement climatique et les impacts environnementaux plus larges, la CEB soutient activement le développement et le financement de projets qui génèrent des retombées sociales et environnementales positives concrètes, et qui sont conçus dans le respect des normes environnementales et sociales appropriées. À cet effet, la Banque a adopté une Politique de mesures de prévention des risques sociaux et environnementaux (*Environmental and Social Safeguards Policy*, ESSP) et un ensemble de Normes de protection environnementale et sociale, qui définissent les principes et les exigences que projets et emprunteurs sont tenus de respecter. L'ESSP détaille également les procédures de contrôle préalable d'ordre environnemental et social qui s'appliquent aux projets que la CEB envisage de financer.

Afin de garantir une mise en œuvre cohérente de l'ESSP, l'Unité 'Mesures de prévention des risques environnementaux et sociaux et Changements climatiques' est chargée d'examiner, d'évaluer et de contrôler les risques et les impacts sociaux et environnementaux de l'ensemble des projets financés par la Banque tout au long du cycle des projets, ainsi que les mesures prises par les clients de la Banque afin de gérer les risques et de faire face à ces impacts. Les procédures de contrôle préalable liées à la prévention des risques sociaux et environnementaux comprennent l'identification et l'évaluation des risques environnementaux et sociaux de chaque opération, ainsi que l'identification et la détermination des mesures d'atténuation correspondantes que l'emprunteur pourra être amené à prendre pendant la mise en œuvre afin de réduire les risques et les impacts considérés comme non atténués au moment de l'approbation. En 2021, la CEB a réalisé un examen préliminaire de toutes les propositions de projets qu'elle a reçues lors de la phase de pré-instruction, et procédé à la catégorisation des 57 projets approuvés au cours de l'année.

► Compensation carbone des opérations internes de la CEB

La CEB **compense 89%** de ses propres émissions de gaz à effet de serre

En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre de la Banque issues de son propre fonctionnement, par exemple les voyages, les déplacements domicile-travail, le chauffage et la climatisation des bureaux (voir également "Gérer l'impact du fonctionnement interne"), un programme pilote de contribution climatique, également appelé "compensation carbone", a été lancé. Au cours de l'année 2021, divers systèmes certifiés ont été examinés. Notre choix s'est porté sur *TerraTerre*, une jeune start-up innovante dans le domaine des émissions carbone. Situé en France, ce projet met en relation des agriculteurs locaux désireux d'investir dans des actions de réduction des émissions de carbone avec des organisations qui cherchent à soutenir financièrement ces actions. En outre, une plateforme innovante permet de suivre tant les actions menées par les agriculteurs que les investissements des donateurs. Les agriculteurs qui souhaitent être accompagnés dans leur transformation et être référencés sur la plateforme doivent adhérer au Label bas-carbone, développé par le gouvernement français. Cette approche reflète en grande partie l'objectif principal de la CEB en sa qualité de banque de développement : procurer des fonds aux petites entreprises, soutenir les régions rurales et les groupes à faible revenu en Europe, accompagner la transition vers une économie plus durable. Les progrès réalisés eu égard aux objectifs fixés sont régulièrement examinés par des certificateurs techniques et des associations régionales d'agriculteurs (France CARBON AGRI Association). Dans cette optique, la Banque a choisi de soutenir les deux petites exploitations laitières suivantes dans leur démarche de réduction de leur empreinte carbone sur cinq ans :

Tableau 3 : Informations concernant la compensation carbone soutenue par la CEB

Chronologie	02/2020 à 12/2025	02/2020 à 12/2025
Localisation de l'exploitation	Saint-Germain-en-Coglès, nord-ouest de la France	Racquinghem, nord-est de la France
Taille et type d'exploitation	Exploitation laitière de 66 ha	Exploitation laitière de 65 ha
Réduction des émissions de GES jusqu'en 2025	213 tonnes	192 tonnes
Approche	Utilisation d'engrais réduite, gestion du bétail	Alimentation et gestion du bétail

Ainsi, la CEB contribuera à éviter l'émission d'environ 405 tonnes de gaz à effet de serre, soit 89% de l'empreinte opérationnelle interne de l'organisation.

Pour plus d'informations, voir "Gérer l'impact du fonctionnement interne".

Réponse de la CEB au Covid-19



Activités liées aux projets

Quelques mois seulement après le début de la crise sanitaire, la CEB a approuvé des projets liés au Covid-19, qui représentent près de 3,8 milliards d'euros à ce jour. Les contraintes qui ont pesé sur le personnel et les conditions de travail ont créé des opportunités internes pour renforcer et repenser l'engagement ainsi que la collaboration afin de réaliser efficacement les objectifs et la mission de la CEB.

GRI 2-6 • 203-1 •203-2 • 416-1

► Financements spécifiques au Covid-19

La CEB a répondu à la crise du Covid-19 de manière rapide, souple et ciblée, en apportant des financements à ses pays membres dans les semaines qui ont suivi l'apparition de la pandémie en Europe, début 2020. Dans un premier temps, le soutien de la Banque s'est concentré sur les dépenses exceptionnelles liées au renforcement du secteur de la santé afin qu'il puisse résister à la pression exercée sur les ressources – humaines, matérielles et financières – et protéger la population, notamment les personnes les plus vulnérables. La priorité immédiate de la CEB était de rendre possibles des actions rapides et efficaces qui permettraient de contenir et d'atténuer la propagation ainsi que le taux d'infection du virus, tout en protégeant des vies dans un environnement extrêmement incertain.

En réponse à l'évolution de la situation et des besoins des emprunteurs, la CEB a mis des prêts supplémentaires à la disposition des secteurs sociaux concernés. Au niveau local, le financement de la CEB a ainsi soutenu des régimes budgétaires exceptionnels à l'échelon municipal, tels que des transferts de fonds et une aide au paiement des assurances, qui ont directement bénéficié aux plus vulnérables dont la situation économique était gravement affectée par la pandémie. Étant donné l'importance d'assurer la continuité de l'offre en matière d'éducation et de formation, les prêts de la CEB ont permis de fournir des plateformes numériques, du matériel et des outils informatiques afin d'accroître la capacité de scolarisation à distance, en particulier pour les étudiants défavorisés qui, autrement, n'auraient pas disposé de l'équipement nécessaire pour accéder à ces programmes scolaires. La Banque a également apporté des fonds destinés à atténuer les effets négatifs de la crise du Covid sur l'économie en général et les TPE-PME en particulier, ainsi qu'à permettre le maintien des investissements dans les infrastructures sociales essentielles.

Les **financements liés au Covid-19** ont atteint **3,8 milliards d'euros** au cours des 24 derniers mois

La réponse de la CEB au Covid-19 a continué à évoluer. En 2021, la Banque a pris une part croissante au financement de l'achat de vaccins contre le Covid-19 ainsi qu'aux activités associées à un déploiement efficace dans un certain nombre de ses pays membres. Au cours de l'année, 657 millions d'euros ont été approuvés par la CEB dans le cadre de six prêts supplémentaires liés au Covid-19, portant le total des prêts de la CEB pour le financement d'urgence lié au virus à quelque 3,8 milliards d'euros à ce jour, répartis sur 28 projets dans 21 pays d'opération de la CEB. En 2020, la Banque a également révisé son Cadre des obligations d'inclusion sociale afin de pouvoir leur affecter des projets de santé (voir le Rapport sur la durabilité 2020).

À l'avenir, il est prévu qu'une part considérable des investissements dans les infrastructures sociales financés par la CEB se concentre sur le soutien aux programmes visant à accroître la résilience et à renforcer la capacité à résister aux chocs futurs.

Dans l'ensemble, la mise en œuvre des prêts liés au Covid-19 a montré que le soutien financier de la CEB avait permis d'aider ses pays membres à assurer la continuité et la progression des investissements face à l'urgence. Les fonds de la CEB ont effectivement optimisé les flux de financement d'urgence et aidé les gouvernements à réduire les coûts et à diversifier les sources de financement. À cet égard, ils ont non seulement été effectués en temps utile mais se sont aussi avérés très pertinents et efficaces.

Tableau 4 : Financement de projets liés au Covid-19 en 2021

Nombre de projets : 7

Nombre de pays : 6

Pays : Albanie, Allemagne, Espagne, Hongrie, Kosovo, Portugal

Approbations :

657 millions d'euros,

qui viennent s'ajouter aux 3,13 milliards d'euros approuvés en 2020

Exemples de projets

- Soutien à la Municipalité de Lisbonne face au Covid-19
- Financement de biens achetés pour le système de santé hongrois
- Soutien du gouvernement albanais grâce au financement partiel des dépenses liées au Covid-19

► Dialoguer en ligne avec les emprunteurs

Dès le démarrage de la crise du Covid-19, début 2020, la Banque a rapidement contribué à atténuer ses retombées sanitaires, économiques et sociales, en dépit des contraintes liées au télétravail et à la limitation des déplacements. Lorsque le confinement a été imposé, la CEB a agi rapidement afin de s'assurer que ses opérations bancaires critiques se poursuivent sans interruption. La Banque avait pour priorité absolue de rester pleinement opérationnelle afin de soutenir les pays membres dans leurs besoins d'urgence, tout en assurant le bien-être du personnel.

Pour preuve de sa résilience opérationnelle, la CEB a maintenu des canaux de communication intensifs avec ses emprunteurs par le biais d'outils virtuels adaptés, qui ont minimisé les perturbations sur l'organisation du travail et les procédures établies malgré des conditions de télétravail difficiles.

Le nouvel environnement de travail a entraîné des changements dans la manière dont les activités d'évaluation et de suivi financier et technique de la CEB sont menées. De nouvelles modalités de travail ont été introduites, allant d'outils innovants gérés en interne pour l'examen de projets à distance à la supervision étroite de missions de suivi sur le terrain externalisées, menées par des consultants rigoureusement sélectionnés. En 2021, la CEB a continué d'adapter ses modes de travail à l'évolution des circonstances imposées par la persistance de la pandémie sur les possibilités de voyage, ne réintroduisant des missions sur le terrain que lorsque cela est possible et sûr afin de maintenir un contact personnel avec les emprunteurs.

Faire face aux risques opérationnels

Les experts en risque opérationnel de la Banque, ainsi que la Division des ressources humaines et d'autres équipes, ont travaillé afin de guider l'institution au cours de cette deuxième année de Covid-19 en développant de nouvelles approches, outre la poursuite des actions qui ont fait leurs preuves.

GRI • 403-2 • 403-3 • 403-4 • 403-5 • 403-6 • 403-7

► Continuité des activités, santé psychologique et bien-être pendant la crise du Covid-19

Forte de la résilience opérationnelle démontrée par la CEB au début de la crise du Covid-19, la Banque a continué à travailler de manière hybride, les membres du personnel retournant progressivement au bureau, tout en ayant la possibilité de prendre jusqu'à trois jours de télétravail par semaine. Le télétravail a également continué à réduire l'empreinte opérationnelle de la Banque (par exemple : diminution des émissions de carbone due à la réduction des déplacements, qu'il s'agisse de trajets domicile-travail ou des missions, à la numérisation des processus ou encore à l'utilisation de moins de papier, etc.).

Les mesures sanitaires ont continué à être appliquées et les équipements de protection à être distribués aux membres du personnel en cas de besoin. Des directives sur le travail à la CEB, donnant au personnel des instructions explicites sur les mesures sanitaires à respecter dans les locaux de la Banque, ont été régulièrement publiées et mises à jour sur l'Intranet.

L'équipe des ressources humaines a continué à communiquer fréquemment en interne, en partageant des informations avec le personnel, en consultant régulièrement le Comité du personnel et en s'appuyant sur l'expérience des membres du personnel et de la direction.

La CEB a lancé une enquête sur la santé et la qualité de vie au travail (enquête réalisée auprès du personnel). Un Groupe de pilotage représentatif, avec la participation du président du Comité d'Hygiène et de Sécurité et d'un représentant du Comité du personnel, a travaillé avec le prestataire d'assurance maladie afin d'adapter cette enquête aux spécificités de la CEB et, sur la base des résultats, travaillera à l'établissement d'un plan d'action visant à traiter les domaines d'amélioration début 2022. Pour les résultats de l'enquête, voir la section "Ressources humaines".

La Banque en partenariat avec son prestataire d'assurance maladie, a assuré un certain nombre d'initiatives afin de répondre aux préoccupations en matière de santé et de bien-être, y compris la santé psychologique, et sur les mesures préventives. En voici quelques exemples : afin d'aider les membres du personnel à travailler dans de bonnes conditions depuis leur domicile, ceux-ci ont été invités à participer à des ateliers, suivis de conseils individuels, sur l'ergonomie du bureau à domicile. En outre, la CEB a maintenu son offre de services en ligne, notamment un service externe d'assistance psychologique disponible en permanence en anglais et en français, fourni par l'assurance médicale de la Banque, ainsi qu'un accès à des consultations en ligne sur demande avec le médecin de la CEB. Le Médiateur, chargé de résoudre les désaccords entre membres du personnel, a continué d'assurer des consultations en personne et en ligne sur demande.

Parmi les mesures préventives, la CEB a proposé à son personnel des campagnes de vaccination contre la grippe et le Covid-19. Le personnel a également été invité à utiliser une application en ligne afin de former des équipes virtuelles en vue de pratiquer des activités physiques en plein air. Enfin, l'Association sportive de la Banque a maintenu ses activités, ce qui a permis à ses membres de prendre soin de leur santé. En outre, un club de randonnée et une chorale au sein de la CEB ont également été créés par l'intermédiaire de l'Association sportive, renforçant davantage le sentiment d'appartenance à l'institution.

De la crise à une reprise inclusive, durable et résiliente



Financement de projets en 2021

En maintenant un dialogue étroit avec ses emprunteurs et leurs besoins à long terme, la CEB a continué à identifier des opportunités de financement de nouveaux projets à haute valeur ajoutée sociale, et a cherché en permanence à financer des initiatives contribuant à une reprise efficace et plus résiliente dans l'ensemble de ses pays membres.

GRI 2-6 • 203-1

► Vue d'ensemble de l'activité de financement de cette année

Malgré un contexte sanitaire incertain et volatile et des difficultés à organiser des missions en personne, la CEB a continué à attirer de nouvelles contreparties et réussi à développer des opérations avec de nouveaux emprunteurs, qui représentent près de 20% de l'ensemble des projets approuvés par la CEB en 2021.

L'activité d'emprunt exceptionnelle de 2020, à raison de 6,0 milliards d'euros de projets approuvés, dès le début de la pandémie, est revenue à un niveau plus normal en 2021, bien qu'affichant un montant encore élevé de 4,2 milliards d'euros. Près d'un tiers des approbations ont été consacrées à des projets de santé, et un cinquième à des projets d'éducation et de formation professionnelle, suivis par les TPE-PME et la création d'emplois (16%) et les investissements dans les zones urbaines et rurales (12%).

18,9 milliards d'euros de prêts en cours fin 2021, notamment pour la **santé** (18%), les **TPE-PME** (17%) et **l'amélioration de la qualité de vie** (16%)

Tableau 5 : Ventilation par secteur - Projets approuvés en 2021 en millions d'euros (chiffres arrondis)

Secteur	Montant	Pourcentage
Santé	1 144	27,5%
Éducation et formation professionnelle	750	18,0%
Soutien aux TPE-PME pour la création et le maintien d'emplois viables	664	16,0%
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	516	12,4%
Protection de l'environnement	404	9,7%
Logement pour les personnes à bas revenus et aide aux réfugiés, migrants, personnes déplacées et d'autres groupes vulnérables	333	8,0%
Catastrophes naturelles ou écologiques	40	1,0%
Autres	305	7,3%
TOTAL	**4 156**	**100%**

Compte tenu des financements substantiels accordés au secteur de la santé au cours des deux dernières années, les projets y afférents représentent désormais le montant le plus important (3,5 milliards d'euros) de l'encours total des prêts de la CEB. Les deuxième et troisième rangs sont occupés par les TPE-PME et la création d'emplois, ainsi que par les investissements dans les zones urbaines et rurales, avec respectivement 3,1 milliards d'euros et 3,0 milliards d'euros.

Tableau 6 : Ventilation par secteur - Total des prêts en cours en millions d'euros (chiffres arrondis)

Secteur	Montant	Pourcentage
Santé	3 474	18,4%
Soutien aux TPE-PME pour la création et le maintien d'emplois viables	3 140	16,6%
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	3 036	16,0%
Éducation et formation professionnelle	2 675	14,1%
Logement pour les personnes à bas revenus et aide aux réfugiés, migrants, personnes déplacées et d'autres groupes vulnérables	2 633	13,9%
Protection de l'environnement	2 132	11,3%
Catastrophes naturelles ou écologiques	934	4,9%
Autres	893	4,7%
TOTAL	**18 916**	**100%**

Remarque : la CEB finance souvent des programmes étendus qui visent à la fois à développer la construction de logements sociaux, à soutenir les personnes à faibles revenus et à aider les réfugiés, les migrants et les autres groupes vulnérables. Par conséquent, les prêts liés à ces projets ont été agrégés. Par ailleurs, la catégorie "Autres" rassemble des projets relatifs à la "Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel", au développement des "Infrastructures administratives et judiciaires" et aux "Prêts plurisectoriels".

GRI 2-23 • 203-1 • 203-2

► Projets de la CEB soutenant les Objectifs de développement durable (ODD)

Depuis début 2020, la CEB fait le lien entre les projets qu'elle finance et leur contribution potentielle à un ensemble d'ODD pertinents. Au début du cycle de projet, chaque projet est examiné et mis en correspondance avec un certain nombre des dix ODD 'clés' de la CEB (voir la présentation ci-dessous) – ceux qui reflètent le mieux la mission et les lignes d'action prioritaires de l'institution. Pour en savoir plus sur l'approche elle-même, voir le Rapport sur la durabilité 2020 et le Manuel pour la préparation et la mise en œuvre des projets de la CEB.

Les 57 projets approuvés en 2021 ont été évalués en fonction de leurs liens avec les **ODD** des Nations Unies

En raison du mandat social principal de la Banque, chacun des 57 projets financés en 2021 était lié principalement soit à l'ODD 10 (Inégalités réduites), soit à l'ODD 1 (Pas de pauvreté), soit aux deux. Près de la moitié des projets approuvés par la Banque ont également contribué (au moins) à l'objectif des Villes et communautés durables (ODD 11) ; près d'un sur trois à la Santé et au bien-être (ODD 3) ou à l'Action climatique (ODD 13) ; environ un sur quatre au Travail décent et à la croissance économique (ODD 8) ou à une Éducation de qualité (ODD 4).

Schéma 2 : Faire le lien entre les projets approuvés et les ODD

	Nombre de projets approuvés soutenant l'ODD	% de projets approuvés soutenant l'ODD	Poids relatif de chaque ODD (% de tous les ODD pertinents)	Raison de la priorité accordée à l'ODD
ODD 10 - Inégalités réduites	**56**	98%	35%	Alignement sur le mandat social de la CEB
ODD 1 - Pas de pauvreté	**10**	18%	6%	
ODD 5 - Égalité des sexes	**5**	9%	3%	Enjeux transversaux, examen préalable de tous les projets de la CEB
ODD 13 - Action pour le climat	**17**	30%	11%	
ODD 3 - Bonne santé	**16**	28%	10%	Spécifiques à un projet, pertinence sectorielle
ODD 4 - Éducation de qualité	**13**	23%	8%	
ODD 6 - Eau potable	**3**	5%	2%	
ODD 8 - Travail décent	**15**	26%	9%	
ODD 11 - Villes durables	**24**	42%	15%	
ODD 16 - Paix et Justice	**0**	0%	0%	

Note : la superposition des chiffres est due au fait que les projets soutiennent plus d'un ODD. En 2021, chaque nouveau projet approuvé a soutenu, en moyenne, 2,8 ODD.

► Événement sur la planification, le suivi et l'évaluation des ODD

Un atelier (en anglais) intitulé *Le développement durable en pratique : utiliser les objectifs de développement durable pour la planification, le suivi et l'évaluation du développement* a été organisé par les experts en évaluation de la CEB en 2021, avec la participation de praticiens du Bureau du Premier ministre finlandais, d'Eurostat et de l'Institut international pour l'Environnement et le Développement. Cet événement de partage des connaissances visait à sensibiliser le personnel de la CEB à l'importance et à la complexité du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en tant que cadre général des opérations financées par la CEB. Il a souligné les interrelations entre les différents ODD compte tenu de leurs effets sociaux, économiques et environnementaux et a permis de discuter des moyens possibles de mesurer et d'évaluer les progrès accomplis vers les ODD. Cet atelier a présenté la Finlande comme l'un des pays membres de la CEB qui a pleinement intégré le Programme 2030 dans ses politiques et plans nationaux. Les progrès du pays dans la réalisation des ODD sont suivis par le biais d'indicateurs nationaux de durabilité et font l'objet d'une évaluation indépendante tous les quatre ans. L'engagement en faveur des ODD se reflète également au niveau local, les villes finlandaises étant souvent à l'avant-garde dans le développement d'outils spécifiques visant à suivre leurs performances en la matière.

GRI 203-1 • 203-2 • 413-1

ZOOM sur le capital humain : la santé et l'éducation



SERBIE

Étude de cas 1 : Soins médicaux pour les enfants

Garantir une vie saine et le bien-être grâce à des soins médicaux de haute qualité pour tous est une condition préalable au progrès social et l'un des ODD. En République de Serbie, un accès équitable et égal aux soins médicaux pour tous les citoyens est un objectif essentiel de la stratégie du pays en matière de santé pour la période 2018-2026 et plus d'un milliard d'euros ont été investis dans les infrastructures et les équipements médicaux ces dernières années. Cependant, le système de santé en Serbie pâtit toujours de la détérioration de ses infrastructures.

Le prêt de 54 millions d'euros de la CEB en faveur de la République de Serbie vise à financer partiellement la construction d'un nouveau bâtiment de l'hôpital universitaire pour enfants de Belgrade ('Tiršova 2'). Les effets sociaux potentiels des investissements prévus sont élevés, dans la mesure où ils contribueront à améliorer les conditions de vie des patients, du personnel et des étudiants formés à l'hôpital.

Le nouveau bâtiment de l'hôpital comprendra une imagerie diagnostique plus sophistiquée, des technologies de diagnostic et de traitement peu invasives, des technologies chirurgicales plus sûres et plus précises, un suivi plus sophistiqué des patients et de nouveaux domaines de diagnostic et de traitement thérapeutiques tels que la génétique. Il offrira de meilleurs soins aux patients hospitalisés et aux patients externes, tout en garantissant l'accessibilité totale des installations aux personnes handicapées. Le projet se traduira par une amélioration de l'efficacité, de la productivité, de la qualité et de la sécurité des soins hospitaliers aigus dispensés par le prestataire unique de services de santé publique le plus pertinent pour les enfants du pays.

L'investissement permettra également d'améliorer l'efficacité énergétique comparé au bâtiment existant, en favorisant l'utilisation d'énergies renouvelables dans la mesure du possible, et contribuera à améliorer les dispositions organisationnelles internes ainsi que les politiques opérationnelles. Le nouveau bâtiment permettra potentiellement de réduire le nombre de patients, actuellement plus de 1 000 par an, qui doivent quitter le pays pour recevoir des soins.

Dans l'ensemble, l'amélioration de la qualité de l'hébergement, de l'hygiène et des conditions de travail et de traitement devrait se traduire par un confort accru pour les patients, ainsi que par l'amélioration de leur taux de rétablissement et de resocialisation, conformément aux normes applicables de l'Union européenne et de l'Organisation mondiale de la santé.

Présentation du projet

Coût total du projet / Prêt de la CEB	117 millions d'euros / 54 millions d'euros
Don d'investissement du WBIF	35 millions d'euros
Secteur	Santé
Pays	République de Serbie
Date d'approbation de la CEB / Calendrier de travail ou du projet	Juillet 2019 / 2020 – 2023

Résultats prévus / Retombées espérées :

- Les bénéficiaires directs seront plus de 100 000 patients par an de Serbie et de la région, ainsi que 700 employés et près de 500 futurs médecins et infirmiers en formation.
- Introduction des dernières technologies diagnostiques et thérapeutiques.
- Augmentation de l'espace dans les salles d'opération et les chambres des patients.
- Amélioration de l'hébergement et, par conséquent, de l'intimité des patients et des familles.
- De meilleures conditions de travail pour le personnel médical.
- Amélioration des normes d'hygiène.
- Chauffage, ventilation et climatisation plus efficaces et meilleure fonctionnalité.
- Amélioration de l'accessibilité, de la sécurité incendie et des systèmes d'évacuation.

Étude sur les infrastructures sociales dans les Balkans occidentaux

La CEB a publié une étude économique (en anglais) intitulée "Infrastructures sociales dans les Balkans occidentaux - Accroître la résilience économique de la région, renforcer le capital humain et contrer les effets de la fuite des cerveaux" (*Social Infrastructure in the Western Balkans Increasing the region's economic resilience, enhancing human capital and counteracting the effects of brain drain*). Ce document évalue l'état des infrastructures sociales en matière d'éducation, de santé et de logement dans la région, ainsi que leur rôle dans le développement du capital humain. Dans les six pays de la région, il est nécessaire d'améliorer les infrastructures sociales pour faire en sorte que les gens puissent parfaire leur éducation et leurs compétences, et avoir accès aux soins de santé ainsi qu'à des conditions de vie respectueuses de l'environnement et abordables. La mise en place de ces infrastructures renforcerait les capacités des citoyens et leur aptitude à contribuer à la transition des Balkans occidentaux vers des économies plus respectueuses de l'environnement et davantage fondées sur la connaissance.

GRI 203-1 • 203-2 • 413-1

ZOOM sur l'emploi, la microfinance et les PME





ESPAGNE

Étude de cas 2 : La microfinance au service de l'emploi et de l'entreprenariat

Les activités de microfinance peuvent avoir des incidences importantes et positives pour les individus et contribuer au tissu économique et social, en permettant de lancer de nouvelles entreprises ou de développer les entreprises existantes et de créer ou maintenir des emplois directs et indirects.

L'Espagne, quatrième économie de l'Union européenne, axée sur les services, est entrée dans la crise du Covid-19 avec un défi structurel, à savoir un taux de chômage particulièrement élevé (15,5% en 2020, 14,1% avant la pandémie), qui a atteint 25% au sein de la communauté des migrants non européens. Le chômage des femmes est également très élevé et le chômage des jeunes demeure le plus élevé de l'UE.

Les TPE-PME ont traditionnellement joué un rôle important pour l'économie et la création d'emplois en Espagne, en particulier les microentreprises qui emploient près de 41% des salariés du secteur privé non financier, contre une moyenne de 29% au sein de l'Union européenne.

En 2020, la pandémie de Covid-19 a ralenti la création de microentreprises et l'environnement commercial des micro-entrepreneurs s'est considérablement détérioré, les petites et microentreprises étant particulièrement touchées puisqu'elles se concentrent dans les secteurs des services et disposent de moins de ressources pour faire face aux situations d'urgence.

Ce projet de la CEB, qui s'inscrit dans le prolongement d'un prêt analogue approuvé en 2017, est le sixième prêt accordé à Microbank depuis 2008. D'un montant de 100 millions d'euros, il est destiné à un organisme bancaire, MicroBank, qui prête à des microentreprises et à des familles aux ressources limitées en Espagne, et ne fait que du microcrédit. Microbank, en effet, a pour objectif de soutenir la création d'emplois et de renforcer la cohésion sociale en facilitant l'accès aux ressources financières pour les microentreprises et les particuliers qui sont partiellement ou totalement exclus du système bancaire classique. Pour atteindre cet objectif, le prêt de la CEB finance en partie l'activité de microcrédit de Microbank, afin d'octroyer des microcrédits aux entrepreneurs, y compris des immigrants, qui souhaitent démarrer ou développer leur entreprise.

Présentation du projet

Coût total du projet / Prêt de la CEB	269 millions d'euros / 100 millions d'euros
Secteur	Soutien aux TPE-PME pour la création et la préservation d'emplois viables et Aide aux réfugiés, migrants, personnes déplacées et autres groupes vulnérables
Pays	Espagne
Date d'approbation de la CEB / Calendrier de travail ou du projet	Septembre 2019 / 2019 - 2021

Résultats / Retombées :

- Le projet a directement contribué à la création de près de 16 000 emplois et au maintien de 8 100 autres.
- 54% du financement a été alloué à de jeunes entreprises, principalement dans les services d'accueil (31%).
- La première tranche de la CEB, décaissée en 2019, a presque entièrement financé des investissements, tandis que la seconde tranche, qui a été décaissée pendant la pandémie de Covid-19 en 2020, a également couvert les besoins en fonds de roulement des microentreprises touchées (35% du coût total des investissements). Cet ajustement a aidé les microentreprises à traverser une période difficile.
- Les sous-projets financés ciblaient notamment des groupes vulnérables, tels que les femmes entrepreneurs ou les jeunes. En particulier, une part de 8% du prêt de la CEB a été allouée à des entrepreneurs issus de l'immigration, finançant plus de 1 050 sous-projets.
- Microbank soutient également les entrepreneurs plus âgés qui rencontrent souvent des difficultés à trouver un emploi à mi-carrière. Un microcrédit leur permet d'entamer une seconde carrière en tant qu'entrepreneurs, parfois dans un secteur différent. Dans les économies européennes vieillissantes, de telles opportunités peuvent permettre aux gens de travailler plus longtemps, de relever de nouveaux défis et de développer leur potentiel.

GRI 3-3 • 413-1

► Évaluation des prêts à impact social visant à soutenir des entreprises sociales

En 2021, le Bureau de l'Évaluation de la Banque a achevé l'évaluation du soutien de la CEB à une institution financière coopérative européenne de premier plan, à savoir Rabobank (Pays-Bas), pour le cofinancement de ses lignes de crédit axées sur l'impact social. Les *prêts à impact social* cofinancés par la CEB ont été acheminés par Rabobank vers des entreprises présentant un "profil de durabilité" adéquat, sur la base de justifications économiques et sociales. Les facteurs sociaux étaient liés à la nature et à la localisation des investissements ainsi qu'au modèle économique à orientation sociale et à la philosophie de gestion des entreprises bénéficiaires. Conformément à cette approche multidimensionnelle, le financement de la CEB a eu des effets dans plusieurs domaines tels que la protection de l'environnement, l'amélioration des conditions de travail et l'accroissement de la qualité et de la disponibilité des services de santé dans les zones défavorisées. Dans le cadre des programmes de financement durable, les investissements des entreprises sont susceptibles de viser des objectifs autres que la création ou la préservation d'emplois – qui peuvent être tout aussi valables, par exemple la cohésion sociale ou le développement local.

Cette évaluation a donc souligné l'importance pour la CEB de poursuivre son partenariat avec les banques coopératives et de renforcer sa contribution à l'économie sociale et solidaire par le biais de programmes de prêts spécifiquement conçus, compte tenu du rôle croissant du troisième secteur dans la promotion d'un développement durable et inclusif au sein de ses pays membres.

GRI 203-1 • 203-2 • 413-1

ZOOM sur le logement social et abordable





FINLANDE

Étude de cas 3 : Logements étudiants à Tampere

Conformément aux priorités nationales et municipales, ce projet visait à améliorer le parc de logements étudiants et le rendre plus accessible financièrement à Tampere, deuxième plus grand centre urbain de Finlande avec plus de 50 000 étudiants. La CEB a soutenu la *Tampere Student Housing Company* dans le développement d'appartements locatifs abordables destinés aux étudiants universitaires, aux jeunes diplômés et aux jeunes actifs de moins de trente ans. Le financement de la Banque s'est porté sur l'immeuble *Kaleva Stara*, une construction comprenant 257 nouvelles unités locatives. Conforme à la mission de la CEB, ce projet contribue à l'inclusion socio-économique, au niveau et à la qualité de vie des jeunes. Ce prêt en faveur d'une société municipale à but non lucratif a permis à la CEB de soutenir le pays dans ses efforts pour offrir des solutions de logement abordables et de qualité aux groupes ciblés. En outre, le projet encourage l'utilisation des transports publics à faible émission de carbone et la mobilité urbaine, étant donné que les nouveaux logements sont situés à proximité des lignes de transport public et disposent d'un parking réservé aux vélos.

Bien que la Finlande ne connaisse pas de crise du logement, le pays reste confronté à des besoins non satisfaits en matière de logements sociaux, abordables et destinés aux étudiants. Entre 2015 et 2020, le coût du logement a augmenté, les loyers affichant une hausse de 20% à Helsinki et de 15% dans le reste du pays. En ce qui concerne les besoins spécifiques en logements étudiants, le ministère de l'Environnement a mené une étude en 2018 qui a estimé que la Finlande aurait besoin de construire environ 10 000 nouveaux appartements pour étudiants dans les années à venir, la plupart à Helsinki et dans les principales villes universitaires, dont Tampere. La flambée des prix et la pénurie de logements à Tampere affectent les étudiants qui font face à des loyers de plus en plus élevés sur le marché locatif, et c'est pourquoi la ville a fait de l'amélioration de la situation du logement étudiant une priorité de sa stratégie de développement urbain.

Présentation du projet

Objectifs de développement durable (ODD)	10 Inégalités réduites ; 4 Éducation de qualité ; 11 Villes et communautés durables
Coût total du projet / Prêt de la CEB	28,7 millions d'euros / 10,3 millions d'euros
Secteur	Logement
Pays	Finlande
Date d'approbation de la CEB / Calendrier de travail ou du projet	Mars 2020 / 2020 à 2022

Résultats prévus / Retombées espérées :

- 257 unités locatives en faveur d'environ 360 étudiants et jeunes adultes qui bénéficieront d'un logement abordable à un loyer inférieur à celui du marché.
- Constructions de haute qualité pour assurer un meilleur niveau de vie, dotées de caractéristiques d'efficacité énergétique répondant aux besoins des bénéficiaires, et un accès aux écoles et infrastructures universitaires par les transports publics.
- Mobilité résidentielle, en aidant les groupes ciblés à faire face aux défis de l'emploi et du logement qui se présentent après les études / lors de la recherche d'un emploi. À long terme, cela génère des avantages socio-économiques pour la société dans son ensemble.

GRI 3-3 • 413-1

Transformation de l'hébergement d'urgence en logement à long terme

Ces dix dernières années, de nombreux pays européens ont été confrontés à un accroissement des exclusions en matière de logement et du sans-abrisme. L'hébergement d'urgence, en tant que principale réponse au sans-abrisme, s'est avéré être une solution inefficace, inefficiente et peu sûre, car il faut un logement abordable à long terme intégré à des services d'accompagnement spécifiques adéquats.

Depuis de nombreuses années, la CEB s'engage à fournir des financements destinés au développement de logements sociaux et abordables à travers l'Europe. Grâce à sa grande expérience dans le secteur du logement, la Banque a conclu un nouveau partenariat avec la FEANTSA (Fédération européenne des organisations nationales travaillant avec les sans-abri) et la Fondation Abbé Pierre afin de contribuer au débat sur les politiques de logement efficaces et en particulier d'examiner des solutions qui permettraient de passer de l'hébergement d'urgence à des options de logement à long terme. Le Rapport sur la transformation du logement collectif est le produit de cette collaboration fructueuse : il explore la façon dont les bâtiments existants – tels que les hôtels, les bureaux, les magasins, les logements étudiants – peuvent être transformés en logements à long terme pour les personnes sans-abri, comme alternative à l'hébergement d'urgence, en prenant en compte les développements récents survenus pendant la pandémie de Covid qui a suscité des changements soudains dans l'utilisation des bâtiments au sein des villes européennes.

Qu'est-ce qu'un bon logement social ?

Les enseignements tirés des évaluations indépendantes des investissements en matière de logement social réalisées par la CEB constituent le sujet du premier numéro de *Perspectives d'évaluation*, une nouvelle série de publications de la Banque consacrée à l'analyse de thèmes contemporains du point de vue de l'évaluation. Ce document plaide en faveur d'une évaluation exhaustive et holistique des projets de logement qui va au-delà de l'intervention physique. Cette évaluation holistique est structurée sur trois niveaux et vise à identifier les composantes fondatrices des solutions de logement durable. L'évaluation de premier niveau porte sur l'adéquation des caractéristiques physiques et techniques des logements. L'analyse de deuxième niveau traite des effets directs et indirects du logement sur les bénéficiaires, tels que l'incidence sur leur santé, les finances des ménages, l'emploi ou l'éducation. Au-delà de ces effets sur les bénéficiaires du logement, le troisième niveau englobe les impacts à plus long terme des projets de logement sur les quartiers environnants, le tissu économique et social au sens large ou l'environnement naturel. Sur la base de cette approche, ce document encourage la conception d'opérations de logement prenant pleinement en considération les principes inscrits dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, plus particulièrement, dans les engagements mondiaux et nationaux envers l'ODD 11 qui fait de "l'accès de tous à un logement adéquat, sûr et à un coût abordable" un objectif central.

GRI 203-1 • 203-2 • 413-1

ZOOM sur les Roms et l'inclusion sociale



MACÉDOINE DU NORD

Étude de cas 4 : Accès aux services financiers, notamment pour les Roms et les personnes vulnérables

Le secteur de la microfinance en Macédoine du Nord sert principalement des clients qui n'ont pas facilement accès au secteur bancaire. Souvent, ces clients ne sont pas en mesure de satisfaire aux exigences de documentation des banques et leur niveau de connaissances financières ne correspond généralement pas aux normes du secteur bancaire privé. Avec un taux de pauvreté de 17%, la Macédoine du Nord figure parmi les pays les plus inégalitaires d'Europe. La pandémie actuelle devrait plonger entre 55 000 et 130 000 Macédoniens du Nord supplémentaires dans la pauvreté.

Le prêt octroyé par la CEB à Horizonti Microfinance Foundation, en Macédoine du Nord, est le premier en faveur d'une institution de microfinance dans ce pays. Il vise à cofinancer des produits de microcrédit axés sur les investissements productifs et les besoins en fonds de roulement des micro-entrepreneurs, de manière à aider la création et la préservation d'activités génératrices de revenus, le travail indépendant et le développement de microentreprises. Horizonti propose également certains services non financiers aux emprunteurs, notamment une formation spécifique destinée aux clients roms en partenariat avec REDI, une ONG rom locale qui prodigue des conseils juridiques en lien avec l'immatriculation des entreprises roms ainsi que d'autres types de soutien au développement des entreprises.

Horizonti ciblant les populations roms particulièrement défavorisées de Macédoine du Nord, le prêt de la CEB favorisera ainsi l'accès au financement des groupes les plus vulnérables et les plus difficiles à atteindre du pays – d'où des effets socio-économiques importants. Actuellement, plus de 25% des clients d'Horizonti sont des Roms, tandis que près de 45% sont situés dans des zones rurales. Le prêt permet d'améliorer leur quotidien à un rythme plus soutenu. Il améliore également l'inclusion financière des Roms et favorise l'autonomisation des femmes dans des contextes familiaux dominés par les hommes, ce qui fait ainsi progresser l'égalité des genres.

Dans l'ensemble, la CEB est engagée de longue date dans des initiatives en faveur des communautés roms. Depuis 1998, la Banque a approuvé 87 millions d'euros pour des projets en faveur des communautés roms vulnérables dans un certain nombre de ses pays membres. En outre, 8,3 millions d'euros de dons ont été approuvés depuis 2001 pour différentes initiatives axées sur les Roms, qui vont du logement social au développement communautaire en passant par l'amélioration des conditions de vie.

Présentation du projet

Objectifs de développement durable (ODD)	1 Pas de pauvreté ; 8 Travail décent et croissance économique ; 10 Inégalités réduites ; 5 Égalité entre les sexes
Coût total du projet / Prêt de la CEB	2 millions d'euros / 1 million d'euros
Secteur	Soutien aux TPE-PME
Pays	Macédoine du Nord
Date d'approbation de la CEB / Calendrier de travail ou du projet	2021/ 2022 - 2024

Résultats prévus / Retombées espérées :

- Dans un pays où le recours au microcrédit est important, la CEB soutient Horizonti dans sa contribution à l'offre de prêts destinés à des bénéficiaires à faibles revenus, notamment des entrepreneurs, des agriculteurs et des ménages engagés dans des microentreprises.
- Ce prêt permettra de développer des produits et des services favorisant l'inclusion financière et sociale des femmes ainsi que des micro-entrepreneurs, en particulier dans les zones rurales, et celle des groupes vulnérables tels que les Roms.
- Avec un montant de prêt moyen de 2 300 euros, l'on estime que plus de 400 microentreprises bénéficieront de ce projet.
- Axé sur les personnes et les familles à faible revenu économiquement actives, le programme devrait bénéficier aux segments de population les plus vulnérables. Pas moins de 60% des bénéficiaires d'Horizonti sont répertoriés comme "pauvres" et 20% entrent dans la catégorie "très pauvres".

GRI 201-4 • 413-1

Soutien en faveur des Roms dans trois pays de l'Union européenne

La CEB met actuellement en œuvre un projet pilote financé par l'UE intitulé "Fonds pour le logement et l'autonomisation des Roms" (*Housing and Empowerment of Roma*, HERO), une initiative de quelque 3,0 millions d'euros qui vise à réduire l'exclusion socio-économique des personnes défavorisées, telles que les Roms marginalisés. Ce projet aidera les Roms vulnérables en République slovaque, en Roumanie et en Bulgarie à devenir propriétaires de leur logement et à trouver un emploi rémunéré en renforçant leurs capacités financières et techniques. Enfin, il devrait permettre de sensibiliser les municipalités locales et d'accroître leur capacité à améliorer la vie des Roms marginalisés, et à réduire l'exclusion en matière de logement. La CEB a sélectionné des partenaires de mise en œuvre en République slovaque et est en train d'identifier des partenaires de mise en œuvre en Roumanie ainsi qu'en Bulgarie. Ce projet a été lancé en mars 2021 et durera 36 mois.

GRI 201-4 • 203-2 • 203-3 • 413-1

► Les donateurs permettent à la CEB d'en faire davantage pour les populations vulnérables

Les projets ciblant des populations très vulnérables ou situées dans des zones défavorisées ont l'impact social le plus élevé. Dans le même temps, ce sont ceux qui nécessitent souvent le plus de soutien de la part de la CEB. En effet, les entités chargées de ces projets ont généralement des capacités limitées en termes de financement ou de mise en œuvre.

Dons et garanties en 2021

La Banque utilise les fonds des donateurs pour rendre ces projets à fort impact plus durables, tant sur le plan financier qu'opérationnel. Par exemple, elle utilise ces fonds pour garantir des prêts à des entités qui, autrement, ne seraient pas éligibles aux prêts de la CEB en raison de leur profil de crédit. De même, elle fournit des dons d'assistance technique financées par des donateurs afin de permettre le recrutement de consultants spécialisés ou de personnel supplémentaire.

L'octroi de dons représente une part modeste mais croissante des opérations de la CEB, car il permet à la Banque d'œuvrer davantage en faveur de ceux qui en ont le plus besoin. En 2021, la Banque a utilisé des fonds de donateurs afin de garantir des prêts d'une valeur de 19 millions d'euros et d'accorder 10 millions d'euros de dons. Dix pays ont bénéficié de dons et de garanties de prêts en 2021.

Le projet mis en œuvre par le Fonds de l'éducation pour les Roms constitue un bon exemple des effets transformateurs du soutien des donateurs. Grâce à une garantie de prêt financée par les donateurs, la Banque a pu porter à 3 millions d'euros ses prêts en faveur de services éducatifs destinés aux communautés roms défavorisées en Roumanie. La garantie est financée par le Compte de dividendes sociaux, un fonds fiduciaire alimenté par des affectations issues des revenus annuels de la Banque.

Le rôle clé du soutien des donateurs est également illustré par un projet ciblant des personnes vulnérables qui ont été déplacées pendant le conflit des années 1990 en Bosnie-Herzégovine. Ce projet est soutenu par un prêt de 60 millions d'euros de la CEB et par 5,2 millions d'euros de dons fournis par la République slovaque, l'Italie, l'Espagne et la Norvège via leurs fonds fiduciaires gérés par la CEB, ainsi que par le Cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux qu'appuie l'Union européenne et par le propre Compte de dividendes sociaux de la Banque. Conjuguer un financement favorable au renforcement des capacités, permet au projet de porter ses fruits : près de 700familles ont ainsi emménagé dans des logements décents, après avoir passé des années dans des logements insalubres.

Le soutien solide des donateurs au mandat social de la Banque

En 2021, la CEB a continué à renforcer sa collaboration avec l'Union européenne dans le secteur social. Cette collaboration consiste principalement pour la CEB à gérer des projets financés par l'UE en faveur de communautés très vulnérables. L'Union européenne est le plus grand donateur de la Banque, ayant contribué à hauteur de 621 millions d'euros à ses opérations au cours des 25 dernières années, soit près des trois quarts du total des fonds collectés. En 2021, la Banque et l'Union européenne ont lancé deux nouvelles initiatives conjointes.

La première initiative vise à soutenir les efforts des États membres de l'UE en faveur de l'intégration des migrants aux niveaux local et régional en Europe. Celle-ci consistera en des projets pilotes dans les domaines du logement, de l'emploi et des compétences, de l'éducation et de la formation, ainsi que de la santé. L'initiative sera mise en œuvre par le biais de partenariats multipartites impliquant potentiellement des collectivités publiques, des acteurs financiers et non financiers, et/ou des organisations non gouvernementales, d'où son nom de Partenariats et financement pour l'intégration des migrants (*Partnerships and Financing for Migrant Inclusion*, PAFMI). Elle vise également à sensibiliser les autorités locales et régionales aux opportunités potentielles de financement dans le domaine de l'intégration des migrants. Le projet, d'un montant de 3,5 millions d'euros, est financé par le Fonds pour l'asile, la migration et l'intégration de l'Union européenne.

La deuxième initiative vise à réduire l'exclusion des Roms dans trois pays : la Bulgarie, la Roumanie et la République slovaque. Le projet HERO (voir ci-dessus) est soutenu à hauteur de 2,8 millions d'euros par l'Union européenne et à hauteur de 0,2 million d'euros par l'Espagne au travers du Compte espagnol pour la cohésion sociale, un fonds fiduciaire géré par la CEB.

Outre ces nouvelles initiatives, la Banque a également reçu des contributions supplémentaires de donateurs en faveur d'initiatives déjà existantes : la Banque européenne d'investissement a contribué à hauteur de 250 000 euros au Fonds pour les migrants et les réfugiés, portant sa contribution totale à 5,3 millions d'euros, tandis que la République tchèque a apporté près de 50 000 euros au Fonds d'investissement social vert, devenant ainsi le premier pays donateur à contribuer à ce Fonds.

Financement durable et trésorerie

La CEB émet avec succès des obligations d'inclusion sociale *(Social Inclusion Bonds, SIB)* depuis 2017. En 2021, la Banque a continué à alimenter la demande en obligations durables du marché grâce à son offre qui constitue une part importante de son propre financement *(funding)*.

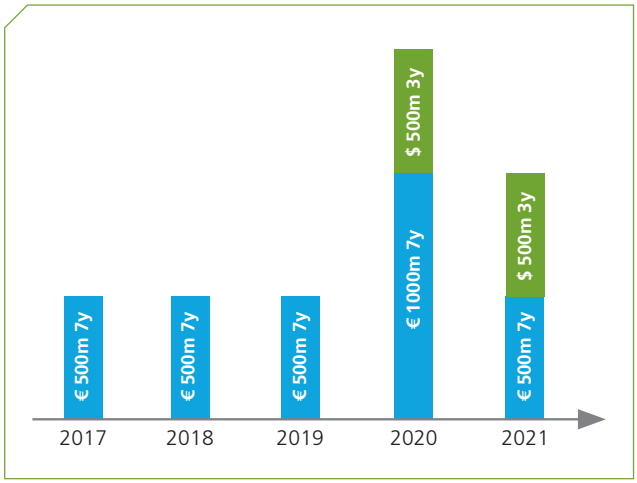
GRI 2-6 • 2-28

► Les obligations d'inclusion sociale en tant que partie intégrante de la stratégie de financement

Initialement, les SIB n'étaient proposées que sur le marché de l'euro, mais, les besoins de financement de la Banque s'intensifiant suite à la crise du Covid-19, la CEB a étendu son émission de SIB au marché du dollar américain. Compte tenu de la forte demande des investisseurs, les deux devises des SIB font désormais partie intégrante de la stratégie de financement de la Banque.

En 2021, tout comme l'année précédente, la CEB a émis deux obligations d'inclusion sociale, dont le total représente l'équivalent de plus de 900 millions d'euros. Cela représente plus de 15% du programme de financement total de 2021, soit une part considérable. Avec ces obligations, l'encours total de SIB de la Banque s'élève à un équivalent de 3,85 milliards d'euros.

Schéma 3 : Obligations d'inclusion sociale émises par la CEB depuis leur création



Le Cadre des obligations d'inclusion sociale de la CEB

Dès 2016, la CEB a élaboré son Cadre des obligations d'inclusion sociale pionnier, en se fondant sur les Social Bond Principles (Principles applicables aux obligations sociales) de l'International Capital Market Association (ICMA), qui sont la référence du secteur financier. En adhérant à ces principes, la Banque s'engage à respecter les meilleures pratiques prisées des investisseurs, et tout particulièrement la transparence et la divulgation d'informations sur les projets sous-jacents financés.

Le Cadre des obligations d'inclusion sociale de la CEB définit les types et les caractéristiques des projets pouvant être financés par des obligations sociales :

- *Logement destiné aux ménages à faible revenu* : rénovation, construction ou réhabilitation de logements ou transformation de bâtiments en habitations.
- *Éducation et formation professionnelle*, ainsi que les infrastructures de base connexes permettant d'y accéder.
- *Soutien aux TPE-PME* pour la création et le maintien d'emplois viables : accès des TPE-PME au crédit en vue de promouvoir la création et le maintien d'emplois viables.
- *Santé* : projets liés à la santé et aux infrastructures connexes, visant à améliorer et à protéger la santé publique, en particulier au sein des populations vulnérables (secteur ajouté en 2020 en réponse à la pandémie de Covid-19).

S'agissant de secteurs à fort impact, en complément, la CEB publie régulièrement des statistiques clés sur :

- l'affectation des produits (p. ex., par secteur et type de projets)
- l'impact social (p. ex., bénéficiaires)
- les ODD auxquels les projets financés ont contribué.

Cette communication est assurée par *Sustainalytics*, un cabinet de conseil externe qui formule des avis sur la qualité des prêts sociaux éligibles et vérifie également leur alignement sur le Cadre des obligations d'inclusion sociale de la CEB, sur les objectifs globaux de la Banque en matière de durabilité et sur les *Social Bond Principles* de l'ICMA. En outre, Ernest & Young (EY), l'auditeur externe indépendant de l'organisation, examine l'affectation des produits aux prêts sociaux.

Le dernier Rapport sur les obligations d'inclusion sociale de la CEB est disponible ici.

Soutenir les pairs en matière d'obligations sociales

Les experts en financement de la Banque sont prêts à partager leurs idées et leur expérience avec les clients de la CEB et d'autres parties désireuses d'émettre leurs propres obligations sociales. Aux yeux de l'équipe de financement de la CEB, il s'agit là d'une autre façon de contribuer à élargir et à approfondir le marché des produits financiers durables. Si souhaitez plus d'informations sur l'émission d'une obligation sociale, contactez les Relations Investisseurs de la CEB.

Que changent les obligations d'inclusion sociale de la CEB ?

Ses dernières années ont été marquées par un intérêt rapidement croissant des investisseurs pour les questions liées à l'ESG et à la durabilité. Cette tendance s'explique par de nombreux facteurs, notamment la recherche d'un lien plus direct entre les investissements et leurs effets respectifs "sur le terrain". La CEB s'attache à illustrer l'impact de ses SIB dans le cadre de rapports réguliers et spécifiques, tels qu'énoncés ci-dessus. Synthétisant les réalisations accomplies à ce jour, la liste ci-dessous présente un aperçu global des SIB émis par la CEB entre 2017 et 2020 :

Entre 2017 et 2020, près de **3,0 milliards** d'euros d'obligations d'inclusion sociale, pour un investissement total de **8,3 milliards d'euros dans des projets à impact social**

- 61 projets ont été financés dans 25 pays, en ciblant en particulier l'éducation, les TPE-PME, le logement social et la santé.
- 113 millions de personnes et patients ont été aidés grâce aux financements liés au Covid-19.
- On estime que 12 738 emplois ont été créés et 301 984 préservés.
- 10 638 unités d'habitation de logements sociaux ont été construites ou rénovées.
- 224 501 étudiants bénéficient d'investissements dans l'éducation, par exemple dans des écoles, des institutions culturelles et des centres sportifs.
- Le financement obligataire initial de près de 3,0 milliards d'euros a entraîné un investissement total de 8,3 milliards d'euros dans les projets.

GRI 203-1 • 203-2

Tableau 7 : Comprendre la véritable valeur des obligations d'inclusion sociale

	Obligation 2017	Obligation 2018	Obligation 2019	Obligations 2020
Taille des obligations **Affectation par secteur (en euros décaissés)**	EUR 500m • Éducation 40,0m (8%) • TPE-PME 310,0m (62%) • Logement social 150,0m (30%)	EUR 500m • Éducation 83,7m (17%) • TPE-PME 240,4m (48%) • Logement social 175,8m (35%)	EUR 500m • Éducation 154,7m (31%) • TPE-PME 175,7m (35%) • Logement social 169,6m (34%)	EUR 1 000m USD 500m • TPE-PME 166,7m (11%) • Santé 1 308,8m (89%)
Nombre de projets	14	15	17	15
Financement de projet total obtenu (en euros)	1 163 millions	1 539 millions	2 165 millions	3 397 millions
Nombre de pays	11 Allemagne 10% Belgique 20% Bosnie-Herzégovine 0,6% Croatie 4% Espagne 30% Finlande 3% France 5% Italie 15% Monténégro 0,4% Pologne 10% Slovénie 2%	12 Allemagne 13% Croatie 6% Espagne 10% Finlande 10% Irlande 6% Italie 26% République de Moldova 0,4% Monténégro 2% Portugal 6% République slovaque 15% Roumanie 2% Serbie 4%	13 Allemagne 10% Belgique 4% Chypre 3% Croatie 6% Espagne 11% France 17% Hongrie 8% Irlande 17% Italie 15% Monténégro 2% Roumanie 3% Serbie 2% Slovénie 2%	14 Allemagne 3% Bosnie-Herzégovine 0,3% Espagne 13% Grèce 10% Hongrie 12% Italie 14% Kosovo 1% Lituanie 5% Pays-Bas 0,3% Pologne 7% République slovaque 14% République tchèque 14% Roumanie 0,5% Turquie 7%
ODD	-	ODD 1 – Pas de pauvreté ODD 4 – Éducation de qualité ODD 5 – Égalité entre les sexes ODD 8 – Travail décent et croissance économique ODD 10 – Inégalités réduites ODD 11 – Villes et communautés durables	ODD 4 – Éducation de qualité ODD 5 – Égalité entre les sexes ODD 8 – Travail décent et croissance économique ODD 10 – Inégalités réduites ODD 11 – Villes et communautés durables	ODD 3 – Bonne santé et bien-être ODD 5 – Égalité entre les sexes ODD 8 – Travail décent et croissance économique ODD 10 – Inégalités réduites
Impact : Unités d'habitation construites et rénovées	2 283	2 578	5 777	
Étudiants concernés	57 462	23 719	143 320	
Écoles aidées	212	31	1 252	
TPE-PME bénéficiaires	12 061	5 159	4 520	5 121
Emplois préservés / créés	112 877 / 1 228	65 433 / 5 793	40 044 / 4 313	83 630 / 1 404
Soutien aux personnes âgées				29m
Équipement de protection contre le Covid-19				84m

Note : L'impact dont rend compte la CEB concerne l'ensemble de chacun des projets. La Banque généralement n'en finance qu'une partie et ne contribue donc financièrement qu'à une partie des avantages procurés.
Source : Rapports sur les obligations d'inclusion sociale de la CEB 2017, 2018, 2019, 2020.

GRI 203-1 • 203-2

Chiffres clés relatifs aux obligations d'inclusion sociale
Total des cinq obligations émises entre 2017 et 2020

► Taille des obligations
~ EUR 2 975m

► Nombre de projets
61

► Financement de projet total obtenu (en euros)
8 264 millions

► Nombre de pays
25

Allemagne
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Croatie
Chypre
Espagne
Finlande
France
Grèce
Hongrie
Irlande
Italie
Kosovo
Lituanie
Moldova (République de)
Monténégro
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République slovaque
République tchèque
Roumanie
Serbie
Slovénie
Turquie

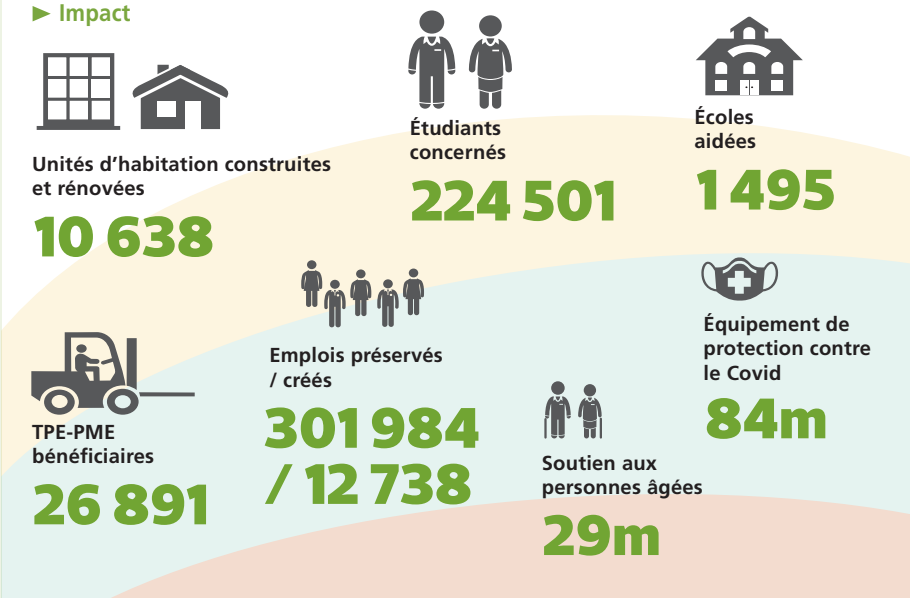
► Affectation par secteur (en euros décaissés)



► ODD
ODD 1 - Pas de pauvreté
ODD 3 - Bonne santé et bien-être
ODD 4 - Éducation de qualité
ODD 5 - Égalité entre les sexes
ODD 8 - Travail décent et croissance économique
ODD 10 - Inégalités réduites
ODD 11 - Villes et communautés durables



► Impact



► Investissements ESG de l'équipe de trésorerie de la CEB

Un autre aspect du soutien au développement de la finance durable consiste à investir directement dans des obligations ESG. C'est ce que fait la CEB depuis 2014. L'équipe de Trésorerie de la Banque choisit des obligations vertes, sociales et durables dans lesquelles investir et appuie son processus de décision sur les Principes de l'ICMA. En outre, la CEB tient une liste de critères d'exclusion : par exemple, aucun investissement n'est réalisé dans le pétrole et le gaz ni en faveur des fabricants d'armes. En général, des réunions sont également organisées chaque année avec les émetteurs de ces obligations.

Au 31 décembre 2021, les investissements ESG de la Banque représentaient 9,2% (obligations vertes 4,8% et obligations durables 4,4%) du total des investissements à moyen et long terme de la CEB, contre 7,8% en 2020 et 6,0% en 2019.

Partenariats et engagement



Finance en commun

Une part déterminante de l'engagement actif de la Banque auprès de ses parties prenantes réside dans la participation et la contribution à des partenariats significatifs, tels que l'initiative Finance en commun.

GRI 2-28

► Sommet Finance en commun

La CEB est un membre et un partenaire actifs de Finance en commun (*Finance in Common*, FiC) depuis sa création, en 2020, lorsque la Banque est devenue membre de la coalition FiC de toutes les banques publiques de développement (BPD) en tant que signataire de la déclaration commune correspondante. À ce titre, la CEB est également un membre permanent du Comité exécutif et du Groupe de pilotage de Finance en commun.

La deuxième édition annuelle du Sommet Finance en commun (*Finance in Common Summit*, FiCS), accueillie par *Cassa Depositi e Prestiti*, en partenariat avec le Fonds international de développement agricole (IFAD), s'est tenue à Rome et en format hybride en octobre 2021. Ce Sommet a permis aux banques publiques de développement (BPD) de renforcer leur engagement en faveur du redressement post-pandémique, du développement durable et de l'agriculture.

En tant que 'grand partenaire' de l'événement, la CEB a encore renforcé son profil ainsi que son rôle de défenseur de l'investissement social. Carlo Monticelli, alors Gouverneur élu, est intervenu lors du Sommet dans le cadre du Dialogue des Leaders. Il a souligné l'objectif primordial de ne laisser personne pour compte ainsi que l'expertise unique de la CEB en matière d'investissement social, et assuré le FiCS du soutien continu de la CEB. En tant qu'organisatrice d'un débat sur l'investissement social, la CEB a réuni des intervenants de haut niveau autour de l'importance d'investir dans les secteurs sociaux et les défis rencontrés, le lien entre les questions sociales et celles liées au climat et à l'environnement, ainsi que le rôle des BPD dans le soutien aux investissements sociaux.

Sous la présidence italienne, les ministres des Finances et Gouverneurs des banques centrales du G20 ont formellement reconnu le FiC dans leur communiqué, saluant "le rôle important des banques publiques de développement dans la réalisation des ODD et des objectifs de l'Accord de Paris".

► Coalition pour l'investissement social

La crise récente a mis en exergue des besoins et des lacunes considérables dans les secteurs sociaux. En marge du Sommet FIC en 2020, la CEB et l'Agence Française de Développement ont appelé les BPD à rejoindre une Coalition pour l'investissement social, qui a été mise en place et développée en 2021.

Cette initiative est née d'un constat commun selon lequel les investissements sociaux peuvent jouer un rôle structurel pour relancer et renforcer la résilience des économies, prévenir et atténuer les conséquences sociales des crises sur les sociétés, lutter contre le changement climatique et en atténuer les impacts, contribuer à la sécurité (sanitaire, alimentaire, sociale, etc.), créer des bénéfices connexes pour les populations et la planète et, ainsi, contribuer à une reprise économique équitable et durable.

Un premier tour de table a confirmé le fort intérêt pour cette initiative et permis de réunir une vingtaine de membres (BPD et réseaux de BPD) ; trois agences des Nations Unies (l'OIT, le PNUD et l'OMS) ont accepté de parrainer la Coalition en fournissant des conseils et en partageant leur expertise avec elle. Les membres de la Coalition travailleront ensemble pour "faire plus" – i.e. accroître le volume des investissements sociaux, faciliter l'accès au financement, renforcer le dialogue entre les secteurs public et privé et les contributions des BPD – et "faire mieux" – i.e. améliorer la diversité ainsi que la qualité des projets, partager les meilleures pratiques, intégrer les aspects sociaux dans les projets financés par les PDB et soutenir les stratégies de politique publique.

Une **Coalition pour l'investissement social**, co-dirigée avec l'AFD, en vue de faire plus et mieux, ensemble

Autres engagements forts

Tout au long de l'année, des membres du personnel de la CEB, issus de nombreuses équipes, choisissent de participer à des forums, des initiatives et des partenariats qui leur permettent de rencontrer certaines des parties prenantes clés des institutions et de faire progresser le rayonnement de la Banque. Quelques exemples sont présentés ci-dessous.

GRI 2-28

► COP26

Après avoir assisté à la COP24 en Pologne et à la COP25 en Espagne, une délégation opérationnelle de la CEB a participé pour la première fois à la *Conférence des Parties*, qui s'est tenue à Glasgow à la fin de l'année 2021.

Lors d'une table ronde qui s'est déroulée au pavillon des banques multilatérales de développement (BMD) sur la *Gestion des risques climatiques dans les projets et stratégies d'adaptation*, la Conseillère technique de l'Unité Mesures de prévention des risques environnementaux et sociaux et Changements climatiques de la Banque a présenté le processus mis en œuvre par la CEB afin d'examiner les projets en fonction des risques climatiques et de s'assurer que ceux-ci atteignent / maximisent leur potentiel en termes d'atténuation et/ou d'adaptation.

Lors de la **COP26**, la CEB a signé une déclaration commune des banques multilatérales de développement pour une **"ambition climatique collective"**

La COP26 a également été l'occasion pour la CEB de signer une déclaration commune sur l'ambition climatique collective, aux côtés de neuf autres BMD, en vue d'aligner leurs flux financiers sur les dispositions et les objectifs de l'Accord de Paris. En outre, nos experts ont échangé leurs idées et leur expertise sur les défis liés au climat avec leurs homologues d'autres BMD.

En tant que banque de développement dotée d'un mandat social, la CEB est tout à fait légitime pour porter la "voix sociale" lors de ces rassemblements sur le climat. Elle a ainsi organisé une table ronde intitulée *Is social the new green ? Connecting climate action and social investment* dans le Pavillon IDFC. Modérés par la CEB, les échanges ont illustré l'incidence négative du sous-investissement dans les secteurs sociaux sur la préparation et la résilience de nos sociétés aux chocs, notamment ceux induits par le climat. Les personnes vulnérables étant les plus exposées à ces chocs et à leurs effets, le fossé des inégalités se creuse. En tant que co-responsable de la Coalition pour l'investissement social, la CEB a plaidé pour que le financement des secteurs sociaux soit considéré comme un investissement nécessaire afin de combler ce fossé croissant des inégalités, plutôt que comme une dépense.

► Participation à la réunion mondiale du Forum des femmes du G20

Dans le cadre du travail de la CEB sur la parité, cette année, la participation à la réunion virtuelle du Forum des femmes du G20 Italie, en octobre 2021, a été doublée, le nombre d'intervenants passant de trois à six (cinq femmes, un homme ; cinq professionnels et un membre du personnel de soutien). Cet événement est toujours intéressant et inspirant, et la délégation de la CEB en rend compte à son Groupe interne sur la parité.

Les participants de la CEB ont notamment déclaré : "[...ce forum] était extrêmement intéressant, riche de débats très profonds entre les intervenants, en présence de personnes de haut niveau, brillantes et motivées. Tant d'informations, de données et d'idées ont été partagées" et "... le monde a besoin de plus de femmes dirigeantes ! Les recherches et les statistiques suggèrent que les femmes sont de meilleures gestionnaires et dirigeantes. Elles élargissent la compréhension et la prise de conscience de l'importance que revêt l'emploi des femmes, et proposent des politiques ainsi que des projets beaucoup plus inclusifs pour l'ensemble des groupes d'employés vulnérables et défavorisés, y compris les migrants et les personnes présentant un handicap."

GRI 2-28 • 201-4

► Programme urbain de l'UE : le Partenariat pour l'inclusion

Ce Partenariat a été créé en 2016 afin d'échanger directement les expériences et les meilleures pratiques en matière d'intégration des migrants entre un large éventail de parties prenantes, allant de la Commission européenne et des responsables politiques des villes aux organisations de la société civile en passant par des institutions financières, dont la CEB. Dans le cadre de ce partenariat, la Banque mène une action visant à identifier les meilleures pratiques en ce qui concerne l'accès des migrants aux soins médicaux dans le contexte du Covid-19 (conclusions à venir en 2022) et gère conjointement avec la Direction générale de la migration et des affaires intérieures (DG HOME) et la Banque européenne d'investissement, une action sur les instruments de financement destinés à l'inclusion des migrants. Dans le cadre de cette dernière, la CEB a partagé ses connaissances et son expérience directe sur la mise en place de guichets uniques, l'éducation informelle et les services sociaux, le logement social, la microfinance et l'entrepreneuriat ; en soutien au travail ainsi réalisé et pour capitaliser sur cette base, la CEB a récemment signé un accord de don de 3,5 millions d'euros avec DG HOME, destiné à la mise en œuvre d'un projet intitulé "Partenariats et financement pour l'intégration des migrants" (*Partnerships and Financing for Migrant Inclusion*, PAFMI). Pour plus d'informations sur le PAFMI, voir la section "Le soutien solide des donateurs au mandat social de la Banque".

► Une série de webinaires de la CEB pour tirer des enseignements du Covid-19

Au lendemain de la crise du Covid-19, la CEB a évoqué au travers de différents événements et publications l'importance de reconnaître le lien de renforcement mutuel entre justice sociale et justice climatique. En 2021, elle a ainsi organisé une série de trois webinaires (en anglais) visant à mettre en exergue les principaux moteurs d'une reprise inclusive, durable et résiliente post-Covid.

Le premier d'entre eux s'est déroulé en mai 2021, sur le thème "Santé et changement climatique : Défis communs, solutions communes ?". Les intervenants ont exploré la manière dont les institutions peuvent briser le lien entre dégradation de l'environnement et déclin de l'état de santé, ainsi que les stratégies et investissements nécessaires pour rendre les sociétés européennes plus saines et plus durables après la pandémie (plus d'informations dans le n° 3-2021 de CEB Info).

Le second a été organisé conjointement avec le Centre de l'OCDE pour l'entrepreneuriat (OCDE/CFE), des PME, des régions et des villes en juillet 2021, réunissant des experts, des décideurs politiques, des institutions financières et des représentants de PME autour de certaines des questions clés liées au financement des PME aujourd'hui.

Le troisième webinaire de cette série a accueilli des intervenants de différents horizons – institutions de l'UE et de l'ONU, villes européennes et institutions financières – afin de discuter des liens entre inégalités sociales, sous-investissement dans les infrastructures sociales et changement climatique. Cet événement a mis en exergue un fait démontré par le Covid-19, à savoir comment les inégalités sociales et le sous-investissement chronique dans les infrastructures publiques interagissent avec l'accélération des crises climatiques et environnementales en affaiblissant la résilience et l'inclusivité des économies européennes. La session de septembre a examiné en profondeur le déficit d'infrastructures sociales en Europe et plaidé en faveur d'un accroissement du financement des infrastructures sociales afin de garantir un accès équitable à des services de haute qualité et abordables, comme l'un des moyens les plus efficaces de promouvoir la cohésion sociale et de contribuer à une reprise durable, inclusive et juste.



GRI 102-1

► Le Prix CEB pour la cohésion sociale

Pour la deuxième année consécutive, la CEB a organisé son Prix pour la cohésion sociale, destiné à récompenser les organisations et les projets qui contribuent à résoudre les problèmes sociaux urgents et à favoriser la cohésion sociale au sein des États membres de la Banque.

Le concours de cette année a attiré un nombre encore plus élevé de candidats (plus de 120), provenant d'une zone géographique plus vaste couvrant 27 des 42 pays membres de la CEB.

Avec ce Prix, la CEB met en lumière des initiatives qui sont conformes à son mandat et aux valeurs qu'elle partage avec le Conseil de l'Europe, mais qu'elle n'est pas en mesure de financer. Un jury indépendant composé de cinq personnes a désigné, parmi les six candidats présélectionnés, l'entreprise Eco-Răzeni comme lauréate. Cette entreprise de boulangerie et de restauration sociale emploie et forme des jeunes fortement exposés au risque d'exclusion sociale en République de Moldova.

Sergiu Gurau, Directeur général d'Eco-Răzeni

"Ce Prix nous permettra de continuer à aider les personnes exclues et marginalisées à reconstruire leur vie, renforçant ainsi la confiance dans notre communauté – notre sentiment d'espoir et d'appartenance."

Grâce à la dotation de 25 000 euros qui accompagne le Prix et à la grande visibilité ainsi offerte, Eco-Răzeni a déclaré avoir pu avancer la construction de son nouveau centre de formation.

"Il n'a pas été facile pour le jury de se mettre d'accord pour sélectionner le meilleur des meilleurs", a déclaré Snežana Samardžić-Marković, Présidente du jury, lors de la cérémonie de remise du Prix, le 11 juin. "Nous avons aimé tous les projets, et si nous étions en mesure de le faire, nous accorderions certainement un prix à chacun d'entre eux."

L'édition 2022 du Prix de la CEB pour la cohésion sociale a été lancée début février.

Responsabilité et transparence



En 2021, le Bureau de la Directrice du Contrôle de la Conformité (BDCC) a continué à mettre à jour le cadre des politiques et règlements internes de la Banque, en particulier les Codes de conduite et la Charte anti-corruption.

GRI 2-23 • 205-2

► Contrôle de la conformité

Les trois *Codes de conduite de la Banque*[2] ont fait l'objet d'une actualisation, d'une modernisation et d'une refonte minutieuses. Plus précisément, les Codes de conduite actualisés comprennent les mises à jour et améliorations suivantes : (1) insertion de la référence aux valeurs de la CEB (professionnalisme, coopération, engagement, transparence, créativité) ; (2) insertion de la référence aux bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) ; (3) insertion de la référence à l'utilisation appropriée des médias sociaux et à la dignité au travail ; (4) mise à niveau de l'article sur la confidentialité, car de nouvelles normes européennes sont entrées en vigueur depuis 2018 (RGPD et Convention 108+) ; (5) refonte de l'article relatif à la pré-embauche, à l'après-embauche et au délai de réflexion ; (6) mise à niveau de l'article relatif aux activités extérieures et incompatibilités et définition des parents proches ; (7) mise à niveau de l'article relatif aux cadeaux, avantages divers, faveurs et bénéfices en incluant les notions de corruption active et de paiements de facilitation ; (8) modernisation des intitulés et de la terminologie (par exemple : organes collégiaux / instances collégiales, genre / sexe, suppression des termes et expressions "race", "occasionnels" (inclus dans les "collaborateurs contractuels"), "*Banque personnel* (en anglais)" ; "illicite" (concernant la discrimination).

Une référence explicite aux bonnes pratiques **environnementales, sociales** et de **gouvernance** (ESG), dans les Codes de conduite révisés en 2021

[2] Code de conduite applicable au Gouverneur, aux Vice-Gouverneurs, aux membres du personnel et collaborateurs contractuels ; Code de conduite applicable aux Président(e)s et aux membres des organes collégiaux, et Code de conduite applicable aux membres du Comité de surveillance.

En outre, la *Charte anti-corruption* de la CEB a été mise à jour et modernisée afin de refléter la maturité de la fonction de contrôle de la conformité de la Banque, et l'engagement de tolérance zéro vis-à-vis de la corruption y a été introduit.

Enfin, la *Politique de la CEB relative aux juridictions en non conformité/non coopératives* a été mise à jour afin de s'aligner sur l'interdiction des juridictions figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales (Annexe I). Afin de garantir une application cohérente aux situations complexes potentielles concernant les questions fiscales, la CEB a établi et met en œuvre des Directives de contrôle préalable supplémentaire pour les projets qu'elle finance – où la Banque confirme son engagement à interdire l'évasion et la fraude fiscales, et s'abstiendra de soutenir les activités contribuant aux stratégies d'évasion fiscale.

GRI 2-26 • 2-27

Traitement des plaintes et des griefs des parties prenantes

Au total, six plaintes ont été enregistrées auprès du BDCC : a) quatre étaient liées à un acte de fraude, de corruption, de collusion, de coercition, de malversation et/ou passation de marchés potentiel(le) et b) deux, présentées par des parties prenantes de projets financés par la CEB, portaient sur des questions ESG.

Sur les quatre plaintes liées à un acte de fraude, de corruption, de collusion, de coercition, de malversation et/ou passation de marchés potentiel(le), trois sont closes et, en décembre 2021, une était en cours. Concernant les deux plaintes relatives aux questions ESG, l'une a été clôturée et une réponse détaillée a été apportée au plaignant. Le traitement de la deuxième plainte est en cours.

Si vous souhaitez soulever une question auprès du BDCC, écrivez à : compliance@coebank.org ou OCCO-whistleblowing@coebank.org. Pour plus d'informations sur le processus de traitement des plaintes de la CEB, voir l'Index GRI : 2-26.

GRI 201-4

► L'Union européenne confirme la CEB comme partenaire de mise en œuvre de projets sociaux

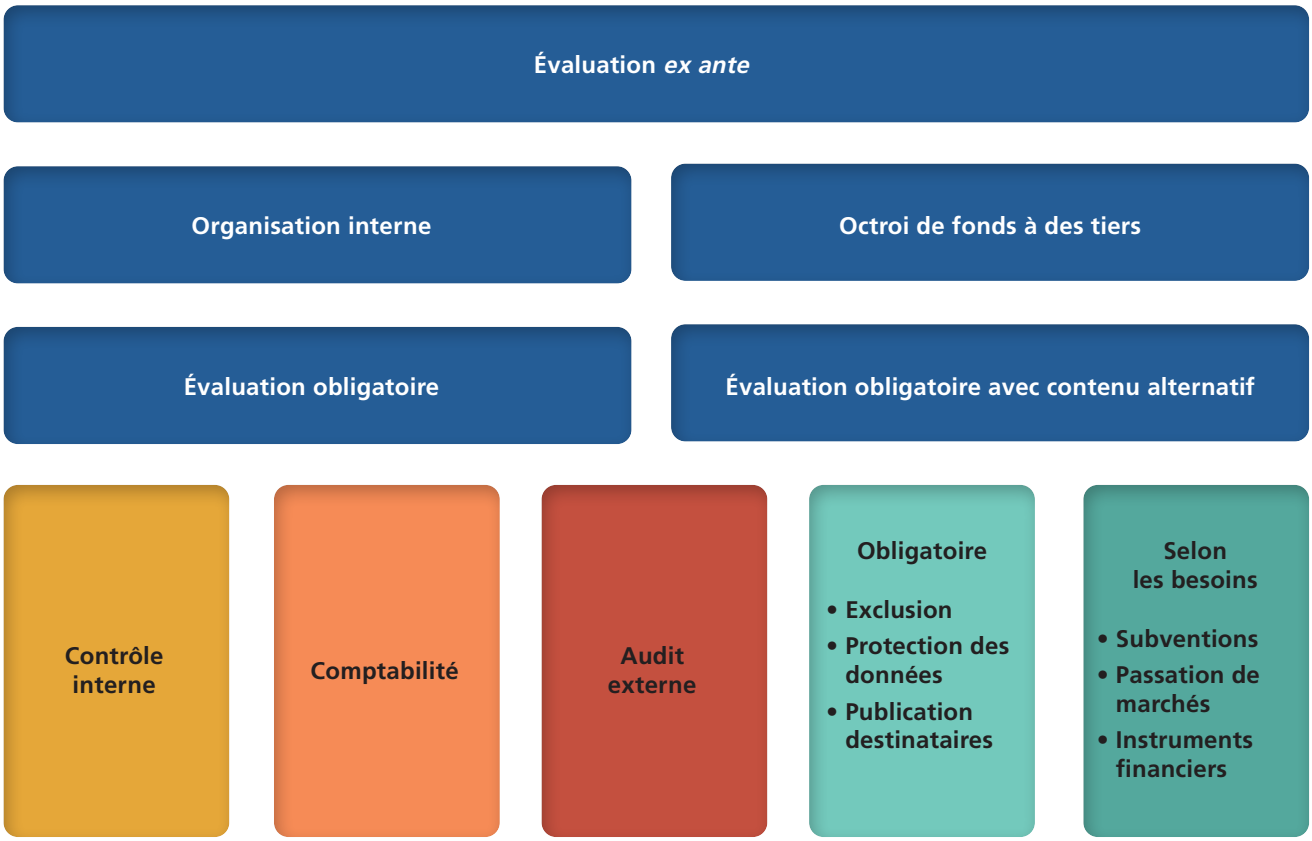
Pour gérer des fonds au nom de l'Union européenne, toutes les entités doivent se soumettre périodiquement à un examen effectué par un auditeur indépendant. Cet examen vise à certifier à la Commission européenne que l'organisme concerné a mis en place les politiques et procédures nécessaires pour gérer les fonds communautaires conformément aux normes de l'Union européenne. Cet examen est nommé "évaluation par piliers" car il s'articule autour des opérations essentielles de l'entité, telles que la passation de marchés et la protection des données à caractère personnel, qui sont désignées par le terme "piliers".

Après des examens analogues réussis en 2009 et 2015, la Banque a passé avec succès, début 2022, une nouvelle évaluation des piliers élargie. Il s'agit d'une étape importante dans la coopération croissante entre la CEB et l'Union européenne. En effet, avoir fait l'objet d'une évaluation des piliers positive est une condition préalable pour toute entité souhaitant conclure de nouveaux partenariats avec l'UE.

La CEB, **partenaire de mise en œuvre** de projets sociaux avec l'Union européenne, passe avec succès l'"évaluation des piliers"

Pour la CEB, une évaluation positive signifie en particulier qu'elle peut devenir un partenaire de mise en œuvre du programme InvestEU 2021-2027. InvestEU est une initiative de l'Union européenne qui stimulera l'investissement durable, l'innovation et la création d'emplois en Europe. Elle vise à mobiliser plus de 372 milliards d'euros d'investissements publics et privés en soutenant le financement fourni par des partenaires de mise en œuvre tels que la CEB grâce à une garantie budgétaire de l'UE de 26,2 milliards d'euros. La Banque entend utiliser la garantie de l'UE pour soutenir des projets à forte composante sociale qu'elle ne pourrait financer autrement en raison de leurs scores de crédit. En d'autres termes, InvestEU permettra à la CEB de soutenir davantage d'initiatives en faveur des populations défavorisées dans toute l'Europe.

Méthode d'évaluation de l'UE fondée sur les neuf piliers



Voir l'article 154 du règlement financier de l'UE sur la "gestion indirecte".

Fonctionnement interne



Ressources humaines

En 2021, des avancées importantes ont été réalisées en faveur d'une plus grande égalité des genres au sein de la Banque. En outre, soutenus par des formations sur des sujets connexes, les résultats d'une enquête récemment menée auprès du personnel indiquent que la perception des agents sur l'égalité des chances et l'équité atteint des niveaux encourageants.

En 2021, les équipes diversifiées de la CEB ont continué à travailler principalement à distance, reprenant progressivement le chemin du bureau, en tenant compte de la sécurité du personnel et des besoins opérationnels.

Renouvellement de la certification EDGE

GRI 2-23 • 2-24

La CEB a reçu pour la première fois la certification "*EDGE Assess*" en 2018, à la suite de la mise en place de sa Stratégie en matière d'égalité et de diversité femmes-hommes. À la fin de 2020 et au début de 2021, la CEB a fait l'objet d'une deuxième évaluation rigoureuse ainsi que d'un audit par un tiers, qui ont conduit au renouvellement de la certification EDGE Assess en février 2021, en reconnaissance de notre engagement en faveur de l'égalité des genres sur le lieu de travail. La CEB rejoint ainsi un petit groupe d'organisations internationales dont la certification a été renouvelée, et vise désormais à l'avenir la certification "EDGE Move".

Faits marquants des résultats de l'évaluation EDGE

- Depuis 2017, la part des femmes occupant des postes de direction est passée de 11% à 20%.
- Le taux d'efficacité des politiques et pratiques visant à garantir des flux de carrière équitables est de 69% (supérieur à la norme EDGE de 65%).
- Depuis 2017, les perceptions des hommes et des femmes sur l'égalité des chances se sont améliorées : 56% des femmes interrogées et 74% des hommes interrogés estiment que les hommes et les femmes ont les mêmes chances d'être embauchés par la CEB.
- Les perceptions sur l'égalité des chances en matière de promotion se sont améliorées, avec une augmentation de 15% à 27% pour les femmes et de 26% à 37% pour les hommes.
- Le sentiment de percevoir un salaire juste au regard du travail effectué par rapport à d'autres personnes occupant des fonctions analogues a augmenté pour les femmes et les hommes, passant de 28% à 46% pour celles-ci et de 36% à 52% pour ces derniers.

GRI 3-3 • 401-3 • 405-1

► Genre

Groupe d'Égalité Femmes-Hommes : renouvellement et sujets à venir

Le Groupe d'Égalité Femmes-Hommes, groupe consultatif interne de la CEB, qui comprend les RH et est présidé par le Directeur des Services Corporate, est composé de neuf membres du personnel selon un système de roulement entre les fonctions et les directions. Le travail du Groupe se concentre actuellement sur la rédaction d'une déclaration publique sur l'égalité Femmes-Hommes pour la CEB, l'amélioration de la communication à cet égard, le travail du groupe au sein de la CEB et le partage des meilleures pratiques avec des groupes analogues au sein d'autres organisations internationales et institutions financières.

Congé de paternité : dispositions actualisées

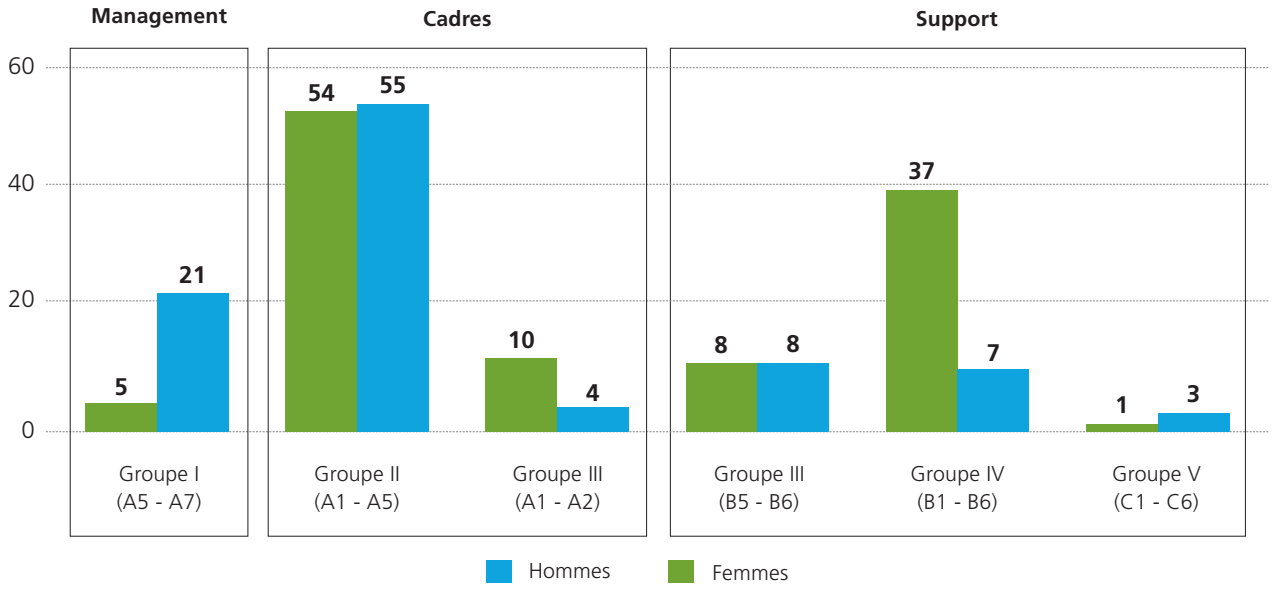
Depuis le 1er juillet 2021, le congé de paternité pour le personnel de la CEB a doublé. Les agents peuvent désormais prendre 3 jours ouvrés en cas de naissance ou d'adoption et 5 jours ouvrés en cas de naissances multiples. Ils ont également droit à un congé de paternité de 25 jours civils consécutifs et de 30 jours civils consécutifs en cas de naissances multiples.

Répartition du personnel par genre et engagement en matière d'égalité salariale

Sur les 213 membres du personnel, 54% sont des femmes et 46% des hommes. Il existe toutefois de grandes différences entre les groupes de grades : un cinquième des membres du Groupe I (direction) sont des femmes. Dans le Groupe II (cadres), la moitié exactement sont des femmes et, dans le Groupe III (cadres et personnel d'appui de premier niveau), 60% sont des femmes. Les Groupes IV et V (personnel d'appui) comptent à eux deux près de 80% de femmes. La Banque progresse vers son objectif de 40% de femmes avec un grade A4 et plus, passant de 30% en 2020 à 32% au cours des 12 derniers mois. Cet objectif de 40% est garanti par l'article 17 du Statut du personnel de la CEB.

La Banque reste engagée en faveur de l'égalité des genres sur le lieu de travail, et notamment du principe d'égalité de rémunération pour un travail équivalent. En 2021, les RH ont rappelé aux cadres ainsi qu'au personnel, par le biais du site Intranet de la CEB et de différentes directives, que les décisions relatives à l'octroi de promotions, d'avancements d'échelon, de primes et de progression de carrière doivent être prises sans tenir compte du genre des membres du personnel, de leur âge, de leur origine raciale ou ethnique, de leur religion ou de leurs convictions, de leur orientation ou identité sexuelle ni de leur handicap.

Schéma 4 : Effectifs par groupe de grades et par genre



GRI 2-7 • 401-1

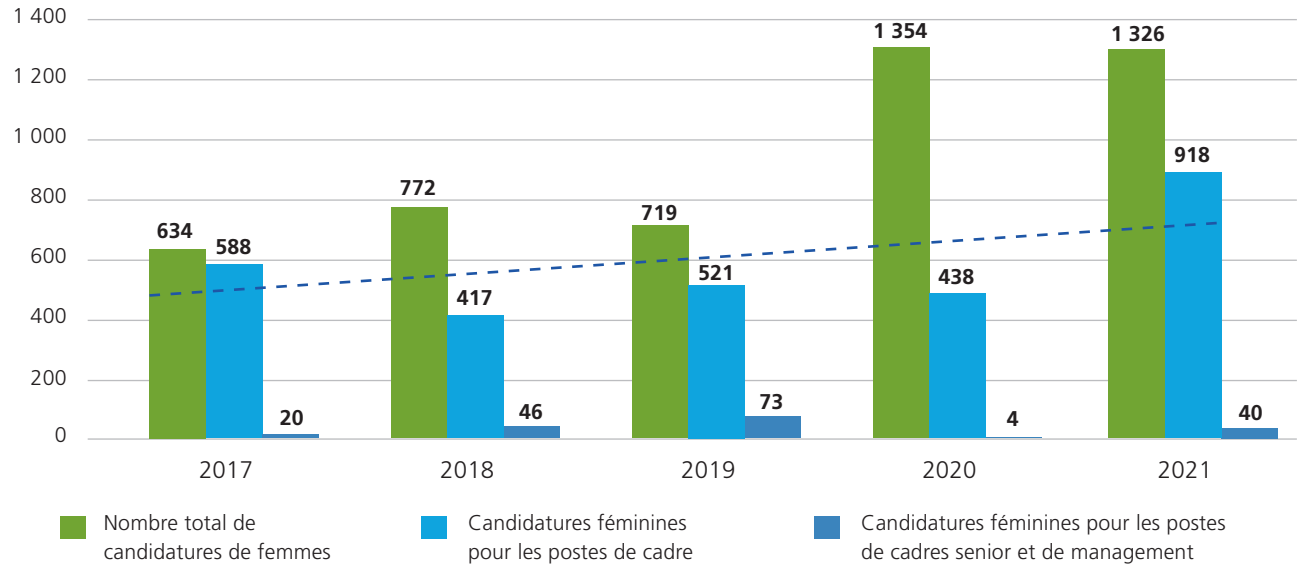
Diversité dans le recrutement

Afin d'atteindre de nouveaux réservoirs de talents pourvus de candidats les plus qualifiés et d'attirer du personnel diversifié, les offres d'emploi sont diffusées sur le site Internet dédié de la Banque ainsi que par le biais d'alertes électroniques, du réseau des institutions financières internationales, au sein des associations professionnelles, des universités et des réseaux d'anciens élèves ainsi que sur différentes plateformes telles que eFinancialCareers, Eurobrussels et LinkedIn. En outre, les offres d'emploi sont systématiquement communiquées aux membres du Conseil d'administration et du Conseil de direction de la Banque aux fins de leur diffusion dans l'ensemble des pays membres de la CEB.

Avec près de 3 000 candidatures provenant de presque tous ses pays membres, la Banque a considérablement élargi sa capacité à attirer les candidats. Par ailleurs, les RH poursuivent le recours systématique, qui s'est accru, aux entretiens enregistrés sur support vidéo, souvent couplés à des exercices écrits, ainsi qu'aux entretiens avec des recruteurs à distance, ce qui permet d'évaluer des groupes de candidats plus importants et plus diversifiés et d'offrir des conditions égales aux candidats internes et externes.

11 nationalités et **59% de femmes** parmi les 17 nouveaux agents recrutés

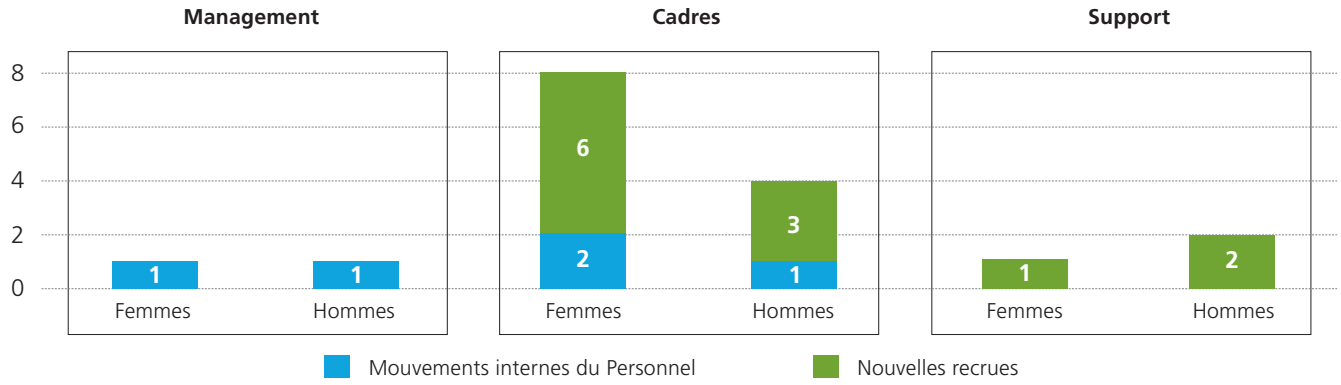
Schéma 5 : Candidatures de femmes à la CEB



En 2021, la Banque a procédé à 17 nominations où figurent 11 nationalités différentes, dont certaines des pays les moins représentés, tels que la Bulgarie et la République de Moldova, ce qui est le signe de l'atteinte de nouveaux viviers de talents. La Banque est également fière d'avoir accueilli son premier membre du personnel originaire du Kosovo. Les RH surveillent la diversité du personnel qu'elle recrute en tenant compte du genre, de la nationalité, du parcours professionnel et de l'âge. L'âge moyen des nouvelles recrues en 2021 était de 41 ans, ce qui, conjugué aux prochains départs à la retraite, contribuera à diminuer l'âge moyen global des effectifs. Sur les cinq dernières années, parmi le personnel embauché en externe, 40% provenaient d'autres organisations internationales (principalement des institutions financières internationales), 44% du secteur privé et 16% du secteur public.

En 2021, les femmes représentaient globalement 59% des nominations. Sur les 12 recrutements externes, sept étaient ainsi des femmes et cinq des hommes, avec six femmes et trois hommes comme cadres. À l'inverse, au niveau du personnel de soutien, une femme et deux hommes ont été nommés. En interne, un homme a été nommé à un poste vacant de directeur des affaires européennes et extérieures, une femme a été nommée Responsable de Pays principale, à la tête d'une unité de responsables de pays. Deux femmes et un homme occupant des postes à durée déterminée ont été nommés à des fonctions professionnelles sur des postes permanents. Ces éléments sont conformes à la stratégie de la CEB en matière d'égalités de genres, qui consiste à accroître la représentation des femmes aux postes de direction et à augmenter la représentation des hommes parmi le personnel d'appui.

Schéma 6 : Ventilation des nominations par catégorie et par genre



Outre les embauches destinées à remplacer le personnel quittant la Banque dans le cadre d'une démission ou d'un départ à la retraite, et à pourvoir les postes nouvellement créés, la CEB a relancé son programme de stages et accueillera une dizaine de stagiaires début 2022. La Banque envisage également de mettre en place des programmes destinés aux jeunes professionnels. La CEB pourrait également chercher à développer les détachements d'autres institutions financières internationales.

► Bien-être actif et interactions sociales au sein de la CEB

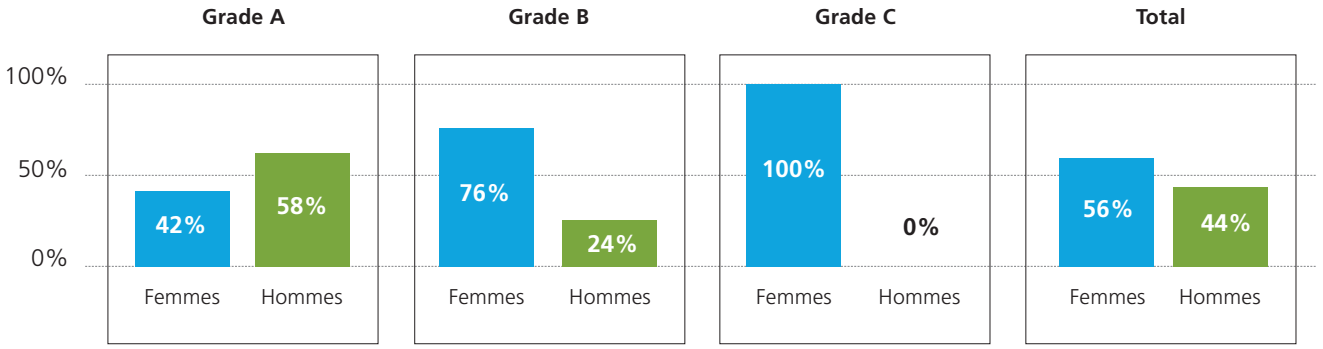
Dans le cadre des activités de bien-être et de prévention proposées par la CEB, le personnel intéressé a bénéficié de l'application ActiviTeam pendant trois mois au printemps et au début de l'été. Cette application encourage l'activité physique en plein air ainsi que l'esprit d'équipe et les liens sociaux. Il y a eu une forte adhésion avec plus de 100 agents regroupés en 10 équipes, tout en respectant la distanciation sociale. Le prix à la fin du défi était un don en faveur d'une association, *Film in Hospital*, une plateforme en ligne dédiée aux projections de films et à l'engagement du public en faveur des enfants dans les hôpitaux, les centres de rééducation et les enfants en convalescence à domicile, combinant ainsi le bien-être du personnel avec le mandat social de la Banque. Outre la célébration de l'équipe gagnante et de l'ensemble des participants lors d'un événement virtuel à l'échelle de la CEB, la Banque a communiqué sur cette initiative, la qualifiant d'étape supplémentaire pour devenir un employeur de choix.

GRI 2-7 • 401-1 • 401-2

► Formation et développement professionnel

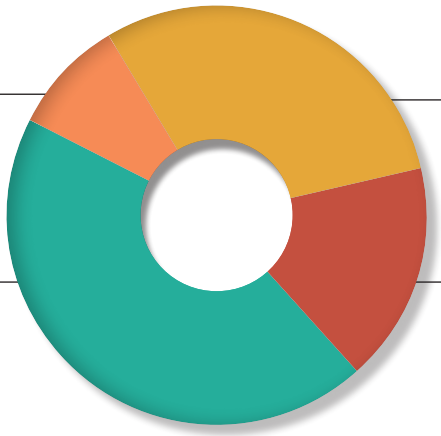
En 2021, la CEB a continué de s'assurer de la participation du personnel aux modules de formation qui se sont déroulés par vidéoconférence en raison de la pandémie. La participation globale aux formations s'est renforcée, atteignant 78% de l'ensemble des agents. Parmi le personnel, figuraient un peu plus de femmes (56%) que d'hommes (44%). Au sein des cadres et cadres dirigeants, (grade A), 42% des participants étaient des femmes et 58% des hommes. En ce qui concerne le personnel d'appui (grades B et C), 76% des agents formés étaient des femmes et 24% des hommes, ce qui correspond à la proportion de femmes et d'hommes dans cette catégorie de personnel.

Schéma 7 : Participation du personnel à la formation par grade et par genre



La participation aux formations sur les compétences fondamentales a représenté la moitié de la participation aux formations, le contrôle de la conformité un tiers et les langues un peu plus de 10%. La participation aux formations techniques (externes), quant à elle, est descendue à 4%, car très peu de ces formations ont pu être organisées en raison du Covid. Bien qu'il ne soit pas comptabilisé dans les données de formation, un atelier sur l'ergonomie du bureau à domicile destiné aux nouveaux arrivants a été organisé (et des sessions individuelles ont été organisées à la demande). Des conférences en ligne sur la nutrition et le sommeil ont par ailleurs été proposées, en anglais et en français, et, avec jusqu'à 25 participants par séance, plutôt bien accueillies. Ces initiatives s'inscrivaient dans le programme de santé et de sécurité de la CEB pour le travail à domicile.

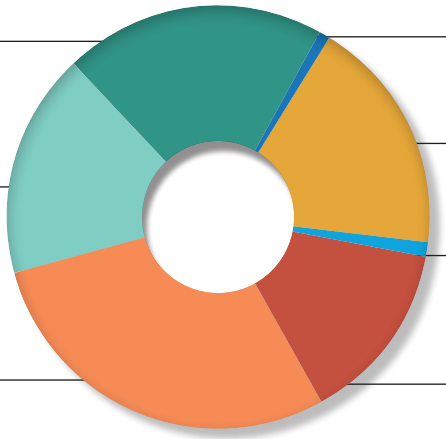
Schéma 8 : Participation du personnel par type de formation



En ce qui concerne les compétences fondamentales de la CEB, la formation en communication s'est poursuivie tout au long de l'année 2021, complétant les modules existants sur les rapports écrits et les courriels efficaces avec des présentations dynamiques et les médias sociaux. La CEB a également mis en place une formation sur mesure, intitulée *Managing and Collaborating in the New Normal* (Gestion et collaboration dans la nouvelle normalité), afin d'améliorer la capacité des dirigeants et du personnel à travailler efficacement dans un contexte hybride.

En trois ans, neuf agents de la CEB ont participé au programme des leaders émergents de l'OCDE. Organisé en partenariat avec la Wharton School de l'Université de Pennsylvanie, celui-ci offre aux femmes et aux hommes la possibilité de développer leurs compétences en matière de gestion et de leadership. En 2021, trois agents (un homme et deux femmes, tous de nationalités différentes) ont participé au programme. Les participants sont invités à des tables rondes avec les directeurs au cours desquelles sont examinés différents critères tels que leur niveau de responsabilité actuel et potentiel, leur ancienneté dans l'emploi, leur nationalité, leur âge et leur genre. Enfin, un coaching individuel a également été dispensé à quatre membres du personnel (trois femmes, un homme).

Schéma 9 : Participation du personnel à la formation sur les compétences fondamentales



Séances de formation sur la diversité en mars

Dans le cadre du travail de la CEB sur la diversité et l'inclusion, plusieurs événements de formation et séminaires ont été organisés au cours du mois de mars. L'initiative a débuté par la présentation des résultats de l'enquête menée auprès du personnel de la CEB par EDGE Strategy et du plan d'action révisé visant à améliorer davantage la parité. Des ateliers sur les comportements inclusifs portant sur les préjugés inconscients (notamment l'âge, la nationalité, le handicap, le milieu social et éducatif, le genre, etc.) ont été suivis par un grand nombre d'agents et de cadres. En outre, la participation à la réunion virtuelle du Forum des femmes du G20 Italie, en octobre 2021, a été doublée (pour plus d'informations, voir "Autres engagements forts").

Programme de mentorat

Dans le cadre de la promotion d'une culture de gestion inclusive, le deuxième cycle du programme de mentorat de la CEB a été lancé en mai 2021. Dans le cadre de ce programme, 15 binômes se sont engagés dans un processus d'échanges mutuels. Ce cycle est dédié aux membres du personnel ayant récemment rejoint la Banque afin d'améliorer leurs connaissances institutionnelles, de développer leurs compétences et leurs réseaux internes. Ce programme a été conçu sous le prisme de la diversité en termes de genre, de nationalité, de fonctions, de grades, de types de contrats, et ne prévoit pas de limite d'âge. Au total, 29 membres du personnel participent au deuxième cycle du programme, dont 15 mentorés (neuf femmes et six hommes, dont 13 sont des cadres et 2 du personnel d'appui) et 14 mentors au niveau de la direction (cinq femmes et neuf hommes).

Résultats des enquêtes sur la transformation des activités

En mars 2021, la Division Transformation organisationnelle de la CEB a mené une enquête auprès des membres du personnel afin de connaître leur opinion sur les aspects liés aux futures méthodes de travail. Sur les aspects de durabilité future et les réductions potentielles de l'empreinte carbone de la Banque, les résultats sont les suivants :

1. entre 84 et 95% des membres interrogés souhaitent télétravailler au moins une partie du temps, ce qui implique une réduction potentielle importante des émissions liées aux déplacements domicile-travail
2. environ 62% des membres du personnel sont prêts à envisager de travailler dans un bureau partagé (35%) ou dans un bureau flexible (27%) durant leur temps passé à la Banque, ce qui suggère une utilisation future plus efficace des espaces de bureau qui sont limités
3. la grande majorité des membres du personnel (95%) peuvent travailler sans avoir accès à des documents papier la plupart du temps, et 60% d'entre eux peuvent travailler sans papier la plupart du temps ou tout le temps, ce qui indique une diminution considérable des consommables liés aux imprimantes et au papier.

Don de jouets et de livres

Après le succès des campagnes de dons de 2019 et 2020 grâce au soutien du personnel, la CEB a organisé cette année encore une donation de jouets et de livres géré par des bénévoles avant les fêtes de fin d'année. Ces dons sont remis à la Croix-Rouge, qui les distribue aux enfants défavorisés.

Données clés sur les ressources humaines à fin 2021

À la fin de l'année 2021, la CEB comptait 213 agents permanents présentant les caractéristiques suivantes :

► Nombre de nationalités représentées : **32**

► Rotation du personnel : **3,79%**

- Départs : 8 départs, dont deux démissions (un homme, une femme), 3 fins de contrats (deux hommes, une femme) et 3 départs à la retraite (un homme, deux femmes).
- 12 nouveaux recrutements externes

► Ventilation par genre (213) :

54% de femmes et 46% d'hommes

- Cadres, dont cadres dirigeants (149) :

 46% de femmes et **54%** d'hommes
- Personnel d'appui (64) :

 72% de femmes et **28%** d'hommes

► Âge moyen : **49 ans**

► Ancienneté moyenne : **12 ans**

► Pourcentage d'agents suivant une ou plusieurs formations :

- Total **78%**
- Temps partiel **40%** (seulement 5 personnes étaient à temps partiel)
- Temps plein **77%**

► Type de contrat : **213 contrats** permanents et **14 contrats temporaires**

► Travailleurs non directement employés (informatique, sécurité et services généraux) en ETP : **31**

Passations de marchés durables

La chaîne d'approvisionnement de l'organisation concernant ses propres besoins de fonctionnement est régie par les Directives de la CEB pour la passation des marchés de services, fournitures et de travaux. Les pratiques et catégories sous-jacentes sont en cours de révision afin de mieux prendre en compte les considérations de durabilité.

GRI 3-3

► Rendre les passations de marchés de l'entreprise plus durables

La CEB vise à améliorer ses pratiques de passation de marchés en y introduisant davantage d'éléments de responsabilité environnementale et sociale. À cette fin, la Banque travaille à l'élaboration d'une déclaration de politique en vue de confirmer son engagement en faveur de passations de marchés écologiquement et socialement responsables. Afin de poursuivre la mise en œuvre de cette déclaration, la CEB a signé un contrat de consultant avec la Faculté de droit de l'Université de Saragosse, en Espagne, en vue de faire analyser ses pratiques et certaines catégories actuelles en matière de passation de marchés et de concevoir une stratégie destinée à en améliorer les aspects écologiquement et socialement responsables.
D'ici la mi-2022, la CEB espère disposer d'une stratégie et d'une boîte à outils qui aideront les acteurs de la passation de marchés à intégrer des considérations ainsi que des critères environnementalement et socialement responsables dans leurs pratiques.

Santé et sécurité

Le Comité de santé et de sécurité de la CEB se réunit régulièrement. Lors de sa réunion de novembre, le Comité a examiné une approche améliorée de la gestion des risques en matière de santé et de sécurité.

GRI 403-1 • 403-2 • 403-4

► Évaluation et suivi des risques en matière de santé et de sécurité

En 2021, la Banque a renforcé sa gestion de la santé et de la sécurité au travail, notamment par l'évaluation des risques professionnels. Le document unique d'évaluation des risques (DUER) est un outil qui permet d'identifier l'ensemble des risques en matière de santé et de sécurité au travail et d'agir en conséquence.

Il se concentre sur les risques susceptibles d'être rencontrés par le personnel, en fonction de son environnement de travail et de son activité. Cette évaluation répond à une triple exigence réglementaire (directive no 89/391/CEE) :
- obligation pour l'employeur d'assurer la santé et la sécurité des travailleurs
- principes de prévention des risques professionnels
- obligation d'évaluation des risques

Cette évaluation régulière des risques, alimentée par la plateforme AMADEO, comprend :
- l'identification des risques et leur classification : probabilité d'occurrence, gravité, fréquence, nombre de salariés concernés
- des propositions d'actions préventives

Ce document est mis à jour annuellement, avec l'aide du Comité de santé et de sécurité et l'expertise de Bureau Veritas, un consultant externe.

La Banque est dotée d'un outil qui lui permet d'identifier les **risques en matière de santé** et de sécurité au travail

Gérer l'impact du fonctionnement interne

Si la majeure partie de l'impact environnemental de la Banque, tant positif que négatif, provient de ses activités de financement de projets, une attention est également portée à l'empreinte du propre fonctionnement de la CEB, telles que les déplacements professionnels, la consommation d'énergie ou le recyclage des déchets au bureau de Paris.

GRI 3-3 • 308-2

► Le cadre de référence des mesures internes : la Déclaration environnementale de la CEB

À la mi-2019, la Banque s'est forgé un programme de travail exigeant afin de traiter l'empreinte environnementale résultant du fonctionnement internes à l'organisation. Après deux ans et demi d'existence de ce programme, nommé Déclaration environnementale de la CEB, il est temps de faire un point sur les progrès accomplis à ce jour ainsi que sur les domaines où des efforts supplémentaires pourraient être nécessaires.

Tableau 8 : Progrès accomplis concernant la Déclaration environnementale de la CEB

Domaine à traiter	Évaluation des progrès accomplis, année de référence 2019	Mesures prises à ce jour
Amélioration de l'efficacité énergétique des systèmes de chauffage et de climatisation dans les locaux de la CEB	Consommation totale d'électricité - 3% Intensité énergétique par agent - 7%	Optimisation du chauffage et de la climatisation. Remplacement des fenêtres. Appel d'offres pour plus d'électricité renouvelable en cours d'élaboration.
Évaluation de l'impact des voyages d'affaires et des déplacements domicile-travail du personnel et réduction de l'impact environnemental qui y est associé	1,4 million de km évités en avion en 2021 15 agents se rendent au bureau en vélo	Le Covid-19 a considérablement réduit les déplacements domicile-travail et les déplacements professionnels. À l'avenir, et dans la mesure du possible, ce changement devra être contrôlé et maintenu. Nouveau parking à vélos.
Amélioration de la réduction et de la gestion des déchets	Recyclage supplémentaire depuis 2020 : - Papier/carton : 1 249 kg - Plastique : 452 kg - Capsules de café : 255 kg - Verre : 248 kg	En 2020, recyclage de flux de déchets supplémentaires avec l'aide de l'entreprise Le Petit Plus ; remplacement du distributeur automatique conventionnel de la cafétéria par Le Bon Bocal.
Réduction ultérieure de la consommation de fournitures de bureau, de papier, de plastique et d'eau	Papier d'impression : -3,7 t par an Eau : +180 m^3 par an. Bouteilles en plastique dans les salles de réunions : 0 en 2021	Nombreuses actions, par exemple : fontaines d'eau, réduction des produits imprimés, utilisation exclusive de papier certifié FSC, etc.
Renforcement des considérations environnementales et sociales dans les décisions d'achat pour les besoins opérationnels internes	Travail en cours	Rédaction d'une déclaration de politique générale sur les achats durables en 2021, suivi des travaux avec l'Université de Saragosse en 2022.
Compensation des émissions de carbone des opérations qui ne peuvent être évitées, par exemple les déplacements, le chauffage, l'électricité	Contribution carbone : 405 t CO_2 pour 2021	Lancement d'un projet pilote de compensation des émissions de carbone avec le partenaire TerraTerre en 2021.
Sensibilisation du personnel et promotion du volontariat et de l'engagement sur les questions de durabilité	Prix de la CEB : 50 000 euros décernés à des entreprises sociales en Croatie (25 000 euros) et en République de Moldova (25 000 euros)	En 2020, le Prix CEB a été introduit, au côté d'autres actions en cours, par exemple des dons en faveur d'ONG, des dons de jouets, des dons de sang.

GRI 2-6 • 305-5

► Évolutions récentes : émissions de gaz à effet de serre[3]

L'année 2020 ayant été exceptionnelle, marquée par des confinements continus et le télétravail, la Banque et son personnel ont connu en 2021 un retour progressif à un environnement professionnel plus normal. Par rapport aux 12 mois précédents, les déplacements (missions) ont rebondi, sans atteindre toutefois les niveaux d'avant la pandémie, alors que la présence au bureau a pris de l'ampleur et, avec elle, le chauffage du bâtiment, mais aussi la consommation de matériel et d'eau. Cela a eu un impact sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la CEB en 2021 par rapport à 2020 (voir également le Tableau 9 et le Schéma 10) :

- les émissions liées aux déplacements professionnels ont augmenté de 78%
- les émissions liées au chauffage et à la climatisation ont augmenté de 41%
- les émissions liées à la consommation d'électricité ont diminué de 9%

GRI 305-4 • 305-5

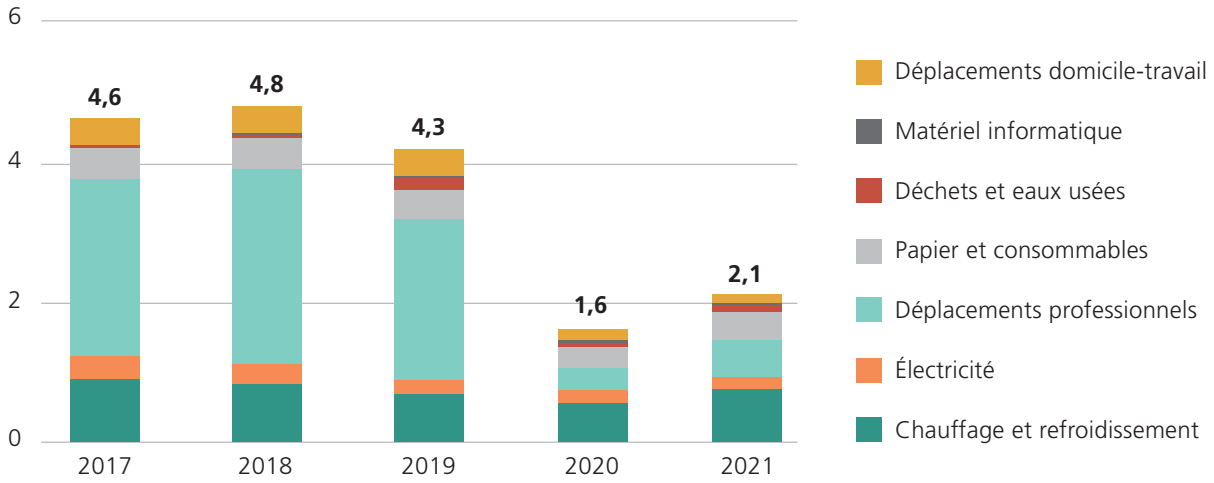
La CEB rend également compte de ses propres émissions en les ventilant par périmètre (scope) d'émission 1, 2 et 3. Pour plus d'informations sur cette ventilation, voir l'Index GRI 305-5.

Intensité des émissions de GES

Au total, les émissions de gaz à effet de serre de la Banque pour 2021 s'élèvent à 455 tonnes de CO_2, soit 2,1 tCO_2e/agent, en hausse par rapport aux 343 tonnes de CO_2 (1,6 tCO_2e/agent) en 2020, mais en baisse par rapport aux niveaux de 887 tonnes de CO_2 (4,3 tCO_2e/agent) enregistrés avant la crise du Covid-19, en 2019, selon la méthodologie du Bilan Carbone.[4]

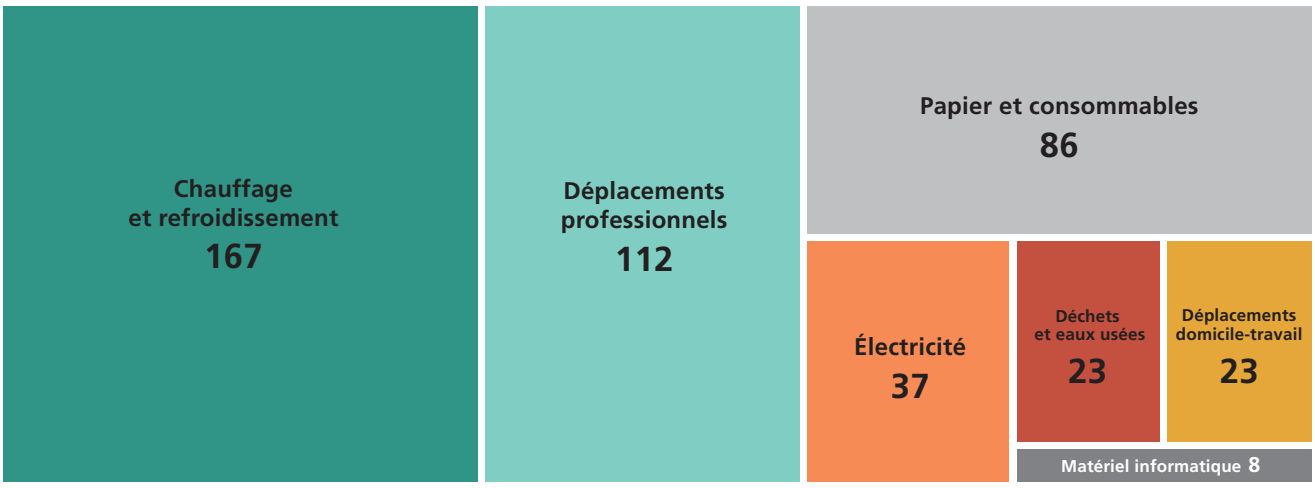
Des émissions de GES qui s'élèvent à **2,1 tCO_2e/agent en 2021**, soit la moitié de leur niveau avant la pandémie de Covid-19

Schéma 10 : Émissions de GES par agent de 2017 à 2021, en tonnes d'équivalent CO_2



Remarque : la méthodologie de calcul des émissions de gaz à effet de serre a été entièrement révisée en 2017. Cette refonte est expliquée en détail dans le Rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise de 2017.
Pour plus d'informations sur la quantité absolue d'émissions de la CEB au fil du temps, voir l'Index GRI (GRI 305-5).

Schéma 11 : Émissions de gaz à effet de serre par source d'émissions en 2021, en tonnes d'équivalent CO_2



[3] Certaines informations ont été retraitées par rapport au rapport de durabilité 2020 - par exemple, l'élimination des déchets en 2019 et 2020, la consommation d'électricité en 2020 - et tous les chiffres pertinents sont mentionnés en italique (voir également l'Index GRI 2.4).

[4] Pour plus d'informations sur le contexte général de la méthodologie Bilan Carbone, voir la partie Émissions de l'Index GRI (GRI 305).

Pour des informations plus détaillées sur les émissions de gaz à effet de serre liées au propre fonctionnement de la Banque et leurs tendances au cours des cinq dernières années, voir le Tableau 9 ci-dessous.

Tableau 9 : Détail des émissions de gaz à effet de serre de la CEB par source, en tonnes d'équivalent CO_2

TABLEAU DE BORD	Variation 2021 / 2017		2021		2020		2017	
	Total variation	Variation par employé	Total 2021	Par employé 2021	Total 2020	Par employé 2020	Total 2017	Par employé 2017
Surface - m^2	+1%	-4%	7 675	36,0	7 675	36,7	7 600	37,4
Effectifs de la CEB	+5%		213		209		203	
Émissions totales	**-52%**	**-54%**	**455,2**	**2,1**	**342,9**	**1,6**	**940,9**	**4,6**
Bâtiments - Chauffage et froid	**-11%**	**-15%**	**167,3**	**0,8**	**118,4**	**0,6**	**187,2**	**0,9**
Émissions réseau de vapeur	-11%	-15%	167,0	0,8	118,1	0,6	186,9	0,9
Émissions liées à la consommation de froid	+10%	+5%	0,3	0,0	0,2	0,0	0,3	0,0
Bâtiments - Électricité	**-43%**	**-45%**	**37,1**	**0,2**	**40,8**	**0,2**	**64,7**	**0,3**
Émissions liées à l'électricité	-43%	-45%	37,1	0,2	40,8	0,2	64,7	0,3
Voyages - Déplacements domicile-travail	**-70%**	**-72%**	**22,6**	**0,1**	**28,4**	**0,1**	**76,4**	**0,4**
Émissions liées aux déplacements domicile-travail en voiture	-71%	-73%	19,6	0,1	25,4	0,1	68,4	0,3
Émissions liées aux déplacements domicile-travail en moto	-63%	-65%	1,4	0,0	1,4	0,0	3,9	0,0
Émissions liées aux déplacements domicile-travail en transports en commun	-62%	-64%	1,5	0,0	1,5	0,0	4,1	0,0
Voyages - Déplacements professionnels	**-78%**	**-79%**	**112,0**	**0,5**	**62,9**	**0,3**	**517,3**	**2,5**
Émissions liées aux déplacements en avion	-78%	-79%	110,1	0,5	59,9	0,3	504,5	2,5
Émissions liées aux déplacements en train	-87%	-88%	0,1	0,0	0,2	0,0	1,0	0,0
Émissions liées aux déplacements en voiture & taxi	-85%	-86%	1,7	0,0	2,8	0,0	11,8	0,1
Papier et consommables	**-3%**	**-7%**	**85,7**	**0,4**	**65,2**	**0,3**	**88,2**	**0,4**
Émissions liées aux bouteilles d'eau	-100%	-100%	0,0	0,0	0,0	0,0	1,7	0,0
Émissions liées aux consommables	+0%	-5%	32,7	0,2	14,1	0,1	32,7	0,2
Émissions liées au courrier	-17%	-21%	9,6	0,0	9,6	0,0	11,6	0,1
Émissions liées aux journaux	+24%	+18%	38,9	0,2	37,1	0,2	31,5	0,2
Émissions liées aux brochures	-41%	-44%	2,4	0,0	1,6	0,0	4,0	0,0
Émissions liées au papier	-69%	-70%	2,1	0,0	2,8	0,0	6,7	0,0
Déchets et eaux usées	**+215%**	**+200%**	**22,6**	**0,1**	**19,5**	**0,1**	**7,2**	**0,0**
Émissions liées aux eaux usées	+22%	+16%	0,6	0,0	0,7	0,0	0,5	0,0
Émissions liées aux déchets	+230%	+214%	22,0	0,1	18,8	0,1	6,7	0,0
Matériel informatique	**-**	**-**	**7,8**	**0,0**	**7,8**	**0,0**	**-**	**-**
Émissions liées aux imprimantes	-	-	0,8	0,0	0,6	0,0	Indisponible	Indisponible
Émissions liées aux ordinateurs	-	-	1,1	0,0	2,3	0,0	Indisponible	Indisponible
Émissions liées aux écrans	-	-	5,8	0,0	4,9	0,0	Indisponible	Indisponible

Remarque : pour l'année de référence (2017), durant laquelle la méthodologie précédente de suivi des émissions de gaz à effet de serre était encore utilisée, certaines données n'étaient pas disponibles ou n'ont pas été évaluées. Elles sont donc marquées "Indisponible".

Remarque : le calcul pour l'année 2020 et 2021 est fondé sur l'hypothèse que 30% des agents étaient présents au bureau en moyenne. Il s'agit d'une estimation assez prudente, et le nombre d'agents réellement présents était bien inférieur à ce chiffre.
Notez également qu'une ventilation par champs d'émission 1-3 est disponible dans l'Index GRI, points 305-1, 305-2, 305-3 et 305-5

Annexe - Index du contenu GRI pour 2021

L'index 2021 des indicateurs de durabilité a été établi selon les normes de reporting développement durable reconnues à l'échelle internationale, à savoir les normes *Global Reporting Initiative* (GRI) *Standards* ; il a été élaboré conformément à leur dernière version révisée de 2021.

L'Index GRI (en anglais uniquement) rend compte de la dimension de durabilité des activités de prêts et hors prêts de la CEB, du fonctionnement courant de la Banque et de la gestion de ses agents.

Le *GRI Content Index 2021* peut être téléchargé en tant que document séparé sur le site Internet de la CEB.



Table of contents

GRI 1: Foundation

- Statement of Use, GRI 1 and Sector Standard 53

GRI 2: General Disclosures

- The Organization and its Reporting Practices 53
- Activities and Workers 54
- Governance 56
- Strategy, Policies and Practices 61
- Stakeholder Engagement 63

GRI 3: Material Topics

- Disclosures on Material Topics 65

GRI 200, 300 & 400: Topic Standards

OPERATIONAL IMPACT

- Economic Performance 67
- Market Presence 67
- Indirect Economic Impact 68
- Anticorruption 68
- Anti-Competitive Behaviour 69
- Tax 69
- Biodiversity 70
- Emissions 71
- Human Rights Assessment 71
- Local Communities 72
- Public Policy 72

CORPORATE IMPACT

- Economic Performance 73
- Environmental 73
- Materials 74
- Energy 74
- Water and Effluents 75
- Emissions 76
- Waste 77
- Supplier Environmental Assessment 78
- Employment 78
- Labour/Management Relations 79
- Occupational Health and Safety 80
- Training and Education 82
- Diversity and Equal Opportunity 83
- Non-Discrimination 85

GRI 1: Foundation

Statement of use	The CEB has reported in accordance with GRI Standards for the period January 1 2021 to December 31 2021.
GRI 1 used	GRI 1: Foundation 2021
Applicable GRI Sector Standard	None.

GRI 2: General Disclosures

THE ORGANIZATION AND ITS REPORTING PRACTICES

2-1 Organizational details

2-1-a Legal name: Council of Europe Development Bank (CEB).

2-1-b Nature of ownership and legal form: The CEB is an international organisation governed by public international law which, according to its mandate, operates as an international financial institution. As an international financial institution, the CEB is owned by its shareholders, namely its 42 member states.

2-1-c Location of headquarters: Paris, France.

2-1-d Countries of operation: According to its mandate, the CEB can provide loans and guarantees in any of its 42 member states. The Bank may also receive voluntary contributions from its members, through fiduciary accounts. As a sign of solidarity among the CEB member states, the Bank is able to provide increased support to a group of 22 "target countries" in Central, Eastern and South-Eastern Europe: Albania, Bosnia and Herzegovina, Bulgaria, Croatia, Cyprus, Czech Republic, Estonia, Georgia, Hungary, Kosovo, Latvia, Lithuania, Malta, Moldova (Republic of), Montenegro, North Macedonia, Poland, Romania, Serbia, Slovak Republic, Slovenia and Turkey.

2-2 Entities included in the organization's sustainability reporting

For both financial and sustainability reporting: Council of Europe Development Bank (CEB).

2-3 Reporting period, frequency and contact point

2-3-a Reporting period: Financial and sustainability reporting is done on an annual basis. The CEB reports on a calendar year basis, from 1 January to 31 December. This report covers the year 2021.

2-3-c Publication date: See date of the Foreword in the main body of the Sustainability Report.

2-3-d Contact point for questions about the report: Corporate Responsibility Division (info@coebank.org)

2-4 Restatements of information

This concerns the CEB's own environmental footprint, as follows:

(i) Some information has been restated compared to what appeared in the GRI Index 2020, namely:
- electricity consumption, which has been revised upwards in 2020 (749 MWh vs 741 MWh);
- waste disposal, which was underestimated in 2019 and 2020, and related GHG emissions (respectively, in tCO_2e: 54.1 vs 32.1 in 2019 and 18.8 vs 11.2 in 2020).

All the figures restated under GRI items 302-1, 302.3, 305.4 and 305.5 are mentioned in italics.

(ii) The scope is unchanged compared to 2020 and, in particular, does not include a project office in Ankara – a light structure that was set up at the end of 2021 (see 2.7).

2-5 External assurance

Currently, the CEB does not seek external assurance for its sustainability reporting. The 2019 materiality assessment was performed with the support of Deloitte France.

ACTIVITIES AND WORKERS

2-6 Activities, value chain, and other business relationships

2-6-a Sector of activity: Financial sector

2-6-b Value chain:

- Activities, products, and services: The CEB invests in social projects that foster inclusion and contribute to improving the living conditions of the most vulnerable populations across Europe. To this effect, the CEB provides loans and guarantees in its 42 member states to finance projects meeting a certain number of criteria. Potential borrowers include governments, local or regional authorities and financial institutions. Loan applications are rigorously reviewed, and related projects are designed and implemented within national sectorial policies, when applicable. From a financing perspective, the CEB has at its disposal a number of different lending instruments (Project loans, Programme loans, Public co-finance facility, EU co-finance facility, Cross-sectoral loans), financing of public private partnerships, guarantees and, through specific programmes (such as the Migrant and Refugee Fund) and, on an ad-hoc basis, grants.

 In 2021, the Bank approved 57 project loans in 30 countries for a total amount of € 4.16 billion. For more information, see the main body of the Sustainability Report.

- Markets served: The CEB invests in social projects that foster inclusion and contribute to improving the living conditions of the most vulnerable populations across Europe. More specifically, the CEB's sectors of action are as follows:
 - Aid to refugees, migrants and displaced persons
 - Housing for low-income persons
 - Creation and preservation of viable jobs
 - Improvement of living conditions in urban and rural areas
 - Natural or ecological disasters
 - Protection of the environment, including climate mitigation and adaptation
 - Protection and rehabilitation of historic and cultural heritage
 - Health
 - Education and vocational training
 - Infrastructure of administrative and judicial public services

 For more details, see:
 - the Loan and Project Financing Policy
 - the Handbook for the Preparation and Implementation of Projects
- Supply chain: The CEB procures supplies, works and services for its own operational needs. In addition, the Bank uses external service providers to provide, among other things, IT services, cleaning and security services on the organisation's premises.
 As an international organisation - to which national legislation on public procurement does not apply - the CEB has its own internal procurement rules. The organisation's supply chain for its own operational needs is governed by the Guidelines on the Internal Procurement of Services, Supplies and Works by the CEB. The related Internal Procurement Procedures were updated in 2017.

 It is the CEB's policy that its Procurement Guidelines and procedures follow the principles of:
 - equal treatment
 - non-discrimination
 - transparency

 The Bank considers that, as a general rule, these principles can best be implemented by effective and fair competition among qualified tenderers and by transparent selection based on considerations of both cost and quality.

The CEB also aims to ensure that the purchase of supplies, works and services required for the satisfactory operation of the CEB:

- is handled in a timely, efficient and effective manner with due regard to the Bank's needs, including a high level of qualifications and quality of services, efficiency and economic use of resources. The notion of quality of services includes compliance with best practices in terms of occupational health and safety policies.
- takes into account sustainability issues with respect to human resources and the environment, in line with its Environmental and Social Safeguards Policy.

The CEB's Environmental Statement of July 2019 underlines the importance of enhancing environmental and social considerations in procurement decisions for its own operational needs. These rules are aligned with those of other international organisations.

For the projects financed by the CEB, there are separate project and loan procurement policies and guidelines. These procurement guidelines detail the principles and methods to be applied when awarding contracts to be financed by CEB loans. Implementing them ensures that funds are used solely for purposes covered by the loan and that special emphasis is placed on economical and efficient implementation of the projects it finances. It is recognised that fairness and transparency of public spending are essential to sound governance and to the sustainability of projects.

For more information, see the CEB's Policies and Guidelines.

- Entities downstream: There are three main groups of CEB customers: member states (e.g. central, regional and local governments), public entities (e.g. public health, education, housing, transport, energy and water companies) and public and private commercial banks (e.g. for on-lending to MSMEs and public entities). All CEB borrowers are located in its 42 member states and at year end 2021, the number of borrowers amounted to 212. This number represents the borrowers for projects in the stock or in loans outstanding.

2-6-c Other relevant business relationships: The CEB works closely with its member states and with the European Union. Complementary to its financing, the Bank manages these partners' donations and trust funds in the form of grant financing, technical assistance and guarantees. For more information, see the CEB website: Donors and trust funds.

2-6-d Significant changes compared to the previous reporting period: None.

2-7 Employees

As at 31 December 2021, the CEB's workforce was made up of 213 staff members (54% women / 46% men). Of these staff members, 70% were professional staff (46% women / 54% men) and 30% were support staff (72% women / 28% men) comprising 32 different nationalities. Out of the 213 staff members, 158 were on indefinite-term contracts and 58 on fixed-term contracts. 5 were working part time (100% women), and 208 were full-time (53% women / 47% men). The CEB has two offices, the headquarters located in Paris and a project office located in Ankara which has 1 permanent staff member and 5 staff hired locally on temporary contracts.

The CEB does not employ staff on a non-guaranteed hours basis.

For more information on staff nationality, see 405-1.

2-8 Workers who are not employees

The CEB makes use of service providers (e.g. IT, security, facilities) that provide staff not directly employed by the Bank. As at 31 December 2021, with no significant change over the time period, the full-time equivalent provided through service contracts stood at about:

Category	Number
IT	20
Security	6
Facilities	5

GOVERNANCE

2-9 Governance structure and composition

Like other international organisations/international financial institutions governed by public international law, the CEB has a specific governance structure established by virtue of its Articles of Agreement. The CEB has the following statutory bodies:

1) the **Governing Board**, which is the CEB's "supreme body", competent for all matters not delegated to the Administrative Council;
2) the **Administrative Council**, which, amongst its delegated powers, approves lending operations in favour of proposed projects and gives its opinion on all decisions having financial consequences;
3) the **Governor**, who is the legal representative of the Bank, is the head of the Bank's operational services and conducts day-to-day business on the instructions of the Administrative Council;
4) the **Auditing Board**, which is independent from all the other statutory bodies and inspects the CEB's annual accounts.

Both the Governing Board and the Administrative Council are composed of a chairperson and one representative appointed by each of the 42 member states. For an overview of the members of the CEB's governing bodies, see the Bank's website and GRI 405-1 on diversity of governance bodies.

The **Governor** is appointed by the Governing Board. The Governor, who is assisted by one or more Vice-Governors, is the Bank's legal representative and the head of its operational services. The Governor conducts the day-to-day business within the framework of the decisions adopted by the Governing Board and the Administrative Council. As of 31 December 2021, the Governor (Carlo Monticelli, previously CEB Vice-Governor for Financial Strategy, who was appointed CEB Governor in June 2021 and took up his five-year mandate on 18 December 2021) was assisted by one Vice-Governor: Tomáš Boček (Target Group Countries, appointed in 2019 and re-appointed in April 2021 for a five-year mandate).

For more information on the governance structure, see the Activity Report ("Governing structure") or the CEB's website.

2-10 Nomination and selection of the highest governance body

One member and a substitute for the Governing Board and the Administrative Council are appointed by each of the 42 member states. Typically, members of the Governing Board are Ambassadors at the Council of Europe, or other foreign ministry officials, and members of the Administrative Council are sent by the Ministries of Finance or Economy. See GRI 405-1 on diversity of governance bodies.

2-11 Chair of the highest governance body

Both the Governing Board and the Administrative Council chairpersons are appointed by the Governing Board for a three-year term renewable once. The chairpersons do not have voting powers and are not senior executives of the Bank. The vice-chairpersons are elected from among the members of the Governing Board and the Administrative Council, for a two-year term renewable once, and conserve their voting rights.

2-12 Role of the highest governance body in overseeing the management of impacts

2-12-a Role in policies and goals related to sustainable development: The Governing Board, which, pursuant to the CEB's Articles of Agreement, is the Bank's "supreme body", is competent, notably, to set out the general orientations for the CEB's activity and to approve the annual report and financial statements.

Among the powers delegated to it by the Governing Board, the Administrative Council establishes and supervises operational policies and approves lending operations in favour of projects.

For an overview of the topics that have been on the agenda of these bodies, see Governing Board 'Meetings in 2021' and Administrative Council 'Meetings in 2021' on the website.

In 2020, the Administrative Council asked the Bank to further its climate approach. Later in 2021, it approved the CEB's Paris Alignment climate approach and will be regularly updated on its implementation by the Paris Alignment Steering Committee set in place to advance the CEB's climate approach.

2-12-b Role in overseeing due diligence and impacts on the economy, environment, and people: As a multilateral development bank with a social purpose, the CEB provides finance and expertise for economically,

environmentally and socially sound investment projects across its European membership, which contribute to improving the living conditions of the most vulnerable populations, including refugees and migrants, and, more broadly, to strengthening social cohesion.

The Directorate for Technical Assessment & Monitoring (TAM) is responsible for the technical appraisal and monitoring of projects financed by the Bank. TAM's appraisal and monitoring processes include the assessment of economic, environmental and social opportunities and risks. Environmental and social risks are screened and managed in accordance with the CEB's Environmental and Social Safeguards Policy. TAM's analysis of these risks and recommendations for their management are integrated in the Loan Document that is presented to the Administrative Council, and reflected in the Framework Loan Agreement for each project. During implementation of the project, TAM reviews the management of environmental and social risks, carrying out site visits where appropriate. The results of the monitoring are reported to the Bank's Management. The Administrative Council does not currently engage with external stakeholders.

In addition, the Directorate for Loans & Social Development (L&D) has monitoring experts who follow up on project quality and oversee that projects are implemented according to the initially outlined specifications.

The CEB also has an Office of Evaluation (EVO) which contributes to improving the quality of future projects based on in-depth and rigorous analyses of past project and programme outputs and outcomes.

In 2020, the Bank put into practice its framework for mapping CEB-financed projects against the SDGs. For all the 57 projects approved in 2021 totalling € 4.16 billion, a set of relevant key SDGs were identified according to the objectives and characteristics of each project (for more information on the SDGs, see the main body of the Report).

2-12-c Effectiveness of due diligence processes: Risk management at the CEB is based on a prudent Risk Management Framework through strong governance, policies, procedures, limits and controls that provide the Bank with the appropriate tools to identify, assess, monitor, report, mitigate and control risks throughout the Bank. While the Bank is not subject to member states' regulations, it considers the European Union Directives on banking regulation and the recommendations of the Basel Committee on Banking Supervision as the references for its Risk Management Framework.

The Bank's risk and control policies are based on international best banking practices and validated by internal committees composed of members of the CEB's senior management and ultimately approved by the Bank's governing bodies. The Bank continuously reassesses its Risk Management and Control Framework to ensure that it is able to fulfil its objective.

The Directorate for Risk & Control (R&C) is responsible for implementing the Risk Management Framework within the CEB and is independent from other operational and business directorates, reporting directly to the Governor. The divisions within the Directorate for R&C are dedicated to specific risk areas: credit risk, operational risk, financial transactions, derivatives and collateral management. The Asset & Liability Management (ALM) Unit in the Finance Directorate is in charge of managing the Bank's market risk (interest and currency exchange rate) and liquidity risk.

The decision-making committees in charge of defining and overseeing the Risk Management Framework are chaired by the Governor:

- The **Credit Risk Committee (CRC)** meets on a weekly basis and takes credit decisions in relation to lending and treasury exposure based on internal credit risk assessments and recommendations.
- The **Asset & Liability Management Committee (ALCO)** meets on a monthly basis to formulate strategic orientations and, on a forward-looking basis, to address interest rate, foreign exchange rate and liquidity risks arising throughout the balance sheet. In addition, on a quarterly basis, a "Special ALCO" meeting addresses ALM and funding issues.
- The **Committee for Operational Risks & Organisation** reviews operational risk issues at the CEB on a semi-annual basis and ensures that adequate steps are taken to mitigate, monitor and control these risks.
- The **IT Steering Committee** reviews information systems issues and takes the appropriate actions to ensure operational resilience and business continuity.

In view of the Bank's credit track record, the organisation and processes have proven to be effective, with almost no impairments in over 60 years since the institution's inception.

In 2021, a CEB dedicated task forced started exploring options and methodologies to update the CEB's climate-related risk assessment and monitoring framework. This inter-service work entailed the analysis of existing requirements and trends in the financial sector (e.g. Task Force on Climate-related Financial Disclosures, ECB guidelines, EU Non-Financial Reporting Directive, ESG rating agencies) as well as the identification and testing of potential methodologies and tools to identify climate-related risks and report on them.

2-13 Delegation of responsibility for managing impacts

2-13-a Highest governance body delegating responsibility for managing the organization's impacts on the economy, environment, and people
2-13-b Senior executives or other employees to report back to the highest governance body on the management of impacts

As the social development bank for Europe, economic, environmental and social considerations are embedded in almost all the CEB's activities. While the Bank's Governor is ultimately responsible for these topics, numerous directorates and teams also work on diverse sustainability-related topics:

- *Division for Corporate Social Responsibility,* in charge of topics concerning the whole organisation, e.g. ESG ratings, stakeholder engagement, disclosure, and coordination between directorates
- *Compliance,* working on integrity and transparency in the conduct of all the CEB's activities, ranging from anti-money laundering, to whistleblowing, to IT systems security.
- *Corporate Services,* working on human resources, e.g. gender equality and wellbeing, and issues related to facility management, e.g. office energy consumption and waste management.
- *Evaluation,* working on independent evaluations of CEB-financed projects to assess their social performance and derive lessons learnt for the CEB's future work.
- *Finance,* working on funding the Bank's project financing on competitive terms, and accelerating the development of the social bond market, for example by issuing the CEB's Social Inclusion Bonds.
- *General Counsel*, in charge of ensuring that policy commitments in connection with sustainability (environmental and social safeguards, fraud, corruption and other prohibited practices) are adequately reflected in contractual instruments.
- *Loans & Social Development,* working with borrowers to develop their projects and maximise their social value added in close cooperation with sector and thematic experts in Technical Assessment & Monitoring.
- *Risk & Control,* addressing risks touching upon the Bank's own internal operations and, starting in 2021, looking to integrate climate-related and environmental risk considerations in counterparty risk assessment and the risk appetite framework.
- *Technical Assessment & Monitoring,* working with borrowers on maximising environmental, social and climate-related benefits and managing environmental, social and climate-related risks and negative impacts throughout the project cycle; greening project-related and CEB corporate procurement; providing advisory support for clients on sustainability aspects either directly or through external experts.
- *The Paris Alignment Steering Committee:* gathering the Bank's senior management from the relevant teams listed above to coordinate the further development of the CEB's approach on alignment with the Paris Agreement on climate. Working groups at operational level report to the Steering Committee which updates the Governor who is accountable to the Administrative Council.

2-14 Role of the highest governance body in sustainability reporting

2-14-a Highest governance body responsible for reviewing and approving the reported information
2-14-b Highest governance body not responsible for reviewing and approving the reported information

The Bank's Annual Sustainability Report is on the agenda at every 'Spring meeting' of the Administrative Council and the Governing Board, as is the case for other annual reports such as the Report of the Governor (i.e. activity report), the CEB and Donors Report and other reports for internal purposes. However, in accordance with the Bank's Articles of Agreement, the Governing Board only formally approves "the Bank's annual report, the balance sheet, the income statement and the notes to the financial statements" upon recommendation of the Administrative Council.

2-15 Conflicts of interest

2-15-a Processes for the highest governance body to ensure that conflicts of interest are prevented and mitigated: The CEB has Codes of Conduct which set out the ethical rules that must govern the conduct of those working for the CEB (Chairpersons) and members of the Collegial Bodies, Governor, Vice-Governors, staff members and contractual collaborators, and help them to abide by those rules, and to inform their colleagues, the CEB's organs and the general public of the standard of conduct they are entitled to expect.

The Codes of Conduct, approved by the Administrative Council and the Governing Board on 10 and 11 June 2021 and effective as of 21 June 2021, apply respectively to:

- the Governor, Vice-Governors, staff members and to contractual collaborators or service providers
- the Chairpersons and members of the Collegial Bodies (Governing Board and Administrative Council)
- the members of the Auditing Board

Each Code of Conduct has a specific provision that deals with the issue of conflicts of interest in full. As an example, the one applicable to the chairpersons and members of the Collegial Bodies provides that:

"The chairpersons and members of the Collegial Organs must ensure that no personal interests or any particular financial interests in any way affect their activities on behalf of the CEB or jeopardise the image of the CEB, given the information of which they have knowledge within the framework of the performance of their duties. The chairpersons and members of the Collegial Organs remain bound to respect these obligations after their mandate expires.

Should an actual or apparent conflict of interest arise, the Collegial Organ chairperson or member shall promptly disclose the matter to the Chief Compliance Officer (CCO) for guidance. They shall recluse themselves by withdrawing from any attendance of or participation in deliberations or decision-making connected with their particular case, unless the CCO deems otherwise."

2-15-b: Disclosure of conflicts of interest to stakeholders: Given the nature of the CEB this is not applicable.

2-16 Communication of critical concerns

2-16-a Critical concerns communicated to the highest governance body

The Chief Compliance Officer, according to the CEB's Compliance Policy, reports directly to the Governor, and reports on all complaints and ongoing investigations.

2-16-b Total number and the nature of critical concerns communicated No critical concerns were communicated to the highest governance body in 2021.

2-17 Collective knowledge of the highest governance body

In 2021, the Administrative Council and Governing Board were briefed twice on climate change, climate risk and the Bank's Paris Alignment framework.

2-18 Evaluation of the performance of the highest governance body

2-18-a Processes for evaluating the performance of the highest governance body in overseeing management of the organization's impacts

2-18-b Independence of evaluations, and the frequency of the evaluations

2-18-c Actions taken in response to the evaluations

The highest governance body at the CEB is the Governing Board, which consists of a chairperson and, currently, 42 members, i.e. one representative appointed by each of the Bank's member states. The latter are also for the most part the ambassadors and representatives of their respective countries to the Council of Europe. Here, such evaluation cannot apply, including with respect to ESG performance.

2-19 Remuneration policies

Compensation for the Governing Board and Administrative Council chairpersons and for "Appointed Officials" (Governor and Vice-Governors) is individually and fully disclosed in the Financial Report (see Note A – Item 10). There is no variable pay, bonuses, incentives or clawbacks for them. However, staff members may be entitled to bonuses according to their annual performance. Each performance level is assigned a bonus level equal to a percentage of the basic monthly salary as at 1 January of the year the bonus is distributed.

The Bank provides two types of applicable benefits with a retirement pension if the staff member leaves the Bank after completing at least 10 years of service and a leaving allowance if the staff member leaves the Bank before completing this period of 10 years.

The pension entitlement starts as of age 65 – except for those staff members hired prior to 1/1/2014, where the entitlement can start as of age 60. Staff members may also ask to retire early. Finally, early departures, or departures by mutual agreement, may be granted based on budget availability and the business needs of the Bank.

The amount of the retirement pension is proportionate to the number of years of service at the Bank and, as the case may be, of prior service validated by the CEB in a Co-ordinated Organisation. The retirement pension = 2% x the number of annuities acquired x last basic salary reached not less than one year before retirement (for staff who were recruited before 01/01/2014) and 1.75% x the number of annuities acquired x last basic salary reached not less than one year before retirement (for staff members who were recruited on or after 01/01/2014).

For staff leaving the Bank before having 10 years of service (i.e. not eligible for a pension), a leaving allowance is attributed, corresponding to an amount = 1.5 month of the last basic salary * number of annuities for staff members recruited before 01/01/2014 + the amount of the sums withheld from the staff member's pay as contribution towards the pension, plus compound interest at a rate of 4% per year. The leaving allowance amount = 2.7 * rate of contribution as applied to last annual salary * number of reckonable years of service credited for staff members recruited on or after 01/01/2014.

In addition to retirement benefits for permanent staff members, the pension scheme provides benefits for staff members and their beneficiaries and acts as social/provident cover in following cases:

- Invalidity pension: which is paid to the staff member if they are made a total and permanent invalid while working for the Bank
- Survivor's pension: which is provided for the surviving spouse and/or ex-spouse
- Orphans' or dependents' pension: which is paid to the beneficiaries who are identified and recognised by the Human Resources Division

Retirement benefits are paid according to Appendix V and Appendix V bis to the Staff Regulations.

2-20 Process to determine remuneration

Remuneration is fixed and indexed in line with an adjustment established by the salary methodology of the Co-ordinated Organisations (see below). The Bank's remuneration system is part of the legal and institutional framework set out in the Bank's Regulations, Staff Regulations and the mechanism of the Co-ordinated Organisations. The CEB is committed to workplace gender equality including to provide equal pay for equivalent work.

Each year, the International Service for Remunerations and Pensions (ISRP) calculates the adjustment index which defines the progression of the basic salary for most Co-ordinated Organisations, including the Bank. The principal elements considered in the calculation of the remuneration adjustment index are the following:

- The average change in real terms (after inflation) of net remunerations of eight national civil services of reference (Belgium, France, Germany, Italy, Luxembourg, Netherlands, Spain and United Kingdom)
- The inflation rate in France
- The difference in the cost of living between France and Belgium since the last adjustment of the index

Therefore, in early January of each year, once the adjustment is set, the Bank's salary scale is updated.

2-21 Annual total compensation ratio

2-21-a Ratio of the annual total compensation for the organization's highest-paid individual to the median annual total compensation for all employees (excluding the highest-paid individual): 2.03

2-21-b Ratio of the percentage increase in annual total compensation for the organization's highest-paid individual to the median percentage increase in annual total compensation for all employees (excluding the highest-paid individual): 1

2-21-c Contextual information: none.

STRATEGY, POLICIES AND PRACTICES

2-22 Statement on sustainable development strategy
See the 'Foreword by the Governor' in the 2021 Sustainability Report, and the Development Plan 2020-2022 approved by the Governing Board.

2-23 Policy commitments
2-23-a Policy commitments for responsible business conduct

- Authoritative intergovernmental instruments that the commitments reference: As stated in the CEB's Development Plan 2020-2022: *"The Bank's approach in terms of social safeguard review and management draws upon the principles enshrined in the Council of Europe Convention for the Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms and European Social Charter.*
- Commitments stipulate conducting due diligence: *"…applications for loans or guarantees shall be submitted to the [Bank's] Administrative Council after receipt of the Secretary General [of the Council of Europe]'s opinion as to admissibility based on the project's conformity with the political and social aims of the Council of Europe"* (Article XIII of the Bank's Articles of Agreement).
- Commitments stipulate applying the precautionary principle: Application of the precautionary principle is integrated in the CEB's Environmental and Social Safeguards Policy (para. 18). *"The CEB may apply the precautionary principle when it considers that the potentially adverse effects of a Project are not adequately mitigated or that the likely residual environmental impacts outweigh the expected social benefits"*.
- Commitments stipulate respecting human rights: The Council of Europe is kept regularly informed of the Bank's activities and its Secretary General plays an important role in issuing an opinion on admissibility from a political and social point of view for every project submitted to the Bank's Administrative Council. The CEB Loan and Project Financing Policy provides that all projects shall be in conformity with the provisions contained in the Convention and Charter cited before.
 The CEB can provide targeted funding to borrowers for technical assistance to help clients specifically manage social and human rights risk on projects where needed.

2-23-b Specific policy commitment to respect human rights

- Internationally recognised human rights that the commitment covers
- Categories of stakeholders the organization gives particular attention to in the commitment:
 The Council of Europe Convention for the Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms and European Social Charter specifically emphasise principles related to: Conditions and rights of workers, Protection of vulnerable groups, Forced labour and child labour, Gender equality and non-discrimination, Protection of livelihoods and housing, Community health and safety and Stakeholder information and consultation (Annex 5 of the Development Plan).

2-23-d Level at which each of the policy commitments was approved within the organization
Articles of Agreement: Committee of Ministers of the Council of Europe in 1956 – in the form of a Partial Agreement between 8 Council of Europe member states (the Third Protocol to the General Agreement on Privileges and Immunities of the Council of Europe was concluded within this framework). Since then, new Articles of Agreement were adopted in 1993 by the Bank's Governing Board (which, however, cannot make any changes in the stated aims – e.g. Article II 'Purpose' can only be amended by the Committee of Ministers of the Council of Europe).
Development Plan 2020-2022: Governing Board upon recommendation of the Administrative Council
CEB Loan and Project Financing Policy: Administrative Council
CEB Loan Regulations: Administrative Council
Environmental and Social Safeguards Policy: Administrative Council

2-23-e Policy commitments applying to the organization's activities and to its business relationships
2-23-f How policy commitments are communicated to workers, business partners, and other relevant parties
The CEB is committed to conducting its internal operations in a socially responsible manner. As a general rule and in accordance with its specific social focus, the CEB will not finance large scale industrial operations which may generate important social risks.

In accordance with the CEB Loan Regulations, in case the implementation of a project financed by the Bank leads to a violation of the Human Rights Convention or the Social Charter, the Bank may suspend/cancel undisbursed loan amounts under the loans and/or demand early reimbursement of disbursed amounts.

2-24 Embedding policy commitments
Please see 2-23-a, 2-23-e and 2-23-f.

2-25 Processes to remediate negative impacts
2-26 Mechanisms for seeking advice and raising concerns

The CEB provides its staff members with a comprehensive internal justice system to resolve and provide redress for staff issues and grievances using informal and formal mechanisms, including a mediator.

With respect to the issue of potential negative impacts from projects, the CEB's Environmental and Social Safeguards Policy in particular *"requires the Borrower to address Project-related Community Health and Safety matters and Stakeholder Information and Consultation"*.

The CEB has a comprehensive and publicly available compliance framework, including *inter alia* a Compliance Policy, an Anticorruption Charter, a Policy on Non-Compliant/Uncooperative Jurisdictions, Guidelines on the internal procurement of services, supplies and works, Codes of Conduct, Integrity and Dignity at Work, Integrity Due Diligence Guidelines & Procedures, Guidelines for additional Tax Due Diligence for projects financed by the CEB, and a Whistleblowing Policy.

The Office of the Chief Compliance Officer (OCCO) identifies compliance risk, assesses compliance risk, advises the Governor and management committees on relevant rules and standards and ensures that the CEB is aware of, and follows, best market principles and international standards regarding the prevention of money laundering and terrorist financing, fraud and corruption and other prohibited practices. OCCO also designs, recommends and maintains the policies, rules and procedures governing dignity, ethical behaviour and integrity towards counterparties and third parties, advises staff and gives guidance on conflicts of interest, prevention of insider trading, protection of confidential information and ethical issues. When a request for opinion arises, the entry points used as advice, help and raising concerns lines, both internally and externally, are compliance@coebank.org and OCCO-whistleblowing@coebank.org.

Apart from the entry points mentioned above, OCCO has a full set of procedures, terms of reference and dedicated forms that specifically refer to reporting unlawful/unethical behaviour or misconduct.

At the CEB, there are several complaint mechanisms:

1) Whistleblowing: OCCO handles information and tip-offs received from whistle-blowers, and complaints related to potential fraud or corruption. For this purpose a dedicated email address and a website-contact box are available on the CEB's website.

2) Project-related complaints: For projects financed by the CEB, the Handbook for the Preparation and Implementation of Projects contains a requirement that the Borrower establish a procedure that will address concerns or complaints of persons who are adversely affected by direct environmental and/or social impacts related to the project's implementation. Project-related complaints submitted to OCCO are registered under two categories: a) complaints related to potential fraud, corruption, collusion, coercion, bribery and/or procurement related complaints and b) complaints related to the ESG matters.

3) Procurement-related complaints, for projects, are handled as per the Procurement Guidelines, and the CEB's own procurement is handled under the Guidelines on the internal procurement of services, supplies and works.

4) Access-to-Information-related complaints are handled according to the procedure set out in the CEB's new Public Information Policy and its Annex.

5) Grant-related complaints: the complaints handling process regarding the awarding of grants by the CEB is set out in the Governor's Rule laying down the CEB's competitive procedures for awarding grants.

2-27 Compliance with laws and regulations

Non-compliance with laws and regulations in 2021: none.

2-28 Membership associations

In 2017, the CEB joined the global Climate action in financial institutions initiative, thereby endorsing five voluntary principles for mainstreaming climate action. The CEB joined the coalition as part of the multilateral development bank (MDB) group. In 2018, the CEB obtained permanent observer status to the UN Framework Convention on Climate Change (UN FCCC) and joined the initiative for Harmonized Indicators for Private Sector Operations (HIPSO). As a founding member of the ICMA Social Bond Working Group, the CEB helped develop the Social Bond Principles and regularly contributes to its sub-working groups.

At COP26, the CEB was a signatory of a joint statement on 'Collective climate ambition' along with nine other multilateral development banks.

In 2021, the CEB was a grand partner of the second edition of the Finance in Common Summit, where it promoted collective action to address the 2030 Agenda for Sustainable Development and in particular the Coalition for Social Investment that the Bank co-leads with Agence Française de Développement.

Over the years, the CEB has forged partnerships with other international organisations and donors to bring additional financing and greater expertise to the projects it supports. In addition to its natural links with the Council of Europe, the CEB has become a partner of choice to the European Union and regularly cooperates with other international financial institutions (IFIs), and with several United Nations specialised agencies (in 2017, the CEB and UNDP agreed to extend their cooperation for another five years, aiming to scale up their support for achieving the UN Sustainable Development Goals (SDGs) in South-Eastern Europe, Turkey, Republic of Moldova and Georgia). In 2019, the CEB renewed its memorandum of agreement with UNICEF.

During the course of 2021, the CEB underwent a new and enhanced EU Pillar Assessment in order to reconfirm its capability to be a partner to the EU in implementing projects with EU funds and grants.[1] This is particularly important for the CEB to become an implementing partner to the InvestEU Programme 2021-2027 with total guarantees worth € 26.2 billion aimed at spurring investments in sustainable infrastructure, research and innovation, SMEs and social investments and skills. The Pilar Assessment process was completed in early 2022. The Bank is also member of the European Association of Long-term Investors (ELTI).

STAKEHOLDER ENGAGEMENT

2-29 Approach to stakeholder engagement

As stated in the CEB's Public Information Policy, the Bank *"acknowledges the merits of constructive dialogue with representatives of civil society (nongovernmental organisations, etc.), and recognises that any such dialogue must necessarily be proportioned to its size and to its sectors of action."* The CEB engages in such dialogue on a case-by-case basis.

Categories of stakeholders engaged, and their identification: In 2019, the CEB actively engaged with a large number of its stakeholders, both internal and external, to better understand their expectations towards the Bank, especially regarding numerous specific sustainability topics. This approach is often referred to as a materiality assessment. The stakeholders contacted were identified by asking CEB staff working on sustainability topics for their key contacts, but also through desk research and the expertise of the materiality consultant (i.e. Deloitte).

For the assessment, as well as during normal course of business, the stakeholder groups engaged by the Bank are: *the CEB's Governing Board, Administrative Council, Auditing Board, management, staff representatives, the Council of Europe, business partners (e.g. commercial banks, borrowers and suppliers), EU institutions, international public organisations, financial sector associations, civil society representatives and researchers*.

[1] In 2015 an EU Pillar Assessment was carried out covering the topics of *Internal control system, Accounting system, Independent external audit, Procurement, and Sub-delegation*.

Purpose of the stakeholder engagement & Seeking to ensure meaningful engagement: The 2019 materiality assessment helps the CEB to further tailor not only its reporting and disclosure, but also its actions on the sustainability issues raised. The outcome of the exercise directly fed into the process of defining the CEB's medium-term strategy, i.e. the Development Plan 2020-2022.

To learn more about the CEB's materiality assessment see items 3-1, 3-2 and 3-3 below.

2-30 Collective bargaining agreements

2-30-a Percentage of total employees covered by collective bargaining agreements

2-30-b Report whether the organization determines their working conditions and terms of employment based on collective bargaining agreements

The CEB's employees are staff of an international finance institution. Based on the CEB's legal status as an international organisation with its privileges and immunities, neither the host country's labour laws nor those of its member countries apply to its staff members. There is no system of collective bargaining agreements.

The system of remuneration at the CEB is part of a legal and institutional framework defined by the Bank's Regulations and its Staff Regulations. Furthermore, as an organisation attached to the system of Co-ordinated Organisations due to its link with the Council of Europe, the CEB follows the Co-ordinated Organisation rules on matters of remuneration and salary adjustments.

The structure of the total compensation is specifically outlined in Article 41 of the Staff Regulations and Appendix IV thereto (Regulations governing staff salaries and allowances).

Each year, the Co-ordination Committee on Remunerations calculates the adjustment index that defines the progression of the basic salary for the Co-ordinated Organisations and attached organisations such as the CEB.

All the CEB's staff members enjoy the full right to associate and may belong to trade unions or professional organisations, subject to the CEB's staff-related documents and the Codes of Conduct.

The **Staff Committee,** elected by the staff every two years, represents the general interests of the staff and contributes to the smooth running of the CEB by providing the staff with a channel for the expression of their opinions. The Staff Committee participates directly or is represented by staff members whom it appoints to sit on a number of commissions and committees created within the Bank and which require staff participation. Staff members are thus represented on the:

- Health and Safety Committee
- Advisory Pension Committee
- Personal Data Protection Commission
- Advisory Committee on Disputes and the Disciplinary Board

The CEB also has a **General Meeting of Staff** which enables all staff members to express their opinions on their conditions of employment and work. The General Meeting of Staff is a body in which all retired staff members may also express their opinions on the conditions that concern them. It meets at least once a year in ordinary session and may also be convened in extraordinary session.

The **Joint Committee** is a consultative organ in charge of facilitating cooperation between the administration and staff on questions of a general nature. It may be consulted by the Governor or by the Staff Committee accordingly. It also gives its opinion on measures for the termination of service, as provided for in the Regulations on indemnity for loss of job.

GRI 3: Material Topics

DISCLOSURES ON MATERIAL TOPICS

3-1 Process to determine material topics

3-1-a Process to determine material topics

As outlined in item 2-29, the CEB performed a full materiality assessment in 2019. Engagement with internal and external stakeholders was done through an online questionnaire and structured interviews that informed the prioritisation of topics. For the CEB's materiality assessment, participants had to rate each issue for two different aspects:

- Importance according to their own view *('Importance to Stakeholders'),*
- Their perception of where the CEB can be most impactful *('CEB Impact')*.

The project followed good practice and a robust materiality methodology, along the following steps:

1. **Issue list:** A list of 16 potentially material issues was developed based on a desk review, e.g. SASB, GRI, SDGs, ISS-ESG and Sustainalytics, and Deloitte expertise. The 16 identified issues were grouped into four categories: Operations, Employees, Governance & Ethics and Project Impact.
2. **Insights gathered**: An online survey was sent to internal and external stakeholders. A similar set of questions was discussed during interviews with the CEB's top management. Overall, 79 stakeholders shared their insights with the CEB.
3. **Materiality analysis**: The data was collected with Deloitte's survey tool, and converted into a materiality tool customised to the CEB that allows for mapping of these issues (see the figure below). Based on the findings, the consultant developed recommendations.

Further information on the materiality assessment can be found in the 2019 CSR Report and on the CEB's website.

3-1-b Stakeholders and experts whose views have informed the process

The assessment was performed in concert with a consultant, i.e. Deloitte France.

3-2 List of material topics

3-2-a List of material topics

The key message from the materiality assessment was that the CEB's strategy and reporting are closely aligned with stakeholder expectations. The Bank's three lines of action, as set forth in the Development Plan 2020-2022 drafted in parallel with the materiality assessment, were mentioned by stakeholders as 'top priorities':

CEB Development Plan - lines of action	CEB Materiality - top priorities
Inclusive growth	Inclusive economic growth
Environmental sustainability	Climate mitigation & adaption
Support for vulnerable groups	Support for vulnerable groups & human rights

The exercise also shed light on the importance of issues related to governance and ethics, e.g. compliance, anti-corruption, reporting and transparency, gender and women's empowerment. In its annual reporting, the CEB seeks to address these topics.

In terms of potential improvements that became clear through the assessment, stakeholders would like the CEB to disclose even more information on key material issues, the CEB's specific impact on them, and the Bank's related frameworks and approaches, e.g. project screening and monitoring approaches, environmental strategy and related KPIs, or the scope of human rights covered.

Stakeholders underlined the importance of the UN SDGs and want the CEB to contribute to them. Naturally, during the normal course of business, the CEB engages with its key stakeholders. A finding from these recent exchanges is that the topic of climate change has been growing further in importance.

The 16 material topics identified were the following:

Operations:
- Community & stakeholder engagement
- Environmental impact of the CEB
- Information security & privacy

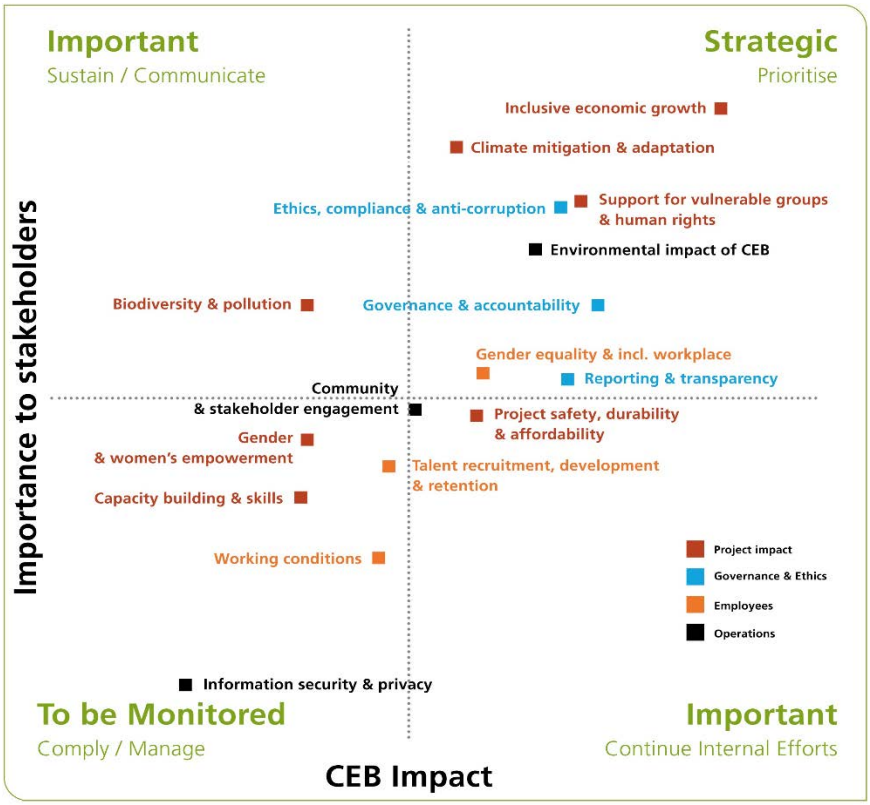
Employees:
- Gender equality & inclusive workplace
- Talent recruitment, develop. & retention
- Working conditions

Governance & Ethics:
- Ethics, compliance & anti-corruption
- Governance & accountability
- Reporting & transparency

Project Impact:
- Inclusive economic growth
- Support for vulnerable groups & human rights
- Gender & women's empowerment
- Climate mitigation & adaptation
- Biodiversity & pollution
- Project safety, durability & affordability
- Capacity building & skills

The stakeholders' assessments of the relevance and importance of these topics to the CEB are summarised in the materiality matrix depicted below.

Figure – The CEB's materiality matrix



3-2-b Changes to material topics compared to the previous reporting period: not applicable.

3-3 Management of material topics

The full materiality assessment largely supported the Bank's management approach, as outlined in 3-1 and 3-2 and in the 2019 CSR Report and on the CEB's website. The management approach for issues deemed material is presented individually in the chapters on 'Operational Impacts' and 'Corporate Impacts' below.

Topic Standards
OPERATIONAL IMPACTS

ECONOMIC – GRI 200

ECONOMIC PERFORMANCE – GRI 201

3-3 Management of material topics

The CEB provides loans to co-finance projects in any of its 42 member states, in accordance with its social mandate. Potential borrowers include governments, regional or local authorities, and public or private financial institutions. Thanks to its excellent credit rating (AAA outlook stable with Standard & Poor's, AAA outlook stable (unsolicited) with Scope Ratings, Aa1 outlook stable with Moody's, and AA+ outlook positive with Fitch Ratings[2]), the CEB raises funds on the international capital markets on competitive terms, thus enabling its borrowers to significantly reduce the cost of the loans they take out to finance social projects. Along with its peers, the CEB faces a challenging economic and financial operating environment, especially due to very low interest rates that generate a reduction of its net profit, while remaining in line with the Bank's expectations.

201-1 Direct economic value generated and distributed

See the 2021 Financial Report (including the Key Figures and the Financial Summary) for extensive information.

201-2 Financial implications and other risks and opportunities due to climate change

The CEB assesses environmental considerations in all the projects it finances. It acknowledges the importance of climate change, as underscored by the Development Plan 2020-2022, which introduced 'environmental sustainability' including climate change as one of its three strategic lines of action. To address the challenges of climate change and to support the transition to a low carbon economy, climate change risks and opportunities as regards the CEB's lending operations are addressed in the Environmental and Social Safeguards Policy (section 2.4). Projects considered for financing are screened for four climate change parameters (GHGs emitted, mitigation potential, adaptation potential, and vulnerability to climate change). In addition, and in line with the CEB's approach on alignment with the Paris Agreement on climate change, the CEB is currently in the process of updating the methodologies for assessing climate change risks at various levels, notably in its lending operations and at counterparty level.

201-4 Financial assistance received from government

The CEB is owned by its 42 member states. In accordance with its Articles of Agreement, the CEB's capital is subscribed by the member states. The CEB may borrow on the capital markets to raise the funds necessary for fulfilling its mandate. In certain cases, it may be entrusted with funds from member states, the Council of Europe and, subject to certain requirements, third parties (such as the EU) to implement activities supporting its mandate.

MARKET PRESENCE – GRI 202

3-3 Management of material topics

As an international organisation with 42 member states and active business relations with most of its member countries, the CEB aims for diversity of nationalities (from its member states) for its senior management team.

202-1 Ratios of standard entry level wage by gender compared to local minimum wage

Not applicable. See the CEB's salary scale.

[2] On 26 July 2021, Fitch Ratings changed the outlook of its rating from 'stable' to 'positive'.

202-2 Proportion of senior management hired from the local community

At the end of 2021, 32 of the CEB's 42 member countries were represented among the 213 staff members. Out of the 13 people in senior management positions, i.e. Governor, Vice-Governor and Director level, three are from France, the CEB's host country, three from Italy, and one each from Germany, Belgium, the Czech Republic, Greece, Norway, Serbia and Turkey.

INDIRECT ECONOMIC IMPACT – GRI 203

3-3 Management of material topics

The Bank invests in sustainable social sector infrastructure projects with a view to maximising the social impact of its operations and promoting economic and social inclusion. The CEB aims to design its projects in such a way as to benefit the largest number of potential final beneficiaries, with a specific focus on vulnerable groups.

203-1 Infrastructure investments and services supported

Most CEB investments are in physical infrastructure projects but it can also finance "soft" investments in supporting equipment and services, such as access to vocational training schemes. For a detailed sector breakdown of financing provided by the CEB, see the main body of the Sustainability Report.

203-2 Significant indirect economic impacts

Investment in one sector of the Bank's activity often results in significant co-benefits in economic terms. For example, careful design of new social housing construction part-financed through a CEB loan will also positively contribute to the energy efficiency of the dwellings. In the same way, renovation of a housing block can serve as a catalyst for urban renewal in a wider area. Moreover, the job creation impact of construction projects financed by the CEB must also be considered.

These economic, social and environmental inter-linkages are a recurring item in the majority of projects financed by the CEB.

ANTI-CORRUPTION – GRI 205

3-3 Management of material topics

The Office of the Chief Compliance Officer (OCCO) is clearly supported by the "tone from the top" and is committed to achieving the highest standards of integrity and transparency in the conduct of all the CEB's activities. The CEB has a comprehensive and publicly available compliance framework, including *inter alia* a Compliance Policy, an Anticorruption Charter, a Policy on Non-Compliant/Uncooperative Jurisdictions, Guidelines on the internal procurement of services, supplies and works by the CEB, Codes of Conduct, Integrity Due Diligence Guidelines & Procedures, Guidelines for additional Tax Due Diligence for projects financed by the CEB and a Whistleblowing Policy (as mentioned in item 2-26). OCCO identifies and assesses the compliance risk, and advises the Governor and management committees on relevant rules and standards, and ensures that the CEB is aware of, and follows, best market principles and international standards regarding the prevention of money laundering and terrorist financing, fraud and corruption and other prohibited practices.

For more information, see the CEB's new Compliance Activity Report 2021, made publicly available for the first time.

205-1 Operations assessed for risks related to corruption

On average, the bank's compliance function conducts specific investigations into fewer than five claims of corruption related to CEB-financed operations per year. In 2021, four complaints related to potential fraud, corruption, collusion, coercion, bribery and/or procurement complaints were registered with OCCO [in addition to two complaints related to ESG matters brought forward by stakeholders of CEB-financed projects]. Out of these four complaints, three were closed and one was ongoing as of December 2021.

205-2 Communication and training about anti-corruption policies and procedures

Each year, OCCO delivers a mandatory induction class to newly recruited staff, including part time staff. The induction class for the staff that joined the CEB in 2021 was held in December 2021. In addition, OCCO launched a comprehensive dedicated page on the CEB's intranet MOSAIC. Regular communication on compliance-related topics is posted on the page, and a Newsletter to staff has been issued with specific focus on 'ethical leadership'. OCCO has launched an e-learning module on the new Code of Conduct, specifically covering topics of Conflict of Interest, Bribery and Corruption, Receiving and Giving Gifts, Respecting Others, Harassment and Discrimination, and Raising Concerns. The module requests acceptance and signature of the Code of Conduct and is mandatory for all staff.

For the third year in a row, the CEB joined its peers in the international community in marking International Anti-Corruption Day on December 9th. The message was shared will all employees and posted on the CEB's intranet MOSAIC, as well as on the CEB's social media pages. The 2021 Anti-Corruption Day message was focused on the right and role of everyone to report and refuse corruption.

205-3 Confirmed incidents of corruption and actions taken

None [one complaint registered with OCCO was ongoing as of December 2021].

ANTI-COMPETITIVE BEHAVIOUR – GRI 206

206-1 Legal actions for anti-competitive behaviour, anti-trust, and monopoly practices

None.

TAX – GRI 207

207-1 Approach to tax
207-2 Tax governance, control, and risk management
207-3 Stakeholder engagement and management of concerns related to tax
207-4 Country-by-country reporting

The CEB is an international organisation. Pursuant to its constitutive treaty, the Third Protocol to the General Agreement on Privileges and Immunities of the Council of Europe, the CEB and its assets, income and other property are exempt from all direct taxation.

Within the scope of its mandate, the CEB supports the implementation of international standards in the field of tax good governance – notably to ensure tax transparency and the fight against tax evasion/avoidance in connection with the projects it finances. The CEB confirms its commitment to the prohibition of tax avoidance and tax evasion and will not support activities that contribute to tax avoidance strategies.

In 2014, the CEB enshrined this commitment by means of a Policy on Non-Compliant/Uncooperative Jurisdictions approved by its Administrative Council. The CEB upgraded this Policy in 2019 and again in 2021 in order to reflect the latest developments in the area of tax good governance and transparency, fair taxation, base erosion and profit shifting (BEPS), in alignment with the CEB's peer group of multilateral development banks. The updates place emphasis on the rationale for the tax good governance principles promoted by the EU, and the OECD Global Forum on Transparency and Exchange of Information for Tax Purposes, where the CEB was granted observer status in October 2017. In particular, the 2021 update of the CEB's Policy on Non-Compliant/Uncooperative Jurisdictions introduced immediate application of the EU list of non-compliant jurisdictions for tax purposes. Assessment of concerns related to tax standards is part of the integrity due diligence performed by the CEB's services. In case of complex issues, OCCO can decide to hire external tax expertise.

The procedures for assessing projects and entities that cover tax avoidance and prohibitions of the entities established in non-compliant/uncooperative jurisdictions are set out in the CEB's Integrity Due Diligence Guidelines and Procedures, and in an internal tool for procedure description. In 2021, the CEB introduced Guidelines for additional Tax Due Diligence for projects financed by the CEB – thereby reinforcing the Bank's commitment to the prohibition of tax avoidance. The CEB's Policy on Non-Compliant/Uncooperative Jurisdictions and the aforementioned Guidelines ensure that CEB operations are conducted in line with sound tax good governance and international and EU anti-tax-avoidance standards.

Each of the CEB's potential counterparties is subject to the Compliance Risk Assessment. This assessment encompasses integrity due diligence checks and assessment that include past or current issues related to tax avoidance or tax evasion or other tax harmful practices. The assessment also covers the country where the counterparty is established/has its headquarters or operates from.

Furthermore, projects and treasury operations are assessed and analysed on multiple levels, starting from identification within the Loans & Social Development Directorate, credit risk analysis and integrity due diligence.

The projects are reviewed and approved in a process established to ensure multiple layers of review. Projects/loans are assessed by the Project Appraisal Committee, then by the Development and Project Committee, and finally approved by the Administrative Council.

Each counterparty - borrower, country or broker - is reviewed annually by the Credit Risk Committee. The Office of the Chief Compliance Officer provides a Compliance Risk Assessment for each counterparty.

ENVIRONMENTAL – GRI 300

3-3 Management of material topics (Materials 301 – Energy 302 – Water and Effluents 303 – Biodiversity 304 – Emissions 305 – Waste 306 – Supplier Environmental Assessment 308)

The CEB assesses the environmental impact of the projects it finances. The Bank's management approach to these issues is framed through the relevant applicable policies such as the Environmental and Social Safeguards Policy, the Loan and Project Financing Policy, the Handbook for the Preparation and Implementation of Projects, and the Procurement Guidelines. Taking the examples of *Biodiversity GRI 304* and *Emissions GRI 305*, the paragraphs below provide insights into how the CEB assesses project impacts on environmental issues.

BIODIVERSITY – GRI 304

3-3 Management of material topics (additional information)

Biodiversity is addressed in the CEB's Environmental and Social Safeguards Policy (section 2.5). The policy requires that projects proposed for financing are subject to environmental screening and environmental impact assessment, if applicable, and specifies that the Bank will not finance projects that may cause the loss of critical natural habitats or endangered species.

304-3 Habitats protected or restored

In accordance with its Loan and Project Financing Policy, the CEB may finance projects that aim to protect and develop biodiversity (e.g. ecological corridors).

EMISSIONS – GRI 305

3-3 Management of material topics (additional information)
The issue of project greenhouse gas emissions is addressed in the CEB's Environmental and Social Safeguards Policy (section 2.4). The CEB applies greenhouse gas emission (GHG) screening to all projects proposed for CEB financing to establish a preliminary estimate of the expected GHG emissions from a project and, in the case of mitigation projects, the relative decrease in GHG emissions. The screening methodology distinguishes three levels of CO_2 equivalent emissions:

- High: > 20 000 tonnes CO_2
- Medium: 10 - 20 000 tonnes CO_2
- Low: <10 000 tonnes CO_2

Carbon footprint calculations are made for all projects estimated as "medium" or "high" emission, and for those categorised "low" where sufficient data is available to yield meaningful results. Calculations are based on standard methodologies (e.g. the ADEME's *Bilan Carbone* for buildings) and include estimates of construction-related emissions where feasible. The assessments are carried out by the CEB's Directorate for Technical Assessment & Monitoring.

305-1 Direct (Scope 1) GHG emissions

The Bank's Scope 1 emissions are not project-related and are therefore disclosed under the chapter heading 'Corporate Impacts' in this GRI Index.

305-2 Energy indirect (Scope 2) GHG emissions
305-3 Other indirect (Scope 3) GHG emissions
305-4 GHG emissions intensity
305-5 Reduction of GHG emissions
305-6 Emissions of ozone-depleting substances (ODS) 15
305-7 Nitrogen oxides, sulphur oxides, and other significant air emissions

See the section 'The CEB and Climate Change' in the main body of the Annual Sustainability Report for emission disclosure for projects the CEB finances.

SOCIAL – GRI 400

HUMAN RIGHTS ASSESSMENT – GRI 412

3-3 Management of material topics

Although the CEB has a separate legal identity and full financial independence, as a partial agreement of the Council of Europe, it nevertheless operates under the Council of Europe's *"supreme authority"* (Article I "Establishment of the Bank" of the CEB's Articles of Agreement). The Council of Europe itself was founded to promote freedom of expression and of the media, freedom of assembly, equality, and the protection of minorities.

The Council of Europe is kept regularly informed of the CEB's activities and its Secretary General plays an important role in issuing an opinion on admissibility from a political and social point of view for every project submitted to the CEB's Administrative Council for approval.

In this context, successive Council of Europe Summits, held at the highest political level of Heads of State and Government, have each given new impetus to the CEB's action and contributed to shaping its current identity as the social development bank for Europe. The third of these summits, held in Warsaw in 2005, invited the CEB to contribute in its own way to the development of a free, democratic and socially cohesive European society and concretely resulted in the introduction of human rights safeguards in its Loan and Project Financing Policy and Environmental and Social Safeguards Policy.

Thus, acting within the framework of the Council of Europe, the CEB supports its principles, values and overall objectives. The Bank's approach in terms of social responsibility draws upon the principles enshrined in the Council of Europe's Convention for the Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms and European Social Charter.

Within this framework, the CEB considers that the risks associated with incidents of child labour, forced or compulsory labour or violations of the rights of indigenous peoples to be non-applicable in its countries of operation, themselves also members of the Council of Europe and, for a significant number of them, the European Union. Nonetheless, the CEB deploys thorough screening mechanisms and would not knowingly finance projects presenting these risks.

412-3 Significant investment agreements and contracts that include human rights clauses or that underwent human rights screening

In accordance with CEB Loan Regulations, which constitute the general conditions governing all the CEB's loans, in the event that the implementation of a project financed by the CEB should lead to any violation of the Convention for the Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms or the European Social Charter, the CEB may suspend/cancel undisbursed loan amounts and/or demand early reimbursement of disbursed amounts.

LOCAL COMMUNITIES – GRI 413

3-3 Management of material topics
413-1 Operations with local community engagement, impact assessments and development programs
413-2 Operations with significant actual and potential negative impacts on local communities

Loans to local communities can be made on a direct basis or via on-lending through a financial institution. Given the specificity of the CEB's overarching social mission, the Bank's loans are to be considered for the most part and in more general terms as resulting in tangible "community engagement", since the final beneficiaries of CEB loans are members of local communities in the Bank's member states.

With respect to the issue of potential negative impacts, the CEB's Environmental and Social Safeguards Policy in particular *"requires the Borrower to address Project-related Community Health and Safety matters and Stakeholder Information and Consultation"*.

Over the course of 2021, two complaints with the potential to trigger some negative impacts on local communities were brought to the Bank's attention. One complaint is closed and a reply was provided to the complainant, and the second complaint is ongoing. The Office of the Chief Compliance Officer registers and handles two type of complaints: a) complaints related to potential fraud, corruption, collusion, coercion, bribery and/or procurement related complaints, and b) complaints related to ESG matters brought forward by stakeholders of CEB-financed projects.

The Bank undertakes an assessment of these complaints to facilitate their resolution and closely monitors the projects for which complaints have been received. In 2021, the complaints received concerned projects with various financiers and the CEB's services are in coordination with the other financiers to address them.

PUBLIC POLICY – GRI 415

3-3 Management of material topics
415-1 Political contributions
As an International Organisation, the Bank is not allowed to make political contributions or donations to any party, political or otherwise.

Topic Standards
CORPORATE IMPACTS

ECONOMIC – GRI 200

ECONOMIC PERFORMANCE – GRI 201

3-3 Management of material topics
201-3 Defined benefit plan obligations and other retirement plans

The CEB's Pension Schemes apply to staff members holding indefinite-term or fixed-term appointments and who have a minimum of 10 years of service. The Bank guarantees the payment of a lifetime pension for its retired staff members. The pension entitlement starts as of age 65 – except for those staff members hired prior to 1/1/2014, in which case entitlement can start as of age 60.

In order to ensure the long-term economic performance and sustainability of its pension scheme, the CEB has adopted rigorous and sound assessment mechanisms, which are evaluated by external actuaries and follow international accounting standards (IAS).

An Advisory Pension Committee meets twice a year and may advise on proposals relating to the administration of the pension schemes, such as the interpretation of the pension scheme rules, the assessment of the actuarial equilibrium of the schemes, the actuarial assumption underlying the pension scheme liabilities, and the appointment of the Bank's actuarial adviser.

Both the Advisory Pension Committee and the actuarial assessment provide the necessary checks and balances to ensure the financial soundness and sustainability of the pension schemes.

External auditors also review the methodology and the assumptions used by the CEB's actuaries to obtain the actuarial valuation of the post-employment benefits related to the retirement plan and to the other related post-employment obligations, in line with IAS 19 and the financial information disclosed in the financial statements.

ENVIRONMENTAL – GRI 300

3-3 Management of material topics (Materials 301 – Energy 302 – Water and Effluents 303 – Emissions 305 – Waste 306 – Supplier Environmental Assessment 308)

Since 2017, the CEB has been working with GreenFlex and its "custom-made" GreenFlex IQ platform to obtain a more precise measurement of some environmental indicators (especially energy metrics), and to extend the environmental management approach to new topics: logistics, indirect GHG emissions (life-cycle analysis of goods, e.g. IT equipment), non-physical services, water consumption, etc. As a result, the precision of the carbon footprint has been improved and its perimeter extended.

In 2018, the CEB started building up a more comprehensive Environmental Management System (e.g. responsibilities, timeline, KPIs) to reduce its environmental impact and increase its operating efficiency. In 2019, this was supplemented by the Governor's Environmental Statement, laying out specific areas for improvement and goals.

In 2021, a working group, made up of the CEB's teams for facility management, procurement and corporate responsibility, worked with *GreenFlex*, the sustainability consultant also assisting the Bank with annually evaluating the operational carbon emissions, in actions such as:

- Drafting a sustainable procurement policy and procedures and phasing in sustainable selection criteria where appropriate (led by CEB Procurement)

- Switching to more renewable electricity for the Paris office (led by CEB Facility Management),
- Identifying a suitable carbon offsetting mechanism (led by CEB Corporate Responsibility).

A pilot scheme for carbon offsetting has been set up with TerraTerre, a tender offer has been prepared for procuring more renewable electricity in 2022, and work on a sustainable procurement policy is still ongoing, supported by the University of Zaragoza in Spain (see item 308).

MATERIALS – GRI 301

301-1 Materials used by weight or volume

In 2021, the CEB used 2.25 tonnes of office paper (all FSC quality, either recycled and/or certified sustainable forestry), compared to 3.00 tonnes in 2020, 5.67 tonnes in 2019, 6.62 tonnes in 2018 and 7.25 tonnes in 2017.

At end 2019, the Bank introduced water fountains and phased out the supply of bottled water in meeting rooms.

301-2 Recycled input materials used
301-3 Reclaimed products and their packaging materials

As a non-physical service provider, the CEB is not concerned by this topic.

ENERGY – GRI 302

3-3 Management of material topics (additional information)

The CEB's policy is to strike a balance between minimising its environmental footprint while providing good working conditions to its staff. The CEB is located in a historic building which was not designed according to modern energy efficiency standards. However, the CEB's facility management aims to progressively improve the building's energy efficiency by phased refurbishment and the replacement of energy intensive equipment.

302-1 Energy consumption within the organisation

Energy consumption by type over the period 2017 - 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Electricity* (MWh)	862	788	705	*749*	681
Heating (tonnes of steam)	1 245	1 162	1 094	892	1 261
Cooling (MWh cold)	36.8	33.6	38.7	31.9	40.6
Fuel** (litres)	3 458	4 118	2 934	782	623

** To adapt the footprint to most staff working from home, the electricity consumption of IT equipment (e.g. computers at home) was included in the 2020 assessment for electricity. Assumption: 2/3 of staff working from home.*

*** CEB service vehicles*

302-2 Energy consumption outside of the organisation

The CEB being an organisation located in a single building, energy consumption outside the CEB stems mainly from business travel (see GRI 305).

302-3 Energy intensity

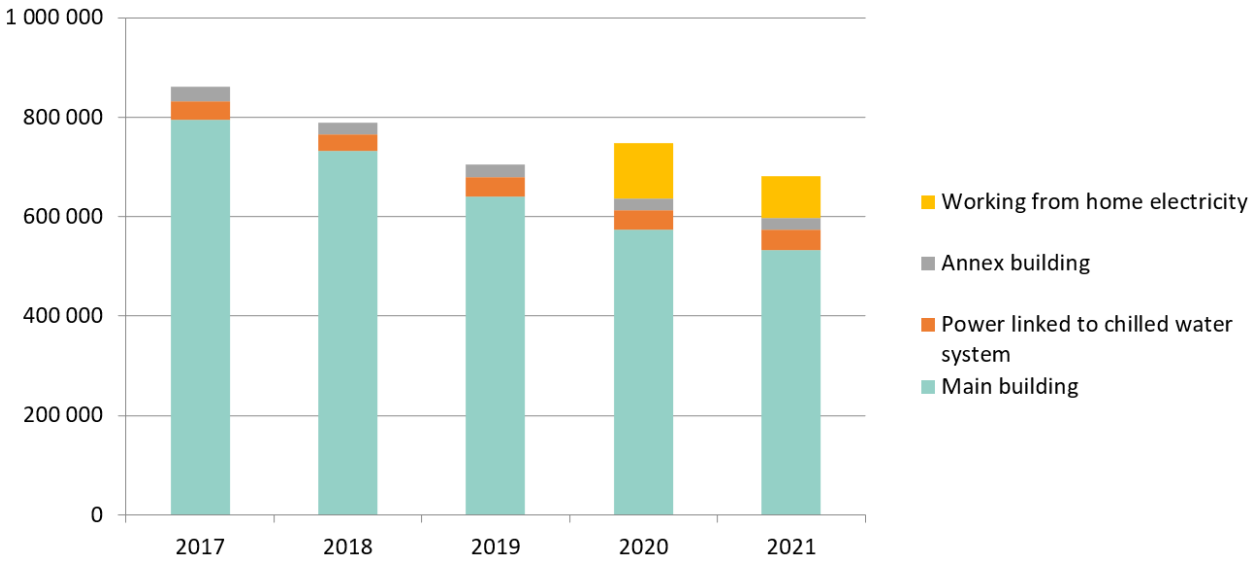
The CEB being a non-physical service provider, the energy intensity ratio is presented per employee (where the number of employees is 213 for 2021), and also per square metre (where the total office space is 7 675 m²). Office space up until 2019: 7 600 m².

To calculate the two energy intensity ratios below, the electricity consumed was taken as a basis (i.e. heating and cooling is excluded). Energy intensity 2017 - 2021:

	2017	2018	2019	2020	2021
Energy intensity (kWh / employee)	4 376	3 826	3 424	3 582	3 198
Energy intensity (kWh / m²)	113	104	93	98	89

302-4 Reduction of energy consumption

Figure – -21% reduction in energy consumption over the period 2017-2021, electricity (kWh)



To adapt the footprint to most the staff working from home, the electricity consumption of IT equipment (e.g. computers at home) was included in the 2020 & 2021 assessment for electricity. Assumption: 2/3 of staff working from home.

WATER AND EFFLUENTS – GRI 303

303-1 Interactions with water as a shared resource
303-2 Management of water discharge-related impacts

All the water consumed by the CEB comes from municipal water in a closed-loop system, hence there is no water source significantly affected by withdrawal.

303-3 Water withdrawal

The increased water use in 2020 and 2021 was mainly due to COVID-19 sanitary and hygiene measures. Since 2020, the CEB has also been using water dispensers instead of plastic water bottles, which contributes to more water consumption. Municipal water use for 2017 - 2021:

	2017	2018	2019	2020	2021
Municipal water use (m³)	2 595	2 250	2 250	2 672	3 041

303-4 Water discharge
303-5 Water consumption

Based on public information about the Paris municipal water network, and assuming that about one fifth of the water used by the CEB is consumed:

- Destination of water discharge: municipal water treatment plant

- Quality of water discharges: domestic waste water
- The water discharges are re-used in the municipal water system

	2017	2018	2019	2020	2021
Approximate volume of water discharges (m^3)	2 000	1 800	1 800	2 140	2430

EMISSIONS – GRI 305

3-3 Management of material topics (additional information)

The CEB is committed to improving the reduction in emissions from different sources, such as day-to-day activity, business travel and facilities maintenance.

Working with GreenFlex and using its "custom-made" GreenFlex IQ platform enabled the CEB to obtain a precise measurement of some environmental indicators (especially energy metrics) which feed into the environmental management approach.

As a result, the quality of both the data and the calculation of related GHG emissions has further improved.

The methodology used for assessing GHG emissions follows version 8.6.1 (2020) of Bilan Carbone®, the official French methodology for calculating the GHG emissions of organisations according to the latest international references (GHG Protocol, ISO 14069, Carbon Disclosure Project, etc.).

The *Bilan Carbone* approach used to define the CEB's organisational scope follows the *"operational control"* methodology, meaning that *"emissions from installations operated by the organization are taken into account."*

Further information can be found on the English website of the French Agency for the Environment and Energy Efficiency (ADEME).

The base year for 305-1, 305-2, 305-3 and 305-4 is 2021.

305-1 Direct (Scope 1) GHG emissions

Gross direct (Scope 1) GHG emissions: 1.7 metric tonnes of CO_2 equivalent.
All the CEB's gross direct GHG emissions are associated with the vehicles operated by the CEB.

305-2 Energy indirect (Scope 2) GHG emissions

Gross location-based energy indirect (Scope 2) GHG emissions: 204 tonnes of CO_2 equivalent.
The CEB's gross location-based energy indirect GHG emissions are associated with the electricity consumption (37 tCO_2 eq) and the municipal heating and cooling systems (167 tCO_2 eq).

305-3 Other indirect (Scope 3) GHG emissions

Gross other indirect (Scope 3) GHG emissions: 249 tonnes of CO_2 equivalent.
The CEB's gross other indirect GHG emissions are mainly associated with the goods and services bought and used by the organisation, business travel, employee commuting and IT equipment.

The CEB's office building assets are not taken into account, as the building dates back to the 19th century. The amortisation period is therefore long past.

305-4 GHG emissions intensity

As the CEB is a non-physical service provider, the GHG emissions intensity ratio is presented per employee (where the number of employees is 213). All types of GHG emissions are included (i.e. scopes 1, 2 and 3).
The 2021 GHG emissions intensity ratio for the organisation stands at 2.1 tonnes CO_2eq/employee, based on the *Bilan Carbone* methodology (2020: 1.6 tonnes CO_2eq/employee, 2019: *4.3*).

305-5 Reduction of GHG emissions

Table - Annual GHG emissions by scope in tCO_2e *(rounded figures)*

Scope	GHG sources	2017*	2018	2019	2020	2021
Scope 1	Own service vehicles	10	12	8	2	2
Scope 2	Heating & cooling	187	175	145	118	167
	Electricity consumption	65	59	40	*41***	37
Scope 3	Business travel, incl. taxi	507	561	466	61	110
	Home-to-work commuting	76	84	80	28****	23
	Paper & consumables	88	92	88	65	86
	Waste & water disposal	7	7	*55*	*20****	23
	IT equipment	-	5	5	8	8

* *Since 2017, a new methodology has been used to calculate GHG emissions. For more information, see the CEB's CSR Report 2017, page 29.*

** *To adapt the footprint to most of the staff working from home, the electricity consumption of IT equipment (e.g. computers at home) was included in the 2020 & 2021 assessment for electricity.*

*** *The emissions were calculated from estimated values based on office occupation. The occupation was estimated at 1/3 of its maximum capacity.*

WASTE – GRI 306

306-1 Waste generation and significant waste-related impacts
306-2 Management of significant waste-related impacts

As a service sector company, the CEB mainly generates office related waste and manages it with the aim to recycle as much as feasible. At end 2019, an improved waste recycling scheme was introduced at the CEB's premises, enabling staff to sort paper, plastic and cans, batteries and light bulbs, coffee capsules and other 'non-recyclable' waste (60 bins installed). By the start of 2020, the scheme was fully operational, and later in the year new vending machines were introduced in the cafeteria that offer snack and lunch options in re-usable glass containers, instead of paper and plastic wrapping.

306-3 Waste generated
306-5 Waste directed to disposal

Total weight of non-hazardous waste: municipal waste of 53 tonnes, with any disposal methods except re-use, recycling and composting (2020: 52 tonnes, 2019: 149 tonnes, 2018: 145 tonnes, 2017: 143 tonnes).

306-4 Waste diverted from disposal

In 2021, the waste streams captured and recycled with the help of a socially responsible enterprise, Le Petit Plus, were the following:

In Kg	2020	2021
Paper and paperboard	357	892
Plastic bottles and cups	230	202
Coffee capsules	44	211
Glass	28	220
Batteries	-	10
Light bulbs	-	8

SUPPLIER ENVIRONMENTAL ASSESSMENT – GRI 308

3-3 Management of material topics

The organisation's supply chain for its own operational needs is governed by the Guidelines on the Internal Procurement of Services, Supplies and Works by the CEB. The related Internal Procurement Procedures were updated in 2017.

In addition to this, the Environmental and Social Safeguards Policy which is complemented by the Environmental Statement of 26 July 2019, underlines the importance of enhancing environmental and social considerations in procurement decisions for the Bank's own operational needs.

In 2020, a working group made up of the CEB's teams for procurement, facility management, and corporate responsibility started a project with *GreenFlex*, the sustainability consultant also assisting the Bank with annually evaluating the operational carbon emissions, in order to support the CEB in drafting a sustainable procurement policy and phasing in sustainable selection criteria where appropriate. This led to more work for 2022 which is supported by the University of Zaragoza in Spain. For more information, see the main body of the Sustainability Report.

308-2 Negative environmental impacts in the supply chain and actions taken

As a non-physical service provider, the CEB's 'negative impact' from its supply chain, as explained above, is mainly limited to its energy consumption, travel, paper and office materials bought, and waste produced.

For the actions taken on these items in the course of 2021, see the main body of the 2021 Sustainability Report.

SOCIAL – GRI 400

EMPLOYMENT – GRI 401

3-3 Management of material topics

The Bank supports measures that help maintain and develop its staff members. When staff members join the CEB, they are immediately considered as part of their teams and benefit from the same resources in terms of training and guidance on their development needs as any other staff member, regardless of their contract type or grade. In 2021, the CEB continued to rely on its staff members' high level of expertise, with an average age of 49 years, and an average tenure of 12 years (11 years for men and 13 years for women).

The CEB also seeks to attract talented people through a recruitment process and procedures which provide clarity, dialogue, transparency, contractual clarification and flexibility. The recruitment process at the Bank follows different steps including preliminary selection, assessment, and interviews. Newly hired staff members also participate in an induction session to help them integrate the Bank smoothly and meet their peers.

401-1 New employee hires and employee turnover

The Bank has set a moderate key performance target of at least 5% staff turnover. Turnover depends both on movements that can be anticipated (retirement due to eligible age, filling of vacant roles due to non-renewals, etc) and those that cannot (resignations and unexpected difficulties in filling a gap, for instance). Given the CEB's relatively modest staff body, the turnover rate naturally fluctuates from one year to the next. Turnover is defined as the total number of Bank staff leaving the organisation in a given financial year divided by the total population in the same year. The CEB's low turnover is rather similar to that of other international organisations with similar contractual policies:

Total employee turnover	-	3.79%	5 men, 3 women
Reason for departure	Retirement	0.94%	1 man, 1 woman
	Early departure / Mutual agreement	0.47%	1 man
	End of contract	1.41%	2 men, 1 woman
	Resignation	0.94%	1 man, 1 woman

Any national of one of the Bank's member states may apply for employment. Nationals of countries that have joined since 1994 are particularly encouraged to apply. In 2021, women accounted for 59% of the appointments – the percentage has been constantly increasing for the past five years, including amongst A-grades and for roles at A4 and above. A total of 17 appointments represented 11 different nationalities, including some of the less represented countries such as Bulgaria and the Republic of Moldova. Out of the 17 appointments 12 were externally hired (58% women and 42% men) and comprised 9 professional staff (67% women and 33% men) and 3 support staff (33% women and 67% men). Out of the 5 internally hired staff, 2 were hired at managerial level (50% women and 50% men) and 3 were hired at professional level (67% women and 33% men). This is aligned with the CEB's Gender Diversity Strategy of increasing female representation at A4 level and above and to increase male representation amongst support staff. Out of the 8 staff departures, 2 were managerial staff (100% men), 2 were professional staff (100% men) and 4 were support staff (100% women).

401-2 Benefits provided to full-time employees that are not provided to temporary or part-time employees

Part-time staff members receive the same benefits as full-time staff members.

Staff members on temporary contracts are not eligible for all the benefits received by staff members, such as bonuses, basic family allowance, education allowance, expatriation allowance (although temporary staff members are eligible for a residence allowance).

401-3 Parental leave

The table below summarises 2021 data for parental leave by a total number of women and men.

	Women	Men
Employees entitled to parental leave	2	6
Employees taking parental leave	2	6
Employees returning to work in the reporting period after parental leave ended	2	6
Employees returning to work after parental leave ended that were still employed 12 months after their return to work	2	6
Return to work & retention rate of employees that took parental leave	100%	100%

LABOUR/MANAGEMENT RELATIONS – GRI 402

3-3 Management of material topics

Based on the CEB's legal status as an international finance institution with its privileges and immunities, neither the host country's labour laws nor its other member countries' labour laws apply to its staff members. The Articles of Agreement (Article XI, section 1, d.) provide that *"[t]he Council of Europe Staff Regulations shall be applicable to the staff of the Bank in any matter not covered by a specific decision of the Administrative Council."* In other words, the Staff Regulations of the Council of Europe, as modified from time to time, automatically apply to the staff members of the Bank, except if the Administrative Council (AC) has adopted a specific decision in order for the Bank to have its own applicable provision(s) in a given area. In some instances, the Bank has its own needs due to its activity and size. If there is such a need, the Governor will submit a proposal to the AC in the form of a Resolution for adoption. Once the Bank has adopted its own provision(s), any further modification in this area also needs to be approved by the AC.

As further outlined below, the CEB provides its staff members with a comprehensive internal justice system to resolve and provide redress for staff issues and grievances using informal and formal mechanisms.

CEB staff members may also turn to different committees in which they can express themselves and contribute to labour and management relations.

The **Staff Committee**, elected every two years, with 7 members which represent the general interests of the staff members and contribute to the smooth running of the CEB by providing the staff with a channel for the expression of their opinions. It may also defend the general interests of retired staff members and other beneficiaries of the Pension Scheme. For more information, see item 2-30.

The **General Meeting of Staff** is the organ in which all staff members may express their opinions on their terms of employment and working conditions and pensioners on the conditions concerning them. Every staff member has the right to take part in the General Meeting as a member and has the right to express themselves there. The General Meeting is convened at least once a year in an ordinary meeting and, when needed, in an extraordinary meeting.

The **Health and Safety Committee's** task is to advise the Governor on ways of protecting the health and safety of persons on CEB premises, of analysing and improving working conditions and ensuring that the relevant rules are complied with. Representatives of the Staff Committee are part of the Health and Safety Committee to ensure that staff member's general interests and opinions are considered. For more information, see item 403-7.

The **Board for Disabled Dependent Child or Parent Allowance** assesses the nature and the degree of the disability of dependent child or parent and transmits to the Governor their opinion as to the possible granting of the allowance for disabled child, the supplement for disabled or severely disabled child, or the supplement for disabled and dependent parent.

The **Advisory Pension Committee** issues, at the request of the Governor, recommendations, proposals and advice relating to the administration of the pension schemes. For more information, see item 201-3.

402-1 Minimum notice periods regarding operational changes

There is no system of collective bargaining agreements and, as stated above, the staff members' employment-related issues are governed by the Staff Regulations and their implementing rules.

For termination notices, reference is made to Articles 17 and 23 of the Staff Regulations, and to Articles 11 and 14 of Appendix II to the Staff Regulations. As to operational changes, particular reference is made to the abolition of posts (Article 23.b.i) and internal transfers and secondments (Article 5 of Appendix II to the Staff Regulations).

OCCUPATIONAL HEALTH AND SAFETY – GRI 403

3-3 Management of material topics

In 2021, the Bank strengthened its occupational health and safety management, particularly through the assessment of professional risks. The Single Risk Assessment Document (*DUER*[3]) is a tool which enables all occupational health and safety risks to be identified and acted upon.

It focuses on the risks likely to be encountered by staff, depending on their work environment and activity. This assessment follows the obligation for the employer to ensure the health and safety of the workers, the principle of preventing occupational risks, and the obligation to evaluate H&S risks.
This regular risk assessment, powered by the *AMADEO* platform, includes:

- The identification of risks and their classification: probability of occurrence, severity, frequency, number of employees concerned
- Proposals for preventive action

This document is updated annually, with the assistance of the Health and Safety Committee and the expertise of *Bureau Veritas,* an external consultant.

[3] This French acronym stands for *Document Unique d'Évaluation des Risques*.

403-1 Occupational health and safety management system

The CEB continues to develop initiatives that provide its staff members with a safe and healthy working environment.

Not only are working conditions taken into account, but staff well-being is also included in many communication actions and management training sessions. For many years now, the Bank has trained volunteer staff members to participate in the first aid programme and in the business continuity plan. A total of 18% of staff members are therefore trained in emergency first aid measures and fire safety. In addition, the CEB's travel management programme provides staff members who travel for professional reasons with travel management systems and services. The CEB offers its staff 24hour/7day services from *International SOS* in order to provide safety information and assistance in case of an emergency situation during travel.

The CEB also offers its staff flexible working hours through regular or occasional teleworking. Occasional teleworking: not exceeding 20 working days per calendar year. Regular teleworking: not exceeding 1 day per week and/or 5 days per month. Before the pandemic, 18% of staff had obtained a regular teleworking agreement, limited to one day per week, and about half of the staff had occasionally worked from home, for an average of 4.7 days per year. This drastically changed with the first lockdown in France in March 2020, when suddenly all staff were working from home 5 days per week. It should be noted that 83% of women and 87% of men agreed or strongly agreed that during the pandemic, their immediate manager had given them the flexibility they needed to carry out their work without compromising their personal life. Furthermore, all staff were offered a workshop and individual advice on home office ergonomics, and a stress management webinar. Teleworking guidelines were shared with staff to help them in setting up good practices while maintaining their physical and mental wellbeing.

Furthermore, staff members have the opportunity to maintain physical fitness through regular sports practice in the Bank's on-site sports facilities, thereby creating a pleasant atmosphere through informal get-togethers, all of which has a positive influence on the Bank's social climate. Every year since 2009, half of the Bank's staff members have taken advantage of these facilities available at the CEB. However, during the health crisis of 2020 and 2021 access to the sports facilities became more restrictive.

403-2 Hazard identification, risk assessment, and incident investigation
403-3 Occupational health services
403-4 Worker participation, consultation, and communication on occupational health and safety
403-7 Prevention and mitigation of occupational health and safety impacts directly linked by business relationships

The Health and Safety Committee is composed of:

- A chair, appointed annually by the Governor
 - The Head of the Human Resources Division or his/her representative
 - The Head of the Facility Management & Security Division or his/her representative
 - The Head of the Operational Risks Division or his/ her representative
 - Two representatives appointed by the Staff Committee or their substitutes
 - The CEB's Medical Officer

The Health and Safety Committee may, with the Governor's consent, consult any qualified person within or outside the CEB. The CEB provides services such as external psychological support via the Bank's medical insurance and consultations, upon request, with the CEB's medical doctor. Staff members are invited to undergo an occupational health check up every other year.

403-5 Worker training on occupational health and safety
403-6 Promotion of worker health
403-8 Workers covered by an occupational health and safety management system
Please see the main body of the Report and 3-3 above for item 403.

403-9 Work-related injuries
403-10 Work-related ill health

Staff members may be on uncertified leave for health reasons for up to 4 days per year. They may also benefit from 6 days per child to take care of their children under the age of 16 (subject to medical certificates under certain conditions). The total period of absence for health reasons cannot exceed 36 months (or until stabilisation of the staff member's state of health in the case of a work accident or occupational disease). Staff members may also be granted additional days in the case of serious illness of their spouse/ partner, children and parents (up to 3 days per year for each case).

The Bank monitors its absenteeism rate on quarterly and annual bases through its key performance indicators.

As at 31 December 2021, the rate of short-term absenteeism stood at an average of 4.27 days per staff member per year for short-term illnesses.

Only 1.5% of staff were on long-term illness, which is below the 5% key performance indicator.

Table - Accident frequency rate

2019	2020	2021
1 accident * 200 000 / 206 staff * 37.5h * 50 weeks = 0.518	5 accidents * 200 000 / 209 staff * 37.5h * 50 weeks = 2.552	1 accident * 200 000 / 213 staff * 37.5h * 50 weeks = 0.500

TRAINING AND EDUCATION – GRI 404

3-3 Management of material topics

Staff members have access to training in four broad areas of skills: language, technical, information technology (IT) and core competencies (soft skills). These actions not only enhance staff skills, but also help contribute to the development of both the Bank's internal values and its management culture, in line with current best practices. The development tool contributes to the identification of needed skills. Staff training and development are part of good management practices and provide a basis for mobility.

404-1 Average hours of training per year per employee

In 2021, on average, staff members spent 3 days in training, with 3.2 days for women and 2.9 days for men. At managerial and professional levels (grade A level), staff members spent on average 3 days in training (1.3 days for women and 1.4 days for men). The average was the same for support level staff (grade B and C levels) (2.4 days for women and 0.6 days for men). All training is fully accessible for both part-time and full-time staff alike. For more information, see the main body of the Sustainability Report.

404-2 Programs upgrading employee skills and transition assistance programmes

Constant changes in the outside environment impact each and every organisation: there is therefore a need for adjusted training and development to help the workforce remain competitive and respond quickly to these changes. The CEB has organised an increasing amount of in-house inter-disciplinary team training in technical and communication areas, thereby enhancing knowledge transfer and team cooperation. Staff members' training and development are fundamental to keeping the workforce engaged and ready to face future challenges. In 2021, 78% of staff participated in training, whether language, technical, core competencies (soft skills) or compliance. 49% of training participants followed core competency training, while 13% followed language training, 4% followed technical training and 34% followed compliance training. A slightly higher percentage of women (56%) than men (44%) participated in training, which corresponds to the overall gender balance in total staff. For B- and C-grade staff, 76% of participants were women and 24% men, which is aligned with the gender representation at these levels. The CEB also offers its staff members the opportunity to follow a speciality certification programme enabling them to reinforce their knowledge or acquire life-long education certificates.

The CEB aims to keep its staff employable and flexible through targeted staff development. The appraisal system, which includes both performance and career development reviews, enables the Human Resources teams to move towards a more strategic partnership with both managers and staff by keeping abreast of needed skillsets, identifying job bridges and building better customised and more efficient training paths. During the development review, the technical and behavioural competencies of staff members are assessed by the managers. For more information, see the main body of the Sustainability Report.

404-3 Percentage of employees receiving regular performance and career development reviews

All staff members undergo both an annual performance review and a career development review. The review cycle is aligned to the calendar year and is the Bank's way to promote an open feedback culture. Staff members in their probationary period must undergo more frequent performance reviews. For every staff member, up to 5 annual goals are mutually agreed upon by staff and line manager. The performance assessment is done on a five-part scale from 'unsatisfactory' to 'exceptional'. The assessment is also linked to the bonus. See also item *404-2* on how the performance review is linked to training.

DIVERSITY AND EQUAL OPPORTUNITY – GRI 405

3-3 Management of material topics

The Bank's increasing activities underscore the enduring objectives of HR management at the Bank: (i) to attract and retain staff of the highest quality with a diversity of gender and nationalities, and appropriate skills, experience, and career preferences; and (ii) to manage staff efficiently, in an environment that rewards excellence, fosters teamwork and promotes diversity, inclusion and fairness.

The Staff Regulations establish the principle of non-discrimination in various domains. In effect, the concept of diversity covers a wide variety of individual and cultural characteristics linked to age, sexual orientation, racial, ethnic or social origin, colour, nationality, handicap, marital or parental status, gender, as well as political, philosophical and religious opinions. All these components are naturally important, but the main focus generally retained by international organisations is on gender and national diversity.

a. Gender: In the event of equal merit between a woman and a man, both of whom are candidates in an external recruitment or internal competition procedure, preference shall be given to the candidate of the gender which is under-represented in the grade and category to which the vacancy belongs. One gender is under-represented in relation to the other when the proportion of staff of that gender in the grade and category to which the vacancy belongs is below 40 percent. Although women are generally well represented at the Bank, efforts are undertaken to enhance the representation of women at senior levels and in management positions.

b. National diversity: Since the Bank's objective is to recruit its staff from the widest possible geographical base (assuming the requirement for high standards of efficiency and technical competency are met), the benchmark for an equitable breakdown of nationalities across the workforce could be set according to the share of the capital subscribed by each member state.

405-1 Diversity of governance bodies and employees

While the concept of "diversity" covers a wide variety of individual and cultural characteristics, the CEB's main areas of focus, as is generally the case with other international organisations, are on national diversity and gender.

At 31 December 2021, 32 of the CEB's 42 member countries were represented among the 213 staff members. In terms of gender, as at 31 December 2021, the CEB had four women (36%) on its Management team.

The Bank's workforce is made up of 213 staff members (54% women and 46% men). Of the 213 staff members, 149 are professional staff (46% women and 54% men) and 64 are support staff (72% women and 28% men).

Table - Geographical breakdown per employee / staff nationality

Staff nationality	Women	Men	Total	Share in workforce
Albania	1	1	2	0.9%
Belgium	4	5	9	4.2%
Bosnia and Herzegovina		2	2	0.9%
Bulgaria	1	1	2	0.9%
Croatia	1	1	2	0.9%
Cyprus		1	1	0.5%
Estonia	1		1	0.5%
Finland	2		2	0.9%
France	35	35	70	32.9%
Germany	5	11	16	7.5%
Greece	2	4	6	2.8%
Hungary	1	2	3	1.4%
Ireland	4	4	8	3.8%
Kosovo	1		1	0.5%
Italy	14	11	25	11.7%
Latvia	2		2	0.9%

Staff nationality	Women	Men	Total	Share in workforce
Lithuania	2		2	0.9%
Malta	1		1	0.5%
Republic of Moldova		1	1	0.5%
Montenegro	1		1	0.5%
The Netherlands		2	2	0.9%
North Macedonia	3		3	1.4%
Norway		2	2	0.9%
Poland	1	2	3	1.4%
Portugal	1	2	3	1.4%
Romania	11	2	13	6.1%
Serbia	5	1	6	2.8%
Slovak Republic	2	1	3	1.4%
Spain	5	5	10	4.7%
Sweden	2	1	3	1.4%
Switzerland	1	1	2	0.9%
Turkey	6		6	2.8%
TOTAL	**115**	**98**	**213**	**100%**

Each country is also represented on the Governing Board and on the Administrative Council. The Administrative Council and the Governing Board are both currently chaired by women.

Table - Governing Board composition including the Chairperson, as at 18 January 2022

Gender		Professional background				
Men	Women	Ambassador / Permanent Representative to the Council of Europe	Deputy Representative to the Council of Europe	Special envoy (Holy See)	Consul General	Ministry of Finance
30	12	38	1	1	1	1

Pending nomination: 1

Table - Administrative Council composition including the Chairperson, as at 18 January 2022

Gender		Professional background			
Men	Women	Ministry of Finance	Ministry of Foreign Affairs	Ministry of Economy	Other
26	14	29	3	4	6

Pending nominations: 3

For further details on Board and Council members, see here.

405-2 Ratio of basic salary and remuneration of women to men

Table – Monthly average and median pay of each gender grouping within each employee category in €

		Management*	Professional**	Support***
Average	Women	14 082	8 629	5 611
	Men	14 865	9 191	5 285
Median	Women	14 621	8 502	5 749
	Men	14 923	8 956	5 269

** Group 1 A5-A7, ** Group 2 A1-A5 & Group 3 A1-A2, ***Group 3 B5-B6, Group IV B1-B6 & Group V C1-C6*

The complete CEB salary scale is accessible online.

NON-DISCRIMINATION – GRI 406

3-3 Management of material topics

The Staff Regulations establish the principle of non-discrimination and prohibits the show of any illicit discrimination based on age, sexual orientation, racial, ethnic or social origin, colour, nationality, handicap, marital or parental status, gender, as well as political, philosophical and religious opinions.

The principles of respect for diversity and non-tolerance of discrimination are also enshrined in the Codes of Conduct. Furthermore, the CEB has a protection of dignity at work policy.

406-1 Incidents of discrimination and corrective actions taken

No incident of discrimination filed.

Notes



Imprimé à 30 exemplaires

Crédits photos :

Couverture : Kali, p. 3 FroggyFrogg, p. 5 Elliot Verdier, p. 7 RealPeopleGroup, p. 12 hadrian- ifeelstock, p. 17 Michele Ursi, p. Tom van Hoorn, p. 23 Kadarjan_Roman, p. 24 Mike Crane, p. 26 SolStock, p. 28 Baloncici, p. 34 brittak, p. 37 CEB, p. 38 TT, p. 41 Gwengoat, p. 51 lechatnoir

55, avenue Kléber
FR-75116 PARIS - FRANCE
Tél. : +33 (0)1 47 55 55 00
Fax : +33 (0)1 47 55 03 38
Swift : CEFPFRPP
www.coebank.org

ISSN 2221-0105 (En ligne)
ISSN 1563-2598 (Imprimé)

Production : Carré communication
Impression : Azaprim